

INRS – Urbanisation, culture et société

**LIEN SOCIAL, ORGANISATION ET INSERTION**  
**Pour une appréhension des mécanismes d'intégration sociale**

Par

Barbara PFISTER GIAUQUE

Mémoire présenté pour l'obtention du grade  
de Maître ès Etudes urbaines

**Jury d'évaluation**

Examineur externe

Pierre HAMEL

Université de Montréal

Examineur interne

Richard MORIN

Directrice de recherche

Annick GERMAIN

Co-directeur de recherche

Benoît LEVESQUE,

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal



## Résumé

L'économie sociale et solidaire suscite un intérêt de plus en plus grand, et ce dans le cercle des chercheurs en sciences sociales, qui s'impliquent d'ailleurs souvent dans les initiatives concrètes menées dans ce domaine, aussi bien que dans celui des travailleurs sociaux et des milieux communautaires. Dans ce vaste champ d'action et d'analyse, les entreprises d'insertion occupent une place particulière liée à leur fonctionnement associatif ainsi qu'aux objectifs d'intégration professionnelle et sociale de populations exclues du marché de l'emploi qu'elles poursuivent. En effet, fait jamais contesté, l'insertion en emploi conduit nécessairement, selon les tenants de l'économie sociale, à une meilleure intégration sociale des individus. Or, c'est précisément cette affirmation que nous questionnons dans ce travail. Y a-t-il réellement une relation directe entre retour à l'emploi et intégration sociale plus large ? Et si oui, quelles sont les conditions qui permettent de faciliter, d'« optimiser » ce passage ? Pour guider nos investigations théoriques et empiriques, nous avons formulé l'hypothèse globale selon laquelle le mode de fonctionnement des entreprises d'insertion – c'est-à-dire la manière dont elles sont gérées, dont le travail y est partagé et organisé, la culture qui y prévaut, etc. – a une influence importante sur la création ou non de liens sociaux et sur la nature/qualité des liens créés.

Pour répondre à ces interrogations et vérifier notre hypothèse, nous avons tout d'abord, et il s'agit là de l'un des apports principaux de cette étude, développé une réflexion approfondie sur la notion de lien social de manière à pouvoir mettre en évidence les éléments qui la composent et qui rendent son appréhension sur le terrain possible. Ainsi, suite à un retour aux pères fondateurs de la sociologie pour qui la question de la cohésion sociale et du « vivre ensemble » constitue une préoccupation centrale (Tönnies, Durkheim, entre autres), nous nous sommes attachées à identifier et élaborer conceptuellement les dimensions constitutives du lien social, terme que nous avons d'ailleurs rapidement laissé tomber au profit de celui de liens sociaux qui reflète davantage la complexité du phénomène. Quatre dimensions composent notre concept de liens sociaux : une dimension sociale, qui renvoie à la nature, à la qualité et à l'intensité des relations qui lient les individus entre eux ; une dimension politique, qui fait référence à toute la question de la participation citoyenne, à l'espace public au sein duquel les interactions sont teintées de respect mutuel, d'engagement, ce qui permet le développement d'une réelle communication ; une dimension territoriale, qui introduit à la fois les questions de réseaux de relations, de proximité sociale et spatiale et de sentiment

d'appartenance ; finalement, une dimension « emploi », qui aborde les problématiques de socialisation par l'emploi et d'acquisition d'un statut social reconnu.

Le second volet théorique développé en vue de vérifier notre hypothèse globale est lié à l'analyse de l'entreprise d'insertion en tant qu'ensemble organisé. Dans cette perspective, et de manière à rendre le terrain plus accessible, nous avons identifié cinq dimensions à interroger : une dimension institutionnelle, qui renvoie à l'ancrage de l'organisation dans son environnement politique, social, etc. ; une dimension de gestion liée au mode de prise de décision et à l'organisation du travail au sein de l'entreprise d'insertion ; une dimension de pouvoir, qui fait référence à tous les rapports hiérarchiques qui se présentent dans une organisation et à la manière dont ils sont compris et ressentis par les acteurs impliqués ; une dimension culturelle, qui permet de saisir la culture d'entreprise qui « soude » l'organisation ; et finalement, une dimension de légitimation qui renvoie à ces objectifs communs, à ces biens communs qui donnent un sens à l'action collective au sein de l'organisation.

Finalement, nous avons confronté ce cadre conceptuel à la réalité empirique au travers de deux études de cas exploratoires qui nous ont permis de mettre en évidence certaines lacunes sur les plans théorique et méthodologique, notamment en ce qui concerne la façon d'appréhender et d'apprécier les relations de pouvoir ainsi que la notion de légitimation. Mais les études de cas ont également montré qu'il semble effectivement exister un lien entre, d'une part, principes de gestion, culture et mode de légitimation qui prévalent au sein d'une organisation et, d'autre part, création de liens sociaux particuliers. Dans les cas étudiés, un mode de fonctionnement participatif, faisant la part belle à l'engagement et à l'intégration au sein d'un collectif, conduit apparemment à l'établissement de relations sociales plus stables, à la création d'un réseau de relations plus dense. En revanche, un parcours d'insertion centré sur la personne, dont la ligne de conduite est la responsabilisation individuelle, aboutit à des résultats plus mitigés en termes de création de liens sociaux, ce qui ne signifie pas qu'il ne remplit pas son rôle en ce qui concerne le retour à l'emploi. Il faut néanmoins prendre ces résultats avec prudence dans la mesure où le nombre d'entretiens réalisés ne permet que d'esquisser des tendances, et non de rendre compte avec certitude de la réalité.



## **Remerciements**

Nos sincères remerciements vont en premier lieu aux responsables de « La Bonne Table » et de « La Marmite », ainsi qu'au représentant du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, qui nous ont ouvert leur porte et nous ont permis de mieux comprendre comment fonctionne le monde de l'insertion à Montréal. Nos remerciements vont également à toutes les personnes en insertion qui ont gentiment accepté de participer à notre petite enquête de terrain et qui ont, de ce fait, donné une dimension humaine à ce travail.

## Sommaire

Résumé .....	i
Remerciements .....	iii
Sommaire.....	iv
Liste des figures et des tableaux .....	vii
Introduction .....	1
<b>Partie I : Economie sociale, un état de la question .....</b>	<b>7</b>
Chapitre 1 Courants d'analyse et définitions de l'économie sociale.....	7
1.1 <i>L'économie sociale : vers une nouvelle articulation entre l'économique et le social</i> .....	8
1.1.1 La maison à trois étages de Braudel.....	8
1.1.2 La vision de l'encastrement.....	10
1.1.3 Economies marchande, non marchande et non monétaire .....	11
1.2 <i>Les définitions « pragmatiques »</i> .....	13
1.2.1 Grande-Bretagne.....	13
1.2.2 Canada .....	15
1.2.3 États-Unis .....	16
1.3 <i>Du tiers secteur à l'économie solidaire</i> .....	17
Chapitre 2 Les objets d'étude de l'économie sociale .....	19
2.1 <i>La délimitation de l'économie sociale et son rapport à l'économie privée et au politique</i> .....	19
2.2 <i>Les services de proximité</i> .....	20
2.3 <i>Le développement local et communautaire</i> .....	21
2.4 <i>L'insertion par l'économique</i> .....	22
Chapitre 3 Mettre de la lumière sur les zones d'ombre : questions de recherche.....	27
<b>Partie II : Lien social et organisation, une perspective théorique .....</b>	<b>29</b>
Chapitre 4 Aux fondements théoriques du lien social .....	29
4.1 <i>Le lien social vu par les pères fondateurs</i> .....	30
4.1.1 Communauté et société selon Tönnies et Durkheim .....	30
4.1.2 L'apport de Max Weber .....	35
4.1.3 Les relations interpersonnelles selon G. Simmel .....	37
4.2 <i>J. Habermas et l'« agir communicationnel »</i> .....	39
4.3 <i>Le paradigme du don</i> .....	41
Chapitre 5 Du lien social aux liens sociaux.....	44

5.1	<i>Dimension sociale : la qualité et l'intensité des liens</i> .....	46
5.2	<i>Dimension politique : espace public, participation et lien civil</i> .....	50
5.3	<i>Dimension territoriale : proximités et territorialités</i> .....	52
5.4	<i>Dimension « emploi » : statut, socialisation et solidarité</i> .....	57
5.5	<i>Ce qui fait la complexité des liens sociaux</i> .....	60
Chapitre 6 L'entreprise d'insertion : une organisation comme une autre ? .....		62
6.1	<i>Trois différentes approches des associations</i> .....	63
6.1.1	Les associations comme entités du non-marchand .....	64
6.1.2	Les associations comme composantes de l'économie sociale .....	64
6.1.3	Les associations en tant qu'organisations sans but lucratif .....	65
6.2	<i>Les dimensions organisationnelles des entreprises sociales</i> .....	67
6.2.1	La dimension institutionnelle.....	68
6.2.2	La dimension de gestion.....	69
6.2.3	La dimension du pouvoir .....	71
6.2.4	La dimension de la culture .....	73
6.2.5	La dimension de la légitimation.....	75
6.3	<i>L'entreprise d'insertion ou l'association en tant qu'organisation</i> .....	77
Chapitre 7 Opérationnalisation du cadre théorique : hypothèses et dimensions investiguées .....		79

### **Partie III : De la théorie à la pratique, les entreprises d'insertion à Montréal..... 82**

Chapitre 8 Démarche et stratégie méthodologique .....		82
8.1	<i>Mode d'investigation : l'étude de cas</i> .....	83
8.1.1	Critères de choix des entreprises d'insertion .....	83
8.1.2	Difficultés rencontrées dans le choix des études de cas .....	85
8.2	<i>Outils de collecte et d'analyse des données</i> .....	85
8.2.1	L'analyse documentaire .....	86
8.2.2	L'entretien semi-directif .....	86
8.2.3	L'analyse thématique .....	87
8.3	<i>Acteurs sociaux interrogés</i> .....	88
8.4	<i>Apports et limites de la stratégie méthodologique choisie</i> .....	89
Chapitre 9 « La Bonne Table » et « La Marmite», deux entreprises d'insertion montréalaises.....		91
9.1	<i>Un contexte politico-institutionnel et social commun</i> .....	92
9.2	<i>« La Bonne Table » : une entreprise qui met l'accent sur le collectif</i> .....	93
9.2.1	« La Bonne Table » dans ses multiples dimensions.....	93
9.2.2	Vers davantage d'intégration sociale des personnes en insertion ? .....	97

9.3	« La Marmite » : vers une responsabilisation et une prise en main individuelle.....	101
9.3.1	« La Marmite » dans ses multiples dimensions.....	101
9.3.2	Qu'en est-il en termes de création de liens sociaux ? .....	104
9.4	Analyse transversale et confrontation aux hypothèses .....	106
9.4.1	Similitudes et différences entre études de cas .....	107
9.4.2	Le retour aux hypothèses.....	110
	Conclusions .....	114
	Appendice.....	121
	Bibliographie .....	125

## Liste des figures et des tableaux

Figure 1.1 : Les trois étages braudéliens .....	9
Figure 1.2 : L'économie solidaire .....	12
Tableau 6.1 : Les modes de gestion .....	71
Tableau 6.2 : Cités et principes supérieurs communs .....	76
Tableau 7.1 : Entreprise d'insertion comme organisation.....	80
Tableau 7.2 : Liens sociaux.....	81
Tableau 8.1 : Personnes interrogées.....	89



## Introduction

L'économie sociale constitue, à l'heure actuelle, à la fois un enjeu socio-économique et un objet d'études et de discussions. La résurgence de cette notion, dont les origines remontent au 19<sup>ème</sup> siècle (Vienney 1994), a coïncidé avec la crise économique des années 1970 et avec la remise en question, durant cette même période, de l'État-providence (Rosanvallon 1981 ; Defourny 1992). Mais c'est essentiellement depuis les années 1990 que l'économie sociale occupe une place centrale en tant que mode d'organisation et logique d'action dans les milieux associatifs et coopératifs ainsi qu'en tant qu'objet d'analyse parmi les chercheurs en sciences sociales. Elle représente, de fait, une dimension de plus en plus présente et crédible de notre système économique. La nouvelle économie sociale ne cherche pas, comme son ancêtre du XIX<sup>e</sup> siècle, à se substituer à l'économie capitaliste (Defourny 1992), mais constitue une composante institutionnelle supplémentaire du système économique, différente des secteurs privés et publics, mais tout aussi structurelle que ceux-ci (Monzon Campos 1992).

La nouvelle économie sociale suscite donc un engouement important dans les milieux de la recherche en sciences sociales. Les études et réflexions portant sur les régies de quartier (Eme 1997a, 1997b), les services de proximité (Laville 1997a ; Lévesque et Vaillancourt 1998), les jardins communautaires, les entreprises sociales (Laville et Gardin 2000), etc., se sont ainsi multipliées, abordant la problématique de l'économie sociale sous des angles différents : insertion par l'emploi (Fontan 1995-1996 ; Defourny, Favreau et Laville 1998), auto-organisation de populations défavorisées (Morin 1995), développement local (Morin, Latendresse et Parazelli 1994 ; Commission européenne 1995), etc.

Cette énumération met à la fois en évidence le foisonnement de recherches que génère l'économie sociale, la multiplicité des approches et la complexité du champ lui-même. En effet, malgré l'attention dont elle fait l'objet, l'économie sociale demeure un phénomène aussi multiforme que le sont les organisations – coopératives, mutuelles, associations – qui s'en réclament. Mais il reste que l'essentiel des études réalisées dans ce domaine porte principalement sur les aspects économiques de l'économie sociale – insertion économique, développement local, etc. De fait, comme l'a montré une étude comparative de la littérature d'une dizaine de pays européens et américains dirigée par A. Moreau (2001), les indicateurs quant à la situation et aux impacts sociaux de l'économie sociale font cruellement défaut. C'est ainsi que les questions de cohésion et

de liens sociaux sont peu abordées, ou alors essentiellement par la marge, c'est-à-dire au travers des effets escomptés de l'économie sociale et non des effets directement observés. Certaines études font cependant référence aux questions de citoyenneté active, de lien civil ou d'espace public local, qui peuvent constituer des marqueurs du lien social, et ce sur un plan à la fois théorique (Eme et Laville 1994 ; Fraisse 1999) et empirique (Eme 1997a, 1997b ; Fontan 1995-1996 ; Lemieux et Vaillancourt 1997).

Compte tenu des lacunes rapidement mises en évidence, et sur lesquelles nous reviendrons dans la suite de ce travail, quant au traitement des aspects sociaux de l'économie sociale, nous souhaiterions porter l'accent sur la dimension du lien social et voir dans quelle mesure les entreprises sociales, et plus particulièrement les entreprises d'insertion, dont l'existence et le mode de fonctionnement sont souvent légitimés par la création d'emplois qu'elles occasionnent, représentent également un outil du retissage des liens sociaux. En effet, cette question est, le plus souvent, abordée de manière implicite et idéologique et d'un point de vue plutôt théorique qu'empirique, comme nous l'avons rapidement mentionné plus haut. La question de la création de liens sociaux ou de la contribution à la cohésion sociale n'est pas ou peu discutée car elle semble aller de soi. Qui accède à nouveau au marché de l'emploi semble automatiquement jouir d'une meilleure intégration sociale.

Aborder cette vaste question nécessite avant tout, à notre sens, un effort important de conceptualisation dans la mesure où les notions de cohésion et de lien social sont généralement mobilisées dans les discours scientifiques aussi bien que politiques sans être explicitées, sans que l'on sache réellement ce qui se cache derrière ces vocables devenus passe-partout. Le premier objectif de ce travail, et aussi le plus important, est ainsi de développer une réflexion approfondie sur la notion même de lien social qui représente l'une des préoccupations d'origine de la sociologie, sur les dimensions qui la composent, en façonnent les contours et la rendent appréhendable. L'idée est ici de réinterroger les pères fondateurs de la sociologie ainsi que les penseurs (philosophes, anthropologues) qui ont contribué à la construction du discours sur le lien social, mais également de s'appuyer sur des écrits plus récents et qui participent d'une volonté ou d'une démarche d'explicitation du contenu « opérationnel » de la notion de lien social.

Un deuxième objectif est de questionner *l'a priori*, mentionné plus haut, selon lequel les programmes d'insertion en emploi conduisent nécessairement à une meilleure intégration sociale des individus qui y participent. L'idée est ici de s'interroger sur les modes de fonctionnement, les divers facteurs organisationnels – culture d'entreprise, modes de



gestion, etc. – qui exercent une influence sur la façon dont les personnes cheminent en direction d'une plus grande autonomie et d'une meilleure intégration sociale, et sur la manière dont ces divers facteurs organisationnels agissent, produisant des « cadres d'insertion » différents selon les principes qui les orientent.

Sur le plan empirique, ces deux objectifs se traduisent par deux études de cas exploratoires fondées sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des personnes en insertion. Ces deux études de cas se distinguent essentiellement par les modes de fonctionnement qui prévalent au sein des entreprises. Nous avons tenté de maîtriser les autres variables telles que le domaine d'activités, le lieu d'ancrage, la population en insertion touchée, etc., qui peuvent venir perturber notre analyse. En effet, l'idée principale derrière ce choix est que la qualité du lien social créé dépend largement des modes de fonctionnement de l'organisation (division du travail, modes de prises de décision, relations établies entre niveaux hiérarchiques, etc.). Mais ces deux études de cas ne constituent que des ouvertures partielles sur la réalité empirique. Elles ne s'appuient que sur un nombre restreint d'entretiens<sup>1</sup> et ne représentent, somme toute, qu'une manière de tester la pertinence du cadre théorique développé, qui constitue, dans les faits, le cœur de ce travail.

Il nous semble que l'ensemble de cette problématique jouit d'une pertinence sociale toute particulière. Les transformations économiques et sociales qu'ont subies les sociétés industrialisées durant ces dernières décennies ont fortement mis à mal le modèle fordiste de régulation (Mercurie 1997) où chacun occupe une place dans l'appareil productif, place qui lui octroie revenus et reconnaissance sociale (Castel 1995). Dans cette perspective, la solidarité est essentiellement étatique, c'est-à-dire secondaire, et passe par des mécanismes de redistribution dont l'État-providence est le garant. A l'heure actuelle, ce modèle d'intégration sociale est remis en question, ce qui conduit à s'interroger sur les moyens existants de « reformater » la cohésion sociale sur des bases différentes, de trouver de nouveaux instruments à même de soutenir le développement de mécanismes conduisant au retissage des liens sociaux. Il ne s'agit en aucun cas de poser un regard empreint de nostalgie sur la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et d'envisager le retour complet à une solidarité et une socialité primaires, synonymes de dépendance

---

<sup>1</sup> La place réduite qu'occupent les deux études de cas a été, du moins en partie, dictée par des contraintes de temps et de lieu. En effet, nous n'avons eu que six mois pour développer le cadre théorique, trouver des entreprises d'insertion désireuses de participer à notre étude, prendre contact avec des personnes en insertion disposées à nous rencontrer en entretien et réaliser ces entretiens. Suite de quoi, nous avons malheureusement dû quitter Montréal et ainsi boucler les études de cas.

(Caillé 1997), mais bien de questionner l'apport, en termes de production du social, d'un certain nombre d'organisations qui se réclament de l'économie sociale.

La première partie de ce travail est consacrée à la vaste problématique de l'économie sociale et doit permettre de faire un état de la question dans ce domaine. C'est ainsi que nous mettons en évidence les principaux courants de pensée et auteurs qui traversent ce champ en croissance continue. Le premier chapitre porte donc sur les différentes manières d'aborder l'économie sociale, avec un accent particulier sur les visions s'intéressant aux questions d'articulation entre l'économique et le social ainsi que sur l'école « anglo-saxonne » qui développe un point de vue plus « pragmatique » ou moins philosophique dans ce domaine. Dans le chapitre 2, nous effectuons un rapide tour d'horizon des objets d'étude privilégiés par les tenants de l'économie sociale, alors que le chapitre 3 nous donne l'occasion de souligner les lacunes révélées par ce tour d'horizon et de développer nos questions de recherche en conséquence.

C'est dans la deuxième partie que nous développons notre cadre théorique autour de deux idées principales : le lien social et l'entreprise d'insertion en tant qu'organisation. Le chapitre 4 est ainsi consacré aux fondements théoriques de la notion de lien social, ce qui nous fait revenir aux écrits des pères fondateurs de la sociologie que sont Tönnies, Durkheim, Weber et Simmel, ainsi qu'à ceux de deux penseurs marquants du 20<sup>ème</sup> siècle, soit J. Habermas et M. Mauss. Dans le chapitre 5, nous tentons, sur cette base, de développer un concept de « liens sociaux » en précisant les diverses dimensions d'ores et déjà présentes dans les travaux des auteurs mentionnés ci-dessus. Cette étape importante dans le développement de notre réflexion conduit à l'émergence d'une vision plus opérationnelle de la notion de lien social. La construction des dimensions constituant le concept d'organisation (ou d'entreprise d'insertion en tant qu'organisation) occupe, de son côté, le chapitre 6 qui fait également le point sur les différentes approches développées pour appréhender le caractère associatif des entreprises d'insertion. Finalement, c'est dans le chapitre 7 que nous passons à l'opérationnalisation proprement dite de notre cadre théorique en formulant une série d'hypothèses à même d'orienter notre travail empirique et en décomposant les multiples dimensions liées à nos deux concepts centraux en indicateurs plus facilement repérables sur le terrain.

La troisième et dernière partie de cette étude est consacrée à l'étude empirique. Dans le chapitre 8 sont exposées la démarche et la stratégie méthodologique mise en œuvre, c'est-à-dire que sont explicités les critères selon lesquels les études de cas ainsi que les personnes interrogées ont été identifiées et choisies, les outils de collecte et d'analyse des

données, etc. Dans le chapitre 9 sont présentées les études de cas elles-mêmes, les informations obtenues au travers de la recherche documentaire et des entretiens. Finalement, c'est dans cette section également qu'est effectuée l'analyse des données en fonction du cadre théorique développé et, surtout, des hypothèses formulées.

Les conclusions qui viennent clore ce travail visent essentiellement à une certaine mise en perspective des idées développées ici. Nous revenons ainsi sur les points forts et les points faibles de notre construction théorique avant de suggérer des propositions d'amélioration à la fois conceptuelles et méthodologiques. Quelques notions importantes – telles que celles de quartier et d'insertion –, bien que n'occupant pas une place centrale dans notre propos, sont ensuite brièvement discutées. Finalement, nous esquissons quelques pistes de réflexion et de recherche qui découlent plus ou moins directement de ce présent travail et qui pourraient en constituer le prolongement.



## Chapitre 1

### Courants d'analyse et définitions de l'économie sociale

La notion d'économie sociale trouve ses origines dans les courants réformistes et révolutionnaires du 19<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, les tenants de l'économie sociale cherchent à développer et promouvoir une vision alternative à l'économie politique dominante dont l'application est à la source, de leur point de vue, des problèmes sociaux liés à l'industrialisation et qui caractérise cette période (Vienney 1994). Quatre courants politiques vont se distinguer (Defourny 1992) :

- La *tradition socialiste* va mettre l'accent sur les vertus de l'association comme moyen de remettre en question l'ordre économique établi à travers l'auto-organisation des travailleurs. A cette visée révolutionnaire succède une approche plus pragmatique qui conduit à envisager l'association comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres.
- La *tradition chrétienne-sociale* met, quant à elle, l'accent sur la capacité de l'économie sociale à réformer le système économique, mais sans le transformer fondamentalement. Ainsi émerge la volonté de créer des organisations intermédiaires à même de lutter contre l'isolement des individus et contre l'anomie. C'est avec ce courant de pensée qu'apparaît l'idée de subsidiarité.
- La *tradition libérale* fait référence à l'économie sociale en termes d'organisations qui permettraient aux populations de se prendre en charge elles-mêmes (*self-help*).
- L'*école solidariste*, finalement, prône l'abolition du capitalisme par la création de coopératives (de consommateurs essentiellement) et de mutuelles, et ce sans sacrifier les principes fondamentaux de propriété et de liberté individuelle.

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, les choses ont passablement évolué et les initiatives qui s'inscrivaient à cette période dans un seul et même champ, celui de l'économie sociale, se sont peu à peu développées de manière indépendantes les unes des autres. C'est ainsi que les coopératives, les mutuelles et les associations suivent des chemins différents, sinon divergents, jusque dans les années 1970 où la crise pétrolière et la remise en

question de l'Etat-providence les poussent à se retrouver sur un terrain commun, celui du chômage. L'économie sociale telle qu'elle se présente actuellement est donc le résultat de ce rapprochement entre organisations œuvrant dans le domaine socio-économique. Mais la multiplicité des institutions en présence, leurs modalités de fonctionnement ainsi que les objectifs et les valeurs qu'elles défendent sont variés et pas toujours comparables. C'est la raison pour laquelle la notion d'économie sociale demeure floue à l'heure actuelle, et ce malgré les efforts de formalisation entrepris depuis environ deux décennies. C'est à cette diversité des approches et des conceptions que seront consacrées les sections suivantes.

### **1.1 L'économie sociale : vers une nouvelle articulation entre l'économique et le social**

J. L. Monzon Campos (1992) souligne le fait que la notion d'économie sociale est très souvent définie par la négative : il ne s'agit ni d'économie capitaliste, ni d'économie publique. Mais ce qui distingue l'économie capitaliste de l'économie sociale, selon lui, ce n'est pas l'aspect social proprement dit, dans la mesure où l'économie privée constitue également une activité sociale. La différence réside dans la distinction qu'opère cette dernière entre l'« homme social » et l'« homme économique », concentrant son attention sur celui-ci ainsi que sur la question, qui lui est attachée, de l'allocation des ressources. Dans le cas de l'économie sociale, « (...) la dichotomie homme économique – homme social disparaît et, parallèlement au problème de l'allocation des ressources, sont également analysés des problèmes relatifs à la distribution, aux conditions de production, au chômage, à la pauvreté et à la qualité de la vie » (Monzon Campos 1992 : 14). Cette définition que donne implicitement Monzon Campos de l'économie sociale nous renvoie à toutes les réflexions qui tentent d'articuler économie et social. Plusieurs auteurs ont travaillé en ce sens, dont F. Braudel (Verschave 1996) et K. Polanyi (1983) qui ont plus particulièrement marqué la pensée actuelle sur l'économie sociale ou solidaire et qui se retrouvent à la source de bien des développements théorico-pratiques.

#### **1.1.1 La maison à trois étages de Braudel**

F. Braudel, tout d'abord, qui décrit l'institution économique comme un édifice à trois étages (Verschave 1996) qui s'est construit petit à petit (cf. tab. 1). Au rez-de-chaussée on trouve l'économie de subsistance qui a prévalu durant plusieurs millions d'années, et qui prévaut encore dans une bonne partie des pays de la planète. Au premier étage se situe l'économie d'échange local qui s'est tout d'abord constituée autour des cités marchandes et des campagnes avoisinantes et où se sont développées les règles de

l'économie de marché. Finalement, au second étage, règnent les économies-mondes, créées par les voyages au long cours à la recherche de biens rares et exotiques, qui aujourd'hui se traduisent par l'hégémonie de grandes multinationales et institutions financières, ainsi que de quelques États n'appliquant que très partiellement les règles élaborées au premier étage.

Figure 1.1 : Les trois étages braudéliens

Étages	Dimension économique	Dimension socio-politique
<i>Étage supérieur</i> Étage de l'accumulation (ressources et puissance). Distance, opacité, arbitraire, double langage, privilèges. Affranchissement du droit commun (retour aux familiarités du rez-de-chaussée).	<i>Économie-monde</i> Très grandes entreprises et institutions financières, États, secteur public. Monopoles et oligopoles. Économie de « rente ».	<i>Macro-politique</i> Politique nationale et internationale. La force tend à primer sur le droit.
<i>Premier étage</i> Étage des règles du jeu, des régularités et des régulations. Centre et « ligne de flottaison » de la vie sociale. Visibilité et reconnaissance.	<i>Échange local</i> Marché local, économie « déclarée » des entreprises individuelles et des PME. Multiplicité des acteurs et concurrence.	<i>Démocratie locale</i> La cité. Collectivités territoriales, vie associative, contre-pouvoirs civiques. Formation du débat public
<i>Rez-de-chaussée</i> Étage des fondements. Enracinement culturel (ancrage et sources de créativité, « cellules mères »). Loi du milieu (non écrite).	<i>Économie de subsistance</i> Économie de survie. Économie non marchande et informelle.	<i>Prépolitique</i> Familles, clans.

Source : Verschave 1996.

Sans entrer dans les détails de la vision proposée par F. Braudel, soulignons que, pour l'auteur, le problème essentiel réside dans le fait que l'étage supérieur ignore et évacue complètement, de sa théorie économique aussi bien que de sa représentation sociale, les deux étages inférieurs – dont le fonctionnement suit des logiques différentes à celle développée par l'économie-monde – sur lesquels reposent cependant sa prospérité et son « succès ». Cette structure à trois étages se retrouve également aux niveaux politique et social, les deux étages inférieurs souffrant du même phénomène de négation que subissent le marché local et l'économie de subsistance. « Cette occultation du rôle fondateur (...) des étages inférieurs a eu de nombreuses et néfastes conséquences. On néglige ou on méprise leurs richesses et potentiels propres, comme leur fonction de contrepoids et de contre-pouvoirs » (Verschave 1996 : 77). De plus, cette évacuation des étages inférieurs aboutit à l'exclusion ou à la non-prise en compte d'un nombre de plus en plus important de personnes qui ne fonctionnent pas selon la logique de l'étage supérieur.

Cette analyse conduit donc à l'idée selon laquelle il est désormais nécessaire de rétablir les passerelles et les liens qui existaient, à l'origine, entre les différents étages, et ce aux niveaux socio-politique aussi bien qu'économique, et de s'appuyer davantage sur les étages fondateurs en vue de reconfigurer les rapports socio-économiques et politiques et d'inscrire les pratiques dans des structures porteuses de sens.

### 1.1.2 La vision de l'encastrement

La seconde perspective est celle de K. Polanyi (1983). Selon lui, l'économie doit être encadrée par une régulation sociale à même d'éviter la destruction de la société par les mécanismes « autorégulateurs » du marché. De fait, K. Polanyi a mis en évidence différents types de logiques économiques qui ne s'excluent pas mutuellement et qui, au contraire, constituent un ensemble cohérent et à même de garantir, précisément, l'encastrement de l'économie dans le social. Il distingue donc (Eme et Laville 1999) :

- la *logique de marché* fondée sur un principe d'équivalence des individus et des biens où le prix constitue le seul mécanisme de régulation ;
- la *logique de redistribution* qui est celle de l'État et qui fonctionne sur le principe de la centralité ; la régulation passe, dans ce cas, par des règles clairement formulées et par l'arbitrage d'institutions jouissant d'une légitimité démocratique ;
- la *logique de réciprocité* basée sur le principe de l'échange non monétaire entre personnes et impliquant l'existence de structures symétriques à même de permettre les échanges entre communautés et à l'intérieur même des communautés ; les relations interpersonnelles représentent ici le mode de régulation.

Comme le fait F. Braudel, mais en envisageant le problème sous un angle quelque peu différent, K. Polanyi met l'accent sur l'importance de l'existence et de la prise en compte des logiques redistributive et réciprocaire dans l'analyse du fonctionnement de nos sociétés et dans la pratique de l'économie. Ainsi, il réintroduit les dimensions occultées par l'économie de marché.

Si ces deux visions rapidement esquissées ont autant de succès aujourd'hui, c'est essentiellement dû à la crise du mode de régulation fordiste (ou administré) et à la crise de l'État-providence qui en est l'expression la plus visible. De fait, les sociétés industrielles se retrouvent actuellement dans une situation telle qu'elle nécessite un nouvel arrangement ou une nouvelle organisation des rapports entre logiques marchande, redistributive et réciprocaire – ou entre les différents étages de l'édifice braudélien.



### *1.1.3 Economies marchande, non marchande et non monétaire*

C'est dans cette perspective que s'inscrit le courant, francophone essentiellement, de l'économie solidaire. Ainsi, pour pallier à « l'effritement du salariat et [à] la crise de l'intégration sociale [qui] trahissent l'épuisement d'un mode de développement » (Laville 1998 : 60), il s'agit de remettre en question une approche économique uniquement fondée sur le couple État-marché (compromis fordiste) et donner au pôle non monétaire de l'économie une place digne de son potentiel intégrateur. En effet, dans les services relationnels, c'est-à-dire reposant sur un dialogue entre l'utilisateur et le prestataire, comme l'éducation, la recherche, les services sociaux ou la culture, les organisations sans but lucratif sont des partenaires dont la présence s'affirme. « Ces associations ou coopératives prouvent l'émergence d'un entrepreneuriat social et civique qui s'efforce de réconcilier initiative et solidarité » (Laville 1998 : 62). C'est donc à l'avènement d'une économie solidaire auquel on assiste, économie qui a pour caractéristique d'intégrer dans une même entreprise des salariés, des bénévoles et des usagers, signe de l'hybridation effectuée entre économies marchande, non monétaire et non marchande. Cette économie solidaire peut être caractérisée de la façon suivante :

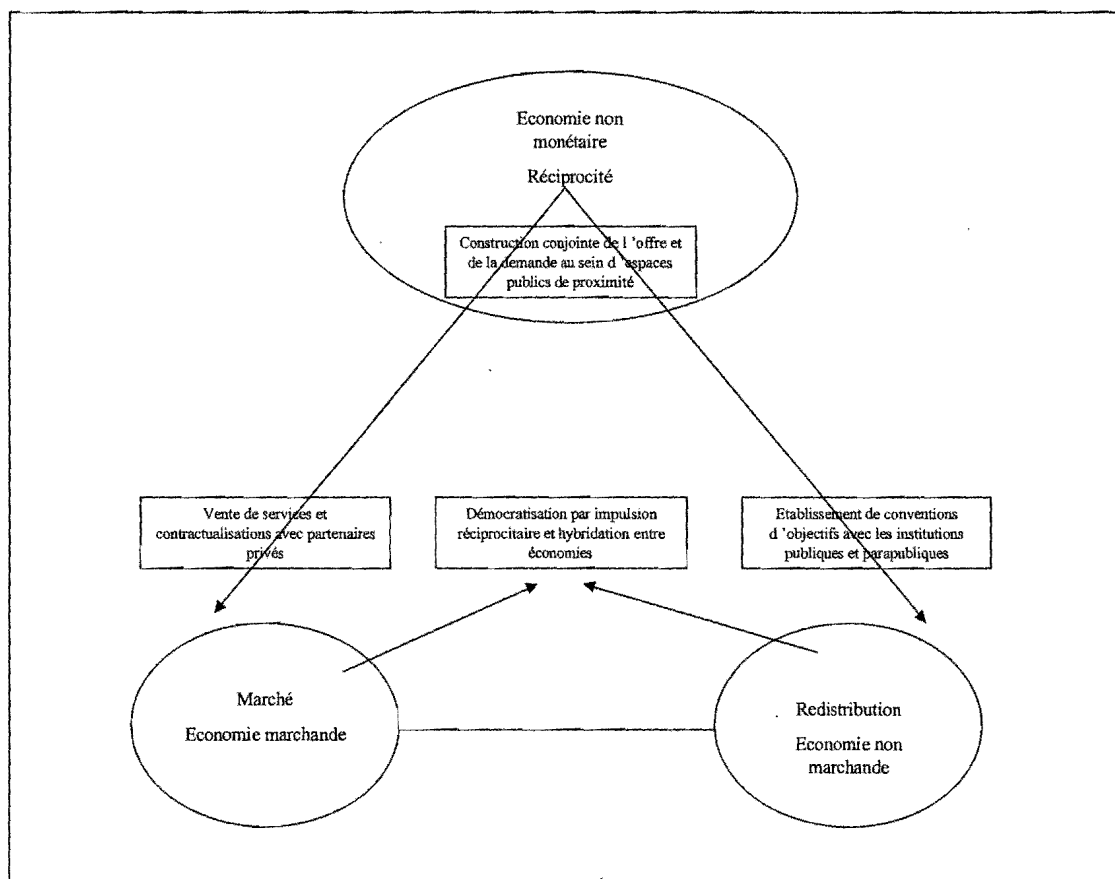
« La 'construction conjointe de l'offre et de la demande au sein d'espaces publics de proximité' : les entreprises solidaires naissent d'un projet collectif à visée implicitement politique, reposant sur la prise en compte des besoins spécifiques d'une population autant que de la volonté de créer de l'activité pour les personnes sans emploi. La dimension politique de ces projets suscite la création de 'micro-espaces publics', espaces locaux de débat et de négociation où peut être posée la question du sens de l'action collective. Cette dimension politique, Laville y insiste, permet à l'économie solidaire de contribuer à la revitalisation du lien politique et d'échapper à la régression communautariste.

L'hybridation des logiques et des ressources' : l'économie solidaire participe de trois économies différentes : l'économie marchande (la vente de biens et services sur un marché), l'économie non marchande (le recours aux aides publiques), et l'économie non monétaire (la mobilisation du bénévolat, l'importance du partenariat, de l'entraide et des échanges informels) » (Perret 1995 : 279-280).

Ainsi l'économie solidaire permet-elle, selon J.-L. Laville, d'agir à la fois sur les champs économique, social et politique. Sur le plan économique, elle vise à soutenir et à créer des emplois. « Mais surtout l'emploi n'est pas une fin en soi, il est englobé dans une démarche plus globale grâce à laquelle l'activité économique est réencastrée dans des structures porteuses de sens où le sujet s'inscrit dans des collectifs concrets » (Laville 1997a : 65). Au niveau social, elle fournit la possibilité de constituer des liens de solidarité de proximité qui ont pour vertu d'activer les réseaux de relations qui sont d'autant plus importants que se multiplient les phénomènes d'anomie et de repli

identitaire. Finalement, sur le plan politique, elle permet de stimuler un apprentissage de la vie publique et concourt à rendre la démocratie plus vivante et plus proche des citoyens (retour à une démocratie de préaux ou à l'agora).

Figure 1.2 : L'économie solidaire



Source : Emé et Laville 1999.

Le courant de l'économie solidaire constitue, à l'heure actuelle, la perspective dominante, et ce aussi bien en termes d'appréhension du phénomène « économie sociale » en tant que tel qu'en ce qui concerne les instruments et méthodes employés dans la mise en œuvre des initiatives relevant de ce champ. Nombreux sont les chercheurs travaillant dans ce domaine qui s'impliquent concrètement dans des démarches d'économie sociale,

dans la création d'entreprises sociales ou dans le soutien « logistique et intellectuel » d'initiatives développées par le milieu associatif. Ce double engagement, à la fois scientifique et socio-politique, conduit, à notre avis, à teinter les travaux scientifiques réalisés dans ce domaine d'un caractère normatif dont il faut être conscient. L'engagement politique et social des professionnels de la recherche ne constitue pas, en soi, un problème ; mais les valeurs défendues, sur le terrain, par ces acteurs particuliers tendent à imprégner les travaux de recherche qu'ils effectuent (et *vice et versa*). De là ressort cette critique, souvent formulée, du caractère très idéologique du corpus théorique développé à propos de l'économie sociale et solidaire<sup>2</sup>. Cette remarque ne nous semble pourtant pas de taille à remettre en question la totalité des apports de la perspective développée, entre autres, par J.-L. Laville. Le caractère normatif des études réalisées dans ce domaine une fois identifié et « isolé », il est possible de dégager les éléments théoriques les plus pertinents en regard de la problématique qui nous intéresse.

## 1.2 Les définitions « pragmatiques »

Aux approches de l'économie sociale en termes d'articulation entre économique et social, ou entre différents types d'économies, s'ajoutent les définitions que nous qualifions de « pragmatiques ». Ces dernières s'interrogent peu sur la vision de la société que véhicule l'économie sociale, mais s'attachent bien davantage à circonscrire le champ de l'économie sociale en tant que telle et à trouver des indicateurs permettant d'opérer une distinction entre les organisations faisant partie de cette économie sociale et celles qui doivent en être exclues. Ces définitions étant très fortement influencées par le contexte socioculturel et légal des pays dans lesquels elles ont été élaborées, c'est par pays que nous les présenterons.

### 1.2.1 Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, Kendall *et al.* (1992) proposent deux façons d'identifier les organisations faisant partie de l'économie sociale et de circonscrire le champ en question. Dans un premier temps, ils mettent en évidence l'existence d'un « *voluntary sector* » qui regroupe, *grosso modo*, l'ensemble des associations et fondations dites de charité et sans

---

<sup>2</sup> Les tenants de l'économie solidaire sont tantôt accusés de soutenir une politique néo-libérale de flexibilisation et d'exploitation de la main-d'œuvre (Grell 1998 ; Paquet 1999), tantôt de développer une vision angélique de la réalité où l'économie solidaire serait à même de remédier à tous les maux de nos sociétés développées.

but lucratif. A ce « *voluntary sector* » ils ajoutent les coopératives, les mutuelles ainsi qu'un certain nombre d'associations développant des activités économiques.

La difficulté réside essentiellement dans le fait que, en Grande-Bretagne, le statut juridique ne permet pas d'identifier une organisation, les coopératives, associations et mutuelles partageant bien souvent les mêmes dispositions légales et réglementaires. C'est la raison pour laquelle les auteurs mettent en évidence un certain nombre de critères à même d'opérer un tri entre les organisations et de permettre de distinguer celles qui relèvent du *voluntary sector* proprement dit, des coopératives et mutuelles. De fait, pour pouvoir être considérées comme faisant partie du « *voluntary sector* », les institutions doivent être : « *formally constituted ; self-governing ; private (independent of government) ; primarily nonbusiness and not distributing profits to those in control ; benefiting from voluntarism ; not party political and not sacramental* » (Kendall *et al.* 1992 : 110). Mais, du point de vue des auteurs, les organisations qui remplissent ces conditions ne sont pas les seules à faire partie de l'économie sociale. Il faut y ajouter les coopératives (de production ou de consommation) que l'on peut identifier à partir des critères suivants : « *open membership ; democratic control (one member, one vote) ; limited return on capital ; equitable distribution of surplus ; commitment to social and educational aims ; co-operation between co-operatives* » (Kendall *et al.* 1992 : 112). Finalement, il faut également mentionner les mutuelles qui, bien que partageant à peu de chose près les mêmes caractéristiques que les coopératives, ne fonctionnent pas nécessairement démocratiquement et visent avant tout la répartition d'un risque sur une masse importante de gens, comme le montre l'exemple des assurances. Les auteurs opèrent, de plus, une distinction entre les organisations qui agissent pour le bien de leurs propres membres et celles dont les services s'adressent à l'ensemble de la communauté.

Kendall *et al.* proposent une seconde méthode à même d'aboutir à une délimitation du champ de l'économie sociale. Ils suggèrent deux dimensions organisationnelles qui, croisées entre elles, donnent lieu à une typologie dans laquelle les organisations relevant de l'économie sociale trouvent leur place. La première dimension renvoie aux objectifs sous-jacents à l'activité déployée par l'organisation – buts économiques (profits) versus buts sociaux (bien commun) – et à la légitimation de l'activité qui est élaborée. La seconde concerne la taille de l'organisation et son degré d'institutionnalisation. Selon les auteurs, ces deux dimensions sont étroitement liées et les organisations petites et moyennes sont les plus adaptées à la défense et à la promotion de valeurs sociales et de solidarité (Kendall *et al.* 1992 : 116).

Quelle que soit la méthodologie employée pour délimiter le champ de l'économie sociale, la définition à laquelle on aboutit est extrêmement englobante et on se situe face à un problème de taille : si l'on suit Kendall et ses collègues, toutes les organisations à but non lucratif font partie de l'économie sociale, qu'elles développent une activité économique ou non. Ainsi font partie du *voluntary sector* les associations d'entraide aussi bien que les club sportifs ou les organismes de protection des animaux. Dès lors, on peut se demander quel est l'intérêt de développer une définition de l'économie sociale qui nous renvoie, en fin de compte, à l'ensemble du milieu associatif.

### 1.2.2 Canada

La définition fournie par Moreau (2001) passe également par la détermination des organisations qui en font partie.

« Les organisations appartenant à l'économie sociale se répartissent sur un continuum allant de celles qui vivent essentiellement de la vente de services à leurs membres (les associations et réseaux d'affaires, par exemple) à d'autres qui opèrent à l'extérieur du marché uniquement sur la base du bénévolat, en passant par celles dont le financement est plus ou moins assuré par l'État. Les statuts légaux adoptés vont de la coopérative à l'organisation à but non lucratif en passant par les Eglises et les fondations » (Moreau 2001 : 31).

La distinction entre organisations opérant pour le bien de leurs membres et celles qui s'engagent au sein de la communauté est également présente. Les critères économiques et organisationnels constituent, de plus, des éléments de définition importants. Ainsi le capital est-il essentiellement réinvesti plutôt que distribué à des actionnaires. En outre, l'accent est mis sur l'importance de l'inscription communautaire des organisations relevant de l'économie sociale, que ce soit sur des bases ethniques, religieuses, géographiques, etc. (Quarter 1992).

Tous ces éléments renvoient à ce qui est communément qualifié de « tiers secteur » au Canada. Sous ce vocable sont réunis tous les organismes qui œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux et communautaires, de la culture. Mais ce n'est que depuis le début des années 1990 que l'idée de tiers secteur englobe de façon aussi large l'ensemble de la réalité associative, coopérative, bénévole, communautaire (Browne 1999). Auparavant, elle renvoyait bien davantage aux organisations charitables, et ce jusqu'à la montée des politiques gouvernementales néo-libérales qui ont, indirectement, impulsé l'émergence de l'économie sociale telle qu'elle se présente aujourd'hui au Québec, par exemple. En effet, selon Browne, c'est largement en réaction à ces politiques qui tendent à prôner l'hyper-individualisme et la responsabilité

individuelle qui lui est corrélative, la déréglementation des marchés, la corvée pour les prestataires de l'aide sociale que se sont développées certaines formes de résistances associatives et coopératives. « Ainsi s'établissent des entreprises de développement économique communautaire, des cuisines collectives, des coopératives alimentaires, des groupes d'entraide et une foule d'autres anciennes ou nouvelles pratiques sociales dont l'objectif est de fournir une réponse collective aux dégâts sociaux provoqué par le marché (...) » (Browne 1999 : 150-151).

Mais là aussi, la notion de tiers secteur demeure très large et floue dans la mesure où elle englobe toute sorte d'activités qui ne sont pas forcément économiques au sens de production et de mise sur le marché de biens et de services divers. L'animation culturelle, de jeunesse, etc., en font également partie.

### 1.2.3 États-Unis

Aux États-Unis, comme dans les autres pays anglophones du reste, la notion d'économie sociale n'existe pas. Là, on parle de secteur à but non lucratif (*non-profit organizations – NPO*). Mais contrairement au cas de la Grande-Bretagne, c'est essentiellement le statut juridique des organisations qui constitue le fondement de la distinction entre secteur à but non lucratif, économies privée et publique. En effet, les lois américaines reconnaissent formellement ce secteur privé dont la raison d'être est publique et non lucrative. On peut distinguer les associations simples (*unincorporated association*), les associations enregistrées (corporations) et les trusts ou fondations. C'est sur la base de la loi fédérale sur l'impôt<sup>3</sup> que la classification la plus claire entre organisations peut être opérée. Cette loi distingue :

- I. « Les organismes créés pour servir leurs membres tels que les associations d'affaires, les clubs sociaux, les coopératives et les syndicats ;
- II. Les organismes à vocation publique, (...), qui forment le cœur du NPO ;
- III. Les organismes de lobby, de pression et de représentation de causes publiques (environnement, droits des Noirs, etc.) (...) » (Moreau 2001 : 34).

---

<sup>3</sup> Le secteur à but non lucratif est exempté d'impôts. Cependant, seules les organisations à finalité collective, dont l'activité vise le bien-être de la collectivité dans son ensemble, permettent aux donateurs de déduire leurs dons de leurs propres impôts. Cette distinction nécessite une classification claire des différentes organisations.

### 1.3 Du tiers secteur à l'économie solidaire

Les courants d'analyse et définitions de l'économie sociale présentés jusque là mettent en évidence à la fois la complexité du champ qui nous occupe et la diversité des approches développées par différents auteurs dans différents contextes nationaux. Pour clore ce chapitre, nous souhaitons faire un peu d'ordre dans diverses notions utilisées dans la littérature touchant, pour parler globalement, au milieu associatif, notions qui, tout en faisant référence aux organismes sans but lucratif, n'en recouvrent pas moins des réalités quelque peu différentes, ou du moins des conceptions théoriques et sociales distinctes.

Pour commencer, la notion de *tiers secteur*, que nous avons rapidement abordée précédemment, est employée essentiellement dans les pays anglo-saxons, en Amérique du nord tout particulièrement. Elle renvoie à une sphère d'activités qui est généralement définie par la négative. En effet, le tiers secteur est tout ce qui ne relève ni de l'économie privée ni du public. Ainsi, « l'existence du tiers secteur s'explique principalement par les échecs du marché à réduire les asymétries informationnelles ainsi que par les défaillances de l'Etat à satisfaire les demandes minoritaires » (Eme et Laville 1999 : 106). Dans cette perspective, le tiers secteur constitue une sorte de résidu ou de scorie produit par les deux sphères principales d'activités.

Sous un angle quelque peu distinct, le tiers secteur est envisagé comme la combinaison toujours variable et flexible de types d'économie différents, à savoir le marché, l'Etat et la société civile. C'est dans cette seconde mouvance que s'inscrivent les différentes initiatives qui cherchent à développer d'autres manières de pratiquer l'économie telles qu'elles permettraient l'intégration des « laissés pour compte » de l'évolution du système économique libéral : le *tiers secteur d'utilité sociale* et/ou le *tiers secteur d'insertion*. L'idée, derrière ces deux formes particulières de tiers secteur, est la suivante : ni l'Etat ni le marché ne parviennent à satisfaire un certain nombre de besoins qui proviennent, notamment, de populations à faibles revenus. Dès lors, le rôle d'un tiers secteur d'utilité sociale serait de combler ces lacunes et, dans le même temps, de créer de nouveaux emplois. La vision en termes de tiers secteur d'insertion met, quant à elle, l'accent sur le volet emploi et accompagnement des personnes qui reprennent une activité économique après de longues périodes d'exclusion du marché de l'emploi (chômage de longue durée, maladie, toxicomanie, etc.). Ce tiers secteur doit permettre « des trajectoires socioprofessionnelles d'apprentissage à partir de situations de chômage ou d'exclusion vers l'emploi dans l'économie marchande » (Eme et Laville 1999 : 115) et ainsi servir de sas ou de trait d'union entre deux mondes différents.

Les critiques à l'égard de cette vision en termes de secteurs d'utilité sociale et d'insertion sont nombreuses et portent essentiellement sur l'aspect de fracture qu'introduit la notion même de secteur. En effet, pour B. Eme (1997b) le risque est grand de voir une sorte d'économie parallèle se développer qui soit, en quelque sorte, à la solde de l'économie marchande qui tend de plus en plus à sous-traiter certaines de ses activités peu qualifiées et peu rentables, et ce également à des entreprises dites d'insertion. C'est la raison pour laquelle, selon cet auteur, il est essentiel, pour ne pas participer à une dualisation du marché de l'emploi, que ce tiers secteur soit ancré socialement et territorialement. Un autre risque réside dans le non-fonctionnement du système de sas qui, en bout de ligne, ne permet pas aux individus en insertion de réintégrer le marché de l'emploi, ce qui aboutit à la création d'une classe nouvelle de travailleurs précaires, qui passent d'un stage d'insertion à un autre.

Un troisième type de critique pousse au rejet de l'idée de tiers secteur d'utilité sociale et d'insertion dans la mesure où ce tiers secteur se réfère toujours au travail comme vecteur d'intégration principal. Or, des gens comme Gorz (1988, 1997) soutiennent qu'il est temps de penser aux contours que devrait prendre la société post-travailliste. C'est dans cette optique qu'il développe l'idée de *secteur quaternaire*, basé sur des structures associatives, mais privilégiant les activités créatrices, autonomes et socialisantes fondées sur des échanges réciprocaires et non monétaires.

Par rapport aux conceptions qui viennent d'être précisées, comment s'articulent les notions d'économie plurielle et d'économie solidaire ? La différence fondamentale réside dans le fait que l'idée de secteur renvoie, à l'origine, à tout ce qui n'est ni marchand, ni non marchand, c'est-à-dire à ce qui relève essentiellement de la société civile. Par la suite, le tiers secteur est quasiment devenu un secteur économique distinct, avec ses domaines d'activités, ses modes de fonctionnement. Au contraire, l'économie solidaire se veut être une hybridation entre les trois types d'économies et non un nouveau secteur en soi. Finalement, l'économie plurielle fait également référence aux trois types d'économie qui cohabitent, coopèrent et s'allient entre elles, mais sans préciser la façon dont cette alliance se réalise.



## **Chapitre 2**

### **Les objets d'étude de l'économie sociale**

Nous avons présenté les différents courants d'analyse qui traversent le champ de l'économie sociale. Dans ce chapitre, nous allons rapidement passer en revue les thèmes ou les objets d'études que les chercheurs dans ce domaine privilégient. Il ne nous est, cependant, pas possible de présenter un panorama complet des recherches effectuées dans le domaine de l'économie sociale. Il est vrai que le champ est tellement vaste, les angles d'attaques tellement divers que vouloir tendre à l'exhaustivité relève de la gageure. Néanmoins, il nous est possible de formuler quelques pistes qui donnent un aperçu de la situation.

#### **2.1 La délimitation de l'économie sociale et son rapport à l'économie privée et au politique**

Tout d'abord, on peut mentionner les recherches basées sur les définitions « pragmatiques » de l'économie sociale, qui tentent de circonscrire le phénomène et qui s'attachent à mesurer son ampleur. L'ouvrage collectif dirigé par Defourny et Monzon Campos (1992) ainsi que celui coordonné par Moreau (2001) fournissent de bons exemples en la matière. Ils réunissent des contributions provenant de différents pays d'Europe et des Amériques qui toutes mettent l'accent sur la définition d'indicateurs et sur une étude statistique du champ en question. Cet axe de recherche, bien qu'utile pour essayer de comprendre ce que recouvre la notion d'économie sociale, aboutit davantage à une recension des pratiques existantes, soulignant ainsi la diversité des actions menées sous l'égide de l'économie sociale, qu'à l'identification et l'appréciation des quelques points communs qui permettent de fédérer toutes les pratiques. Pour le dire autrement, les logiques de fonctionnement, les logiques d'acteurs, qui constituent le socle partagé des actions menées dans le cadre de l'économie sociale sont négligées au profit de tous ces éléments qui créent la diversité et qui rendent le champ étudié difficilement lisible. Ce type de démarche, essentiellement descriptif, constitue néanmoins un pan nécessaire et utile de l'étude de l'économie sociale, mais il ne permet pas d'analyser les mécanismes mêmes de cette économie, les enjeux qu'elle recèle, les représentations qu'elle génère, les logiques qu'elle intègre, etc. De plus, elle n'offre pas la possibilité d'accéder aux acteurs et à leurs perceptions.

La question des rapports de l'économie sociale avec les économies privée et publique a été abordée par des auteurs comme Defourny (1994-1995) qui, en s'appuyant sur les

études réalisées quant à la place et au rôle des associations en tant que prestataires de services, ont mis en évidence la logique très « économiciste » développée à cet égard. En effet, la présence du monde associatif est uniquement justifiée en référence à l'incapacité des économies marchande et non marchande à répondre à un certain nombre de besoins et de demandes. A cette perspective plutôt anglo-saxonne s'ajoute celle des successeurs de K. Polanyi (notamment l'équipe de Jean-Louis Laville) qui mettent l'accent sur la nécessité de prendre en considération, dans l'analyse des sociétés contemporaines, les différents types d'économies existants et de développer une vision de la société où l'économie capitaliste est encadrée dans les relations sociales et politiques (Granovetter 1985).

Enfin, la relation au politique a été abordée sous deux angles distincts essentiellement. Dans le premier cas, l'accent porte sur le caractère éminemment politique des activités relevant de l'économie sociale (Bourque 1999) dans la mesure où elles favorisent la participation des individus au sein d'un collectif, avec tous les apprentissages en termes de négociation, de gestion des conflits, etc., que cela implique (Paquet 1999). Dans le second cas, on a affaire à une vision plus institutionnelle ou institutionnaliste des organismes œuvrant dans le cadre de l'économie sociale dans la mesure où l'analyse porte sur les relations qu'ils entretiennent avec le politique ou, plus précisément les gouvernements et l'administration (Laville 1997a). C'est ainsi que sont abordées les différentes formes d'institutionnalisation que connaissent les organisations communautaires.

## **2.2 Les services de proximité**

De nombreuses recherches sont réalisées dans le domaine des services de proximité qui soulignent la dimension relationnelle de l'économie sociale ainsi que la question de l'utilité sociale de ces activités (Laville 1997a ; Lemieux et Vaillancourt 1997 ; Lévesque et Vaillancourt 1998). Les questions abordées concernent plusieurs aspects distincts des services. Certains auteurs centrent leur attention sur le fait que les services de proximité permettent de créer de nouveaux emplois dits relationnels et contribuent ainsi à la lutte contre le chômage et l'exclusion (nous y reviendrons plus en détails dans la section consacrée à l'insertion par l'économie).

D'autres envisagent la question sous l'angle de la demande en soulignant l'existence de besoins qui ne sont pas couverts par l'économie marchande ni non marchande. Dans cette perspective, les services de proximité constituent des moyens d'offrir des services de

qualité à une population dont la faible solvabilité pose problème. L'accent porte sur la construction conjointe de l'offre et de la demande qui aboutit à la constitution de services idoines et à l'émergence de micro-espaces de débats. Ce dernier élément introduit une dimension importante qui est celle de la participation de populations largement défavorisées à l'élaboration et la mise sur pied de services qui leur sont destinés, et ce au travers du dialogue et de la négociation. On retrouve ici cette dimension politique de l'économie sociale qui renvoie, implicitement, à tous ces facteurs intangibles qui font le « vivre ensemble » et la cohésion sociale. Cependant, le lien social ne fait pas l'objet d'une analyse en soi et est présenté comme une conséquence, implicite ou explicite, du mode de constitution de ces services et de leurs activités.

### **2.3 Le développement local et communautaire**

Un troisième courant d'études concentre ses efforts sur une analyse de l'apport des entreprises sociales en termes de développement local (Commission européenne 1995 ; Defourny *et al.* 1998 ; Favreau 1995 ; Fontan 1995-1996 ; Morin *et al.* 1994 ; Morin 1995). L'économie sociale est envisagée comme un outil susceptible de relancer le développement de collectivités locales touchées par les transformations de l'économie (déclin du secteur secondaire). Le développement local constitue ainsi une autre facette de l'économie sociale. Il vise la résolution de problèmes sociaux par un auto-développement économique et social de communautés locales vivant dans un contexte de pauvreté. Il faut souligner que le développement local s'inscrit, à la base, dans une démarche de contestation du développement inégal des régions causé par des politiques centrées sur le développement des grands centres urbains. Il s'est ensuite, durant les années 1980, inscrit dans la réalité de certains quartiers de Montréal particulièrement touchés par le chômage et le phénomène de désindustrialisation. Le développement local intervient dans plusieurs domaines (Favreau 1991) :

- le logement et l'aménagement du territoire : création de coopératives d'habitation, luttes pour la construction de logements sociaux ;
- la santé et les services sociaux : services de maintien à domicile, de garde des personnes dépendantes, vêtements ;
- l'économie sociale ou communautaire : insertion des personnes sans emploi, création d'emplois et d'entreprises communautaires ;
- l'économie domestique : création et soutien à des coopératives d'alimentation, à des cuisines collectives, etc.

A noter que, si l'on suit la logique de Favreau, l'économie sociale constitue simplement une sous-catégorie du développement local et communautaire. Or, comme le montre Lévesque (1999), les choses sont un peu plus complexes dans la mesure où économie sociale et développement local participent tous deux et conjointement au mouvement de démocratisation de l'économie qui caractérise la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

#### **2.4 L'insertion par l'économique**

La question de l'insertion de personnes exclues du marché du travail et en voie de désaffiliation a pris de l'ampleur depuis les années 1970 qui ont marqué le début d'une série de crises économiques et d'un processus irrémédiable de désindustrialisation. Ce contexte économique a été accompagné d'une remise en question de la légitimité ainsi que du mode de fonctionnement de l'Etat-providence qui avait assuré, jusque-là, une large redistribution des richesses. Ces divers éléments ont exercé une influence sur l'évolution du cadre d'intervention étatique et des politiques publiques mises en œuvre dans les domaines de l'emploi et du social. En effet, les anciennes politiques d'intégration sont caractérisées par une volonté d'homogénéiser « (...) la société selon des catégories universelles » (Eme 1997b : 314-315), c'est-à-dire de permettre à chacun de trouver sa place dans la société à travers des mécanismes identiques pour tous. Dans cette perspective, l'école, la formation, par exemple, servent de tremplin à l'intégration socio-économique des individus, quels qu'ils soient.

Les nouvelles politiques, qui sont celles de l'insertion et non plus de l'intégration, s'appuient, quant à elles, sur trois principes distincts, mais étroitement imbriqués entre eux :

- 1) *Le principe de sélectivité* : les interventions étatiques ne visent plus l'ensemble de la population, mais des segments de celle-ci, tels que les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés, etc., spécialement touchés par la sélectivité du chômage. On assiste ainsi au développement d'une sorte de discrimination positive à l'égard des catégories les plus « défavorisées » en termes d'emploi. Cette sélectivité peut également s'appliquer à des zones géographiques particulières, à des quartiers ou des banlieues qui doivent affronter des situations socio-économiques extrêmement difficiles.
- 2) *Le principe de partenariat public-privé* : dans cette perspective, l'Etat, qui devient animateur (Donzelot et Estèbe 1994), fait appel aux initiatives de la société civile et fonde son action sur la responsabilisation et l'implication contractuelle des individus.

Dès lors, la relation entre l'Etat et la société civile se modifie, les individus sortant de leur statut de bénéficiaires et devenant des acteurs de la vie sociale.

- 3) Le principe d'*individualisation du social* : cette figure de l'Etat animateur induit un changement profond dans le rapport qu'entretiennent les pouvoirs publics avec la population. L'Etat n'est plus cette instance qui distribue des prestations universelles, mais un partenaire comme un autre de la société civile. Dès lors s'instaure une relation contractuelle entre les individus et l'Etat. « (...) Les individus et la société seraient ainsi liés par des formes d' 'implication réciproque' qui fonderaient le droit à une participation et une utilité sociale en contrepartie d'un secours économique, en particulier à travers la mise en place d'une 'sorte d'économie intermédiaire de l'intégration sociale' » (Rosanvallon 1995 : 178-193).

Ces trois principes, qui modifient singulièrement le rôle et la place des acteurs de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion, constituent un cadre d'intervention qui intègre dans des réciprocités nouvelles Etat et société, et même Etat et individus. On passe ainsi d'une « solidarité purement étatique » à une « solidarité sociétale ». « Aux règles et normes universelles qui s'appliquaient de haut en bas se substituent, à travers des processus 'interorganisationnels' locaux, la production concertée de règles et de normes toujours spécifiques à des situations et des publics » (Eme 1997b : 316). Mais les objectifs poursuivis par les politiques d'insertion demeurent les mêmes que ceux des anciennes politiques d'intégration : retrouver la norme universelle de l'intégration par l'emploi. Seuls les moyens changent qui passent par la mise en place, dans des structures protégées, d'emplois subventionnés de transition qui devraient permettre aux personnes en insertion d'acquérir des compétences à même de les faire réintégrer le marché du travail.

Selon Yvan Comeau, « l'insertion par l'économique désigne un champ d'intervention visant des objectifs de démocratisation, de cohésion sociale et de bien-être des personnes, à l'aide d'activités entrepreneuriales et collectives utiles pour une communauté » (Comeau 1997 : 11). Dans cette perspective, deux grandes approches d'insertion à l'emploi peuvent être identifiées, ces deux approches globales se divisant elles-mêmes en plusieurs courants :

- A. Approches s'adressant à la demande de main-d'œuvre : il s'agit, dans ce cas, de développer les opportunités d'emplois par le biais du développement local, d'activités de recherche et de développement, du partage des emplois et du temps de travail, etc.
- B. Approches s'adressant à l'offre de la main-d'œuvre :



- au plan de l'intervention sociale, on peut distinguer : 1) l'*approche psychosociale*, qui permet l'expression des difficultés vécues et la reconstruction d'un réseau social ; 2) l'*approche de services communautaires*, qui concerne le développement de services à même de dépanner les personnes pour des besoins essentiels et de leur fournir des informations adéquates en termes de programmes gouvernementaux, par exemple ; 3) l'*approche de conscientisation*, qui vise à instaurer un rapport de force avec l'Etat dans des contextes de définition de politiques sociales ;
- au plan éducatif, trois approches peuvent également être identifiées : 1) le *développement de l'employabilité*, c'est-à-dire le développement d'attitudes et d'aptitudes favorables à la recherche d'emploi ; 2) la *qualification*, qui comprend la formation de base (alphabétisation) ou professionnelle ; 3) la *formation à l'entrepreneuriat*, qui réside dans l'éducation en vue de la création de son propre emploi.

Ces diverses approches peuvent, bien entendu, être combinées entre elles, mais dans tous les cas où la formation occupe une place dans la stratégie d'insertion, il est important d'intégrer la formation à un itinéraire proprement dit d'insertion. « L'itinéraire d'insertion fait référence, d'une part, à la présence d'un accompagnement multidimensionnel au cœur d'une diversité de ressources en termes d'outils (stages, entreprises d'insertion, etc.), de mesures (par exemple, reconnaissance des qualifications) et, d'autre part, au développement d'un bassin d'emplois capable d'intégrer les personnes en insertion » (Comeau 1997 : 14).

Pour Danièle Bordeleau, la notion d'insertion ne peut être comprise sans la référence à celle d'exclusion. Ainsi, selon elle, l'exclusion sociale « se traduirait par une perte de pouvoir qui ne s'accompagne pas seulement d'une perte de revenu mais aussi d'une perte de réseau, de lieu d'appartenance, d'identité sociale, bref, de sa citoyenneté » (Bordeleau 1997 : 76). Dès lors, le but principal des entreprises d'insertion devient celui de « reconstituer les identités sociales à travers le développement d'activités ou, plus précisément, par le biais d'une activité économique » (Bordeleau 1997 : 76). Leur objectif est donc double : celui de resocialisation des individus et celui de leur permettre un apprentissage, ou un ré-apprentissage, professionnel. L'auteure souligne également l'importance de fournir à la personne en insertion un statut de travailleur, accompagné d'un salaire, en vue de favoriser la reconstitution de son identité sociale, la participation à la production constituant, dans une certaine mesure, une participation à la société. Les

entreprises d'insertion s'adressent aux « cas désespérés », c'est-à-dire aux personnes pour lesquelles les processus traditionnels d'intégration du marché du travail n'ont pas été efficaces. En effet, à une formation déficiente, à un manque d'expérience de travail, à des situations de chômage de longue durée s'ajoutent souvent des problématiques psychosociales telle que la violence conjugale, la toxicomanie, des problèmes de santé mentale, etc. Les entreprises d'insertion doivent représenter des passerelles faisant le lien entre une situation d'exclusion et de non emploi et l'intégration au marché du travail traditionnel.

Deux types d'entreprises d'insertion peuvent être distingués : le premier attribue à l'entreprise d'insertion une mission d'insertion sociale et professionnelle de clientèles en difficulté ; dans cette perspective, la dimension de formation est très présente et prépondérante à l'activité économique. Le second est celui des entreprises d'insertion qui exercent des activités économiques d'utilité sociale ; ces entreprises ont donc une double mission qui est d'insérer socialement et professionnellement des clientèles en difficulté et de satisfaire certains besoins de la communauté.

Sur la base de tout ce qui vient d'être dit, il est possible de proposer une définition de ce qu'est une entreprise d'insertion. Cette définition, tirée de l'article de D. Bordeleau, s'inspire grandement des travaux réalisés par le Collectif des entreprises d'insertion du Québec :

« une entreprise d'insertion est un outil économique au service d'un projet social permettant aux personnes qu'elle accueille : d'accéder au marché du travail dans les meilleures conditions possibles ou de retourner aux études ; de vivre une expérience de travail positive ; de participer à une formation qualifiante et/ou transférable ; de s'engager dans une démarche personnelle valorisante ; de (re)trouver le chemin de l'autonomie ; de jouer un rôle actif au sein de la collectivité » (Bordeleau 1997 : 77).

Le domaine de l'insertion est peu à peu devenu un champ d'études important, et ce aussi bien grâce à l'intérêt que lui portent les chercheurs en sciences humaines, qui y voient un lieu intéressant d'analyse des processus de recomposition territoriale, de développement local et communautaire, de création d'emplois et de lutte contre le chômage (Commission européenne 1995 ; Defourny *et al.* 1998 ; Favreau 1995 ; Fontan 1995-1996 ; Morin *et al.* 1994 ; Morin 1995), qu'en raison des besoins propres des entreprises d'insertion elles-mêmes. En effet, la poursuite de leurs activités dépend, du moins en partie, de leur capacité à prouver leur efficacité et ainsi à maintenir les financements publics sans lesquels elles ne pourraient survivre. C'est ainsi que, au Québec, le Collectif des entreprises d'insertion dispose d'un volet « recherche et développement » qui lui

permet, en collaboration avec les milieux académiques, de réaliser des études à même de fournir une vision claire du champ dans lequel ses membres s'inscrivent (Rodriguez et Chagnon 2000 ; Valadou 1995a et 1995b).



## Chapitre 3

### Mettre de la lumière sur les zones d'ombre : questions de recherche

Ce tour d'horizon à travers les différents courants d'analyse et les objets d'études privilégiés par la communauté scientifique dans le domaine de l'économie sociale nous permet de mettre en évidence un point crucial : la question qui nous occupe en priorité, à savoir les liens sociaux, n'est traitée que par la bande et de façon marginale. En effet, nous n'avons pas trouvé de production scientifique portant spécifiquement sur la relation entre l'économie sociale, ou les entreprises sociales, et la création de liens sociaux. Cette question ne constitue jamais, du moins à notre connaissance, le cœur de l'analyse, mais fait souvent l'objet d'allusions ou d'un paragraphe dans la conclusion.

A une époque où les problèmes de chômage, d'exclusion et de cohésion sociale font partie des discours officiels de nos personnalités politiques, il est tout de même surprenant de voir à quel point ces aspects sont faiblement documentés. Certes les liens sociaux sont mentionnés comme essentiels à la vie en société. Certes aussi les initiatives relevant de l'économie sociale sont-elles considérées comme participant activement au renouveau, au reformatage, au réancrage du lien et de la cohésion sociale. Cependant, il est frappant de voir combien ce rapport entre économie sociale et création, ou retissage, de liens sociaux est peu questionné. Il fait partie de ces antiennes que l'on mobilise au besoin sans en prouver la pertinence ou la valeur intellectuelle et heuristique<sup>4</sup>.

Lorsque les auteurs qui travaillent dans le domaine de l'économie sociale parlent de cohésion sociale, de lien social, ils se situent bien souvent, sous couvert de scientificité, au niveau du sens commun. On ne sait pas très bien à quoi ils font référence et ils ne nous éclairent que rarement sur la question. La première série d'interrogations porte donc sur cet aspect :

*Que signifie la notion de lien social ? A quoi fait-elle référence ? A quel corpus théorique est-elle apparentée ? Comment peut-on l'appréhender empiriquement ?*

La deuxième série de questions s'intéresse à ce qu'est une entreprise d'insertion. En effet, de manière à mieux saisir les rapports pouvant lier économie sociale et lien social, il nous

---

<sup>4</sup> C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'économie solidaire est souvent critiquée.

semble indispensable de mieux connaître l'entreprise sociale en tant qu'organisation humaine et productive ancrée dans une réalité particulière.

*Qu'est-ce qu'une entreprise d'insertion ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quelles sont les valeurs qu'elle défend ou promeut et comment ces valeurs s'expriment-elles dans la pratique ? Comment fonctionne-t-elle ? Quelles sont ses relations avec son environnement ?*

Finalement, la troisième catégorie d'interrogations porte sur la relation entre ces deux éléments que sont l'entreprise sociale et le lien social.

*Dans quelle mesure les entreprises sociales, et plus particulièrement les entreprises d'insertion, dont l'existence et le mode de fonctionnement sont souvent légitimés par la création d'emplois qu'elles occasionnent, représentent également un outil du retissage des liens sociaux ?*

*L'intégration de personnes en insertion dans les entreprises sociales leur permet-elle de développer de nouveaux réseaux de relations (ou d'affermir ceux dont elles disposaient), de s'ancrer territorialement, de s'engager dans des activités de proximité ? Quels sont les mécanismes qui conduisent à cette « régénérescence » des liens sociaux ?*

*Existe-t-il une relation (et de quel type ?), entre les modalités de fonctionnement des entreprises sociales et la création, auprès des personnes en insertion, de liens sociaux ?*

Ces différentes interrogations, qui guident notre réflexion, devraient nous fournir l'opportunité de mettre en lumière, de manière empirique, la relation, s'il y en a une, entre entreprise sociale ou d'insertion et liens sociaux, ce qui nous permettrait d'aller au-delà des affirmations par trop idéologiques des tenants de l'économie solidaire et sociale qui semblent considérer comme un donné le fait que les entreprises sociales génèrent nécessairement des espaces publics de débats, des réseaux de solidarités de proximité et des pratiques de territorialisation.

## **PARTIE II : LIEN SOCIAL ET ORGANISATION, UNE PERSPECTIVE THEORIQUE**

---

### **Chapitre 4**

#### **Aux fondements théoriques du lien social**

La notion de lien social, qu'il est difficile de qualifier de concept dans la mesure où ses formes multiples et ses interprétations variées empêchent une appréhension globale du phénomène, constitue un élément central de la sociologie générale. C'est en effet autour de la question de savoir ce qui permet à une société d'exister et de se perpétuer que s'est développée la sociologie contemporaine, et ce depuis les pères fondateurs que sont Comte, Tönnies et Durkheim plus particulièrement. Dans cette perspective, « le *lien social* n'est pas un fait ; il est une catégorie par laquelle la sociologie tente de comprendre, soit le fait que des individus séparés puissent s'unir pour former société, soit le fait, qu'étant unis, les hommes continuent de vivre en communauté » (Farrugia 1993 : 17, c'est l'auteur qui souligne). Mais la catégorie de lien social nécessite d'autres catégories, ou concepts intermédiaires, entre elle et le divers empirique de la réalité sociale, et ce de manière à rendre l'appréhension de celui-ci possible. Ces concepts intermédiaires se présentent sous la forme de plusieurs dichotomies : nature–convention, communauté–société, solidarité mécanique–solidarité organique, autorité traditionnelle – autorité rationnelle.

Les premiers sociologues sont à la source de cette vision bipolaire de la réalité sociale, vision qui demeure aujourd'hui encore prépondérante et qui souligne le caractère polymorphe de la notion de lien social. « (...) La catégorie de lien social consiste (...) dans la somme de ses définitions, de ses variantes, de ses concepts opératoires subsumés, de ses multiples versions du social, saisi dans sa dimension fondamentale, et (...) sa singularité réside précisément dans son caractère multiforme non dans son immutabilité et son unicité, mais dans sa variance même » (Farrugia 1993 : 31-32). En ce sens, la catégorie de lien social s'apparente au mythe dans la mesure où ses diverses définitions ne nous disent pas comment le lien social s'est constitué, mais nous éclairent sur la façon dont les êtres humains, et les sociologues en particuliers, imaginent la manière et les modalités selon lesquelles il s'est constitué. Mais dans tous les cas, le lien social est

considéré comme au fondement même de l'existence de la société. Sans lien social fondateur, pas de vie collective. Sans lien social, nous assisterions purement et simplement au retour de la barbarie, à la guerre de chacun contre tous. C'est en ce sens qu'il s'apparente au mythe.

La multiplicité des définitions possibles du lien social nous renvoie également aux diverses dimensions de ce lien fondateur de toute vie collective. Que l'on parle de liens de parenté ou de sang, de relations sociales, professionnelles, de voisinage, de proximité, d'intégration dans un milieu de vie, de participation politique, d'appartenance à un collectif, on s'engage sur la voie de la (re)connaissance de ce qui compose le lien social, de tous ces éléments quotidiens qui donnent au lien social sa profondeur et sa texture.

Dans le présent chapitre, nous abordons ce que nous appelons les « pères fondateurs » de la pensée du lien social. Ce détour théorique nous semble en effet essentiel dans la mesure où il nous permet de mettre en place un certain nombre d'éléments fondamentaux sur lesquels se basent les réflexions contemporaines sur les liens sociaux. En effet, les pères fondateurs fournissent chacun un éclairage spécifique de cette vaste problématique, éclairage qui va nous permettre, dans le chapitre suivant, d'introduire les différentes dimensions du lien social que nous considérons comme pertinentes.

#### **4.1 Le lien social vu par les pères fondateurs**

##### *4.1.1 Communauté et société selon Tönnies et Durkheim*

Les premiers sociologues qui se sont intéressés à la question du lien social peuvent être considérés comme des penseurs de la différenciation. En effet, c'est en partant du constat de la différenciation de la société, différenciation qui va de pair avec une certaine complexification, que Tönnies et Durkheim ont développé une vision dichotomique distinguant, pour le premier, la communauté de la société, et, pour le second, la solidarité mécanique de la solidarité organique. Dans la perspective de ces deux auteurs, c'est la Révolution française qui constitue le point de rupture entre les deux termes de la dichotomie. Elle fonctionne, au sein de l'histoire de la sociologie, « comme mythe fondateur de la société libérale contractuelle » (Farrugia 1993 : 71).

Selon Tönnies, les individus entrent en relation et s'associent par un « vouloir être ensemble » (Leandro 1997). Ce qui change entre la *communauté* et la *société*, c'est la manière de s'associer. Dans la première, les liens sont créés par une volonté organique faite de liens de sang, de liens naturels. C'est une volonté inhérente à la nature de

l'homme, qui le pousse à vivre en communauté. A la société correspond la volonté réflexive. Les liens créés sur cette base sont calculateurs, intéressés, superficiels, rationnels.

« La volonté organique scelle la communauté qui se constitue autour des réalités suivantes : la famille, les liens du sang, les émotions originelles, le sentiment de filiation, de fraternité, de maternité, de paternité, d'amitié ; ces réalités reposent sur les mœurs, les rites, l'habitude et la mémoire du groupe. C'est le droit naturel qui fonde cet état de fait.

La vie communautaire s'exprime dans la vie familiale, dans la vie du village, la vie du bourg. L'économie familiale, l'agriculture et l'art sont d'essence communautaire.

A l'inverse, affirme Tönnies, dans la perspective du contrat, (pour la théorie contractualiste et non plus naturaliste du lien), le droit positif et rationnel fonde la société et commande tous autres rapports entre les individus. La volonté qui préside à l'organisation sociale est une volonté non plus spontanée, mais réfléchie. L'agrégation sociale des individus ne tient que par la réflexion, par l'espoir égoïste du profit et du gain, les relations humaines sont essentiellement commerciales et intéressées, il s'agit, nous le répétons, d'une somme d'individualités liées par contrat mercantile ; la domination est le but et le lien n'est qu'apparent » (Farrugia 1993 : 98-99).

Selon Tönnies, donc, le passage de la communauté à la société consacre une dissolution de tous les liens naturels et authentiques qui lient les hommes entre eux. On assiste ainsi, selon lui, à la décomposition du corps social proprement dit.

Durkheim partage globalement le point de vue de son prédécesseur, bien qu'il n'ait pas une opinion aussi négative de la société contractuelle. Durkheim opère une distinction entre les sociétés non différenciées, dont le lien social s'exprime au travers d'une *solidarité mécanique* faite de routines et de valeurs qui transcendent le groupe, et les sociétés différenciées, régies sur le mode plus complexe de la *solidarité organique* qui s'appuie à la fois sur l'existence de liens de complémentarité entre les individus et sur celle d'une conscience collective (Martuccelli 1999 : 43 et suivantes). La question de l'interdépendance, ou de la complémentarité, des individus au sein d'une société complexe nous renvoie à l'intégration morphologique des individus (dimension matérielle du lien social) dans la structure sociale qui les dépasse mais dans laquelle ils doivent trouver une place. Il s'agit là d'un lien social horizontal, qui lie les individus entre eux. La notion de conscience collective, quant à elle, fait référence à l'intégration normative des individus dans le tout social (dimension subjective du lien social), c'est-à-dire à la nécessité pour chacun d'adopter un certain nombre de normes et de valeurs, de représentations, de manières de faire, de penser et de sentir qui disposent d'un certain pouvoir de contrainte. On se situe ici dans une perspective verticale du lien social dans la mesure où chaque individu cherche à intégrer une collectivité qui le dépasse, sorte

d'« entité à laquelle les hommes se soumettent, pour vivre ensemble et en société » (Xiberras 1993 :40). Ces deux dimensions sont étroitement liées et s'articulent entre elles : « la force et le degré d'intensité qui relient les hommes à la conscience collective varient avec la force et le degré de cohésion qui relient les hommes entre eux » (Xiberras 1993 :40).

Dans cette perspective, Durkheim s'écarte quelque peu de la vision « tönnesienne » selon laquelle, dans la société contractuelle, les relations sociales ne sont que le fait d'une rationalité calculatrice et mercantile. En mettant également l'accent sur la conscience collective nécessaire à la vie en société, Durkheim souligne l'importance de l'existence de liens non pensés, voire « spontanés ». Ainsi, « l'intégration normative de la société s'appuie et se prolonge dans et par l'intégration morphologique, ou vice versa, sans que chacune d'entre elles puisse apporter à elle seule de réponse satisfaisante » (Martuccelli 1999 : 45).

Il est clair que, pour Durkheim, la cohésion sociale ne peut passer par une entente entre des individus pris isolément, mais par l'intégration des individus à la société. Selon lui, la société constitue une réalité *sui generis*, indépendante des individus qui la composent. « (...) La société, avec ses institutions, ses valeurs est première par rapport aux individus qui la composent et qui n'en deviennent membres qu'après un travail d'inculcation » (Chatel 1997 : 22), d'où l'importance, chez cet auteur, de la socialisation. Le système durkheimien s'articule donc autour de trois notions : l'individu, la société et la morale, « cette dernière exprimant la liaison entre individu et société ou encore exprimant le lien social qui unit l'individu et la société dans la mesure où les pratiques morales ont pour fonction d'exprimer l'unité intersubjective du groupe, l'identité collective. L'unité du groupe social, donc l'appartenance à la société, s'opère alors par le biais d'une soumission à la morale, établie rationnellement, soumission qui est vécue comme une adhésion éclairée » (Chatel 1997 : 22-23). La conscience, ou la morale, collective dans une société différenciée est certes réfléchie, mais elle n'est pas constituée, selon Durkheim, de mécanismes rationnels, mercantiles et calculateurs comme le suggérait Tönnies. Pour Durkheim, la morale est une religion laïcisée qui permet au individus : 1) de distinguer le bien du mal et ainsi de fonder leurs actions sur des valeurs à même de rendre possible la vie collective ; 2) d'adopter des façons de faire, de penser et de sentir qui font lien, c'est-à-dire qui constituent la trame du tissu social d'une société ou d'une communauté ; 3) de s'inscrire dans des rapports sociaux qui lient, et donc qui associent la liberté à l'obligation. En ce sens, faire l'analyse du lien social comporte une part de jugement normatif dans la mesure où l'on considère que certaines valeurs ou normes sont

porteuses de lien social, de vie collective harmonieuse, alors que d'autres ne le sont pas. Cependant, le problème essentiel réside, selon Durkheim, dans le fait qu'avec la division sociale du travail, et la différenciation accrue de la société, apparaît un relâchement de la densité morale, c'est-à-dire une diminution de la soumission des individus aux valeurs et aux normes communes, à une mise à distance des représentations collectives qui conduisent à l'anomie sociale.

Au-delà des éléments de divergence que l'on peut relever entre la pensée de ces deux pères fondateurs, il faut souligner, comme le fait Farrugia (1993), que tous deux tendent à voir le lien social normal comme relevant avant tout du communautaire, c'est-à-dire de la nature. Dès lors, le lien social se trouve chargé d'une valeur, devient un idéal qui s'affronte à la réalité sociale telle qu'elle se présente dans la société contractuelle. Ils s'opposent ainsi tous deux fermement à l'idée d'un lien social purement contractuel. Tönnies et Durkheim « (...) considèrent que la communauté ou l'association spontanée est la réalité première et qu'au-delà des dissolutions historiques du lien social comme réalité quasi biologique, ou du moins naturelle, doit se constituer une unité sociale restaurant selon des modalités nouvelles l'ancienne association (...) » (Farrugia 1993 : 65). Pour ces deux auteurs, la société est un tout qui englobe et précède les individus. Ceux-ci ne peuvent exister en tant qu'êtres humains en dehors de la société<sup>5</sup>. Le lien social, qui est au fondement de la société, constitue donc un prérequis nécessaire à l'existence de celle-ci, un élément proprement naturel, dont la forme la plus achevée s'exprime dans la figure de la communauté. Cependant, ce lien naturel peut être rompu lors de certaines périodes historiques, comme celle de la Révolution française par exemple. Dans ces cas, il est indispensable qu'un nouveau lien social voie le jour, qui peut prendre une forme différente de celui qui l'a précédé, mais qui, en tous les cas, se fonde sur cette volonté commune et naturelle des êtres humains de « vivre ensemble ». C'est dans ce sens que Blanchard (1997) considère le lien social comme un mode de régulation des comportements, des rapports sociaux, mais également des formes sociales, entendues comme les institutions socio-historiquement construites que sont la famille, l'Etat, etc. De fait, selon l'auteur, le lien social permet la régulation des rapports sociaux dans des situations de stabilité (grâce au respect des valeurs et des normes). Lors des phases de remise en question de l'ordre, de la cohérence et de la logique du social, le lien social, par les reformulations dont il fait l'objet, constitue un régulateur permettant la sortie de la crise. Dans cette perspective, le lien social constitue un mode de régulation

dans le sens d'un « ensemble de règles et de procédés qui assurent la pérennité d'un système » (Blanchard 1997 : 60).

Mais alors que la vision européenne du lien social est tendanciellement holiste et naturaliste (mais aussi contractualiste ou conventionnaliste dans le sens non-utilitariste de ces termes, ce qui permet d'inclure dans ce paradigme la pensée de Rousseau), la vision anglo-américaine s'organise autour d'une conception individualiste et libérale. « Le lien social y est conçu comme étant d'essence essentiellement commerciale, fondé sur les intérêts des individus, à l'image du contrat dont il se soutient. Il y a convergence des intérêts individuels et de la prospérité collective. Se met en place une sorte d'utilitarisme moral lié à une arithmétique des plaisirs. Il faut donc promouvoir le libre-échange et la concurrence » (Farrugia 1993 : 200). C'est à cette conception strictement rationaliste que s'opposent fermement les penseurs continentaux.

Tönnies et Durkheim posent les principaux jalons de la pensée sur le lien social en s'interrogeant sur la nature des relations existant dans deux types d'organisation sociale différents et sur la qualité, ou l'intensité, de ces relations. A la communauté, faite de solidarité mécanique et considérée comme l'organisation humaine naturelle et ontologique, ils opposent la société, fondée sur la solidarité organique et résultat de la différenciation des groupes humains. Les deux auteurs associent à ces deux modes de vivre ensemble une série de relations sociales possibles (de sang, d'amitié ou au contraire utilitaristes et superficielles) caractéristiques des logiques qui les sous-tendent. Or cette vision duale continue, aujourd'hui, à traverser les réflexions sur le lien social et se retrouve, entre autres, dans la dichotomie primarité/secondarité développée et employée par le MAUSS<sup>6</sup> et les tenants du paradigme du don. Mais au-delà de cette distinction fondamentale, Durkheim introduit une vision holiste qui fait de la société (organique) un ensemble qui n'est pas réductible à la somme de ses parties. C'est ainsi qu'il souligne l'importance de l'intégration des individus dans un tout qui les dépasse, et ce par le biais de deux mécanismes distincts et complémentaires : l'intégration morphologique des individus, qui se réalise à partir de relations de complémentarité et d'interdépendance ; l'intégration normative, qui elle passe par l'adoption de valeurs et de normes qui rendent possible le vivre ensemble. C'est ainsi que Durkheim met l'accent sur la double dimension des faits sociaux, c'est-à-dire sur le caractère à la fois objectif/matériel et

---

<sup>5</sup> Si Durkheim développe clairement un point de vue holiste, la situation est quelque peu plus nuancée en ce qui concerne Tönnies.



subjectif du lien social. Cette double dimension demeure aujourd'hui pertinente et traverse encore la pensée sociologique, notamment celle qui porte sur les liens sociaux.

#### 4.1.2 *L'apport de Max Weber*

Weber s'écarte de manière importante de la vision holiste développée par Tönnies et Durkheim selon laquelle la société représente une réalité première, qui précède les individus et les englobe. Pour lui, c'est l'individu lui-même qui constitue l'élément de base et le décodeur de la société. En effet, dans cette perspective, « c'est par le sens qu'il [l'individu] donne à ses actions que la société peut prendre corps et vie » (Chatel 1997 : 23). C'est la raison pour laquelle Weber porte son intérêt sur les individus, sur le sens qu'ils donnent à leurs actions, ce qui le conduit à développer une démarche compréhensive visant essentiellement à appréhender et saisir les significations et justifications dont une personne peut investir ses actes. Weber accorde ainsi aux interactions sociales et aux mécanismes qui permettent aux individus d'entrer en contact les uns avec les autres une importance particulière.

Chez Weber, c'est donc l'activité sociale qui est au fondement du lien social dans la mesure où « agir socialement conduit d'un côté à participer dans un contexte social qui a ses institutions, ses règles, ses traditions et ses lois ; de l'autre côté, l'homme attribue de la signification à ce qu'il fait, c'est-à-dire qu'il se donne des finalités qui puissent orienter son action » (Leandro 1997 : 48). Dans cette perspective, Weber distingue quatre idéaltypes d'activités sociales : 1) l'activité sociale traditionnelle, qui puise sa signification dans la tradition ; 2) l'activité sociale affective, qui s'appuie sur un sentiment émotionnel ; 3) l'activité rationnelle en valeurs ; 4) l'activité rationnelle en finalité (rationalité instrumentale). Chaque forme d'activité associe ainsi à la fois deux dimensions distinctes bien qu'étroitement liées : une dimension que l'on peut qualifier d'institutionnelle, qui impose aux individus un cadre à leurs activités en termes de règles à suivre, de comportements à adopter ; une dimension plus subjective qui renvoie au fait que les individus accordent une signification différente à leurs actions en fonction de la forme de l'activité sociale. Une personne qui s'engage dans une activité sociale affective doit se soumettre à des lois particulières où, par exemple, la réciprocité occupe une place importante, et interprète la situation selon des « critères » spécifiques à l'échange émotionnel. Il en va tout autrement de l'individu qui se lance dans une activité rationnelle

---

<sup>6</sup> Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales. Ce mouvement est à la source d'une revue du même nom.

en finalité telle que l'échange marchand où les règles de fonctionnement ne sont plus marqués au sceau de la réciprocité, mais de l'efficacité et du calcul rationnel, ce qui influence grandement la signification qu'il accorde au comportement de la personne avec laquelle il est en interaction. « Ces quatre idéaltypes d'activités permettent à Weber de distinguer deux idéaltypes de relations sociales qui renvoient à la distinction de Tönnies entre communauté et société : la 'communalisation' qui regroupe les deux premiers types d'activités et la 'sociation' qui regroupe les deux derniers » (Piotte 1997 : 524-525). La communalisation est une relation sociale qui s'appuie sur le sentiment subjectif des individus participant à l'échange d'appartenir à une même communauté. La famille, la relation amoureuse ou la nation constituent des exemples de communalisation. La sociation, quant à elle, est une relation sociale fondée sur le compromis et la coordination d'intérêts motivés rationnellement en valeur – c'est le cas des sectes ou de certaines associations à but non lucratif – ou en finalité – on peut penser aux entreprises privées.

Cette attention portée aux formes de l'activité sociale conduit Weber à distinguer trois idéaltypes possibles de domination légitime : la domination traditionnelle, qui renvoie à l'activité traditionnelle, la domination légale-rationnelle, qui englobe à la fois les activités rationnelles en valeur et en finalité, et la domination charismatique, qui fait référence à l'activité émotionnelle. Dans sa conception, le lien social est la relation qui découle de la domination. Il peut ainsi exister plusieurs formes ou idéaltypes de lien social, au même titre qu'il existe plusieurs formes de domination. Mais pour Weber, le problème principal réside dans le fait que la rationalité en finalité (rationalité instrumentale de l'économie) a supplanté et évincé les autres formes de rationalité, en particulier la rationalité en valeur. Dès lors peut être mise en danger la cohésion sociale (Chatel 1997).

Ces quelques éléments nous permettent de mettre l'apport de Tönnies et Durkheim en perspective. Cependant, il faut être conscient du fait que la question du lien social n'occupe pas une place prépondérante dans l'œuvre de Weber, contrairement aux deux précédents. Le point qu'il nous semble essentiel de souligner réside dans le refus de Weber de considérer la société comme une réalité première dont l'existence relève de facteurs ontologiques. Ce rejet de l'essence naturelle du lien social et de la société permet d'envisager l'un et l'autre comme des construits sociaux et de placer l'action de l'être humain au cœur de la réflexion, de la démarche compréhensive. Ainsi Weber met-il l'accent sur l'individu en tant que décodeur de la réalité sociale et porte d'entrée principale à la compréhension des faits sociaux. Il insiste, comme le fait Durkheim, sur la double dimension des faits sociaux, mais ce de manière fondamentalement différente.

Alors que Durkheim met l'accent sur la distinction entre dimensions objective (matérielle/morphologique) et subjective (normative) du lien social, Weber souligne le fait que l'individu doit s'inscrire, lors de ses interactions, dans un cadre institutionnel et normatif donné, mais que, dans le même temps, il jouit d'un pouvoir d'interprétation qui lui permet de donner lui-même un sens à son action. Cette perspective fait de l'individu un acteur social à part entière, qui développe des significations symboliques, qui interprète les situations dans lesquelles il se trouve et qui dispose de certaines capacités réflexives. L'acteur a ainsi la possibilité de développer des relations sociales diverses ou, pour le dire dans les termes de Weber, des activités sociales traditionnelles, affectives, rationnelles en valeur ou en finalité.

Un autre élément essentiel introduit par Weber réside dans la distinction qu'il opère entre trois formes de domination différentes, et donc trois formes de lien social distinctes. Ce faisant, il dépasse la dichotomie de Tönnies et Durkheim et diversifie les modalités d'interactions prises en compte dans l'analyse du lien social.

#### 4.1.3 Les relations interpersonnelles selon G. Simmel

Dans le court texte intitulé « Digressions sur l'étranger », Simmel aborde la relation ambivalente qui s'établit entre un individu et un groupe, relation à la fois faite de proximité physique et de distance mentale. En effet, l'étranger, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est caractérisé par le fait qu'il est attaché à un groupe spatialement déterminé, mais auquel il n'appartient pas vraiment, car il ne dispose pas de l'ensemble des éléments « hérités » qui sont le propre du groupe en question, et ce en raison de son entrée tardive dans celui-ci. Dès lors, la relation établie entre le groupe et l'étranger est à la fois teintée de distance et de proximité. « (...) La distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche » (Simmel 1979 : 54). Autrement dit, la distance marque la différence qui existe entre les membres du groupe et l'étranger, alors que la proximité est la manifestation de traits communs qui font que, d'une certaine manière, l'étranger peut être accepté dans le groupe. Le fait qu'il soit perçu comme altérité fait de l'étranger un être que l'on peut appréhender, dans la mesure où il partage avec le groupe un certain nombre de caractéristiques, et avec lequel il est donc possible de développer un rapport. Si le groupe lui refuse cette reconnaissance de traits communs, c'est alors un non-rapport qui s'installe entre les deux parties et l'étranger se retrouve exclu du groupe. « Tant que l'étranger est considéré du point de vue de ses *différences*, il reste exclu ou en dehors du groupe. (...) Cependant, dès qu'il est perçu du point de vue de ses similitudes, il commence à être

considéré comme faisant partie du groupe. Et le groupe est alors contraint de modifier ses représentations collectives » (Xiberras 1993 : 59-60).

Dans le cas contraire, l'étranger va occuper une position « privilégiée » dans la mesure où elle lui permettra de poser un regard objectif sur les situations auxquelles il est confronté. Selon G. Simmel, l'étranger, qui n'a pas intégré l'ensemble des normes et des valeurs du groupe dans lequel il s'inscrit, est en effet plus libre dans sa manière d'appréhender les événements, car il n'est pas influencé par les préjugés existant à l'intérieur du groupe et peut mettre en œuvre des schémas d'analyse plus généraux. Dans cette perspective, la présence de l'étranger dans le groupe constitue pour ce dernier un enjeu particulier dans la mesure où sa cohésion interne dépendra de manière importante des rapports qu'il sera à même de tisser avec ce nouvel élément qui exerce une pression sur les représentations collectives de l'extérieur du groupe, mais également de l'intérieur. L'intégration de l'étranger demeure toujours un processus périlleux susceptible de remettre en question l'existence du groupe lui-même s'il n'est pas sûr de sa propre consistance, ou de son identité, s'il n'est pas certain de pouvoir accepter le regard objectif et critique de l'étranger.

La relation humaine est toujours une relation à l'autre en tant que représentant l'altérité, et la relation à l'étranger n'est que l'une des formes que peuvent prendre les relations humaines. Mais dans tous les cas, la relation à l'autre est marquée par le rapport entre la distance et la proximité. Dans le cas particulier de l'étranger, la proximité nous renvoie aux similitudes générales ou universelles qui peuvent exister entre l'étranger et le groupe ; la distance reflète l'idée selon laquelle cette similitude est, précisément, générale et maintient l'étranger à distance.

En introduisant le couple problématique proximité/distance, Simmel fait un premier pas en direction de la prise en compte de l'espace comme élément central des relations sociales. Il est vrai que lui-même ne s'exprime pas en termes de territoire et de rapport spatial. Cependant, il fournit des clés de lecture pertinentes dans ce domaine qui nous permettent d'envisager le lien social sous un angle nouveau et de nous interroger sur la relation existant entre proximité spatiale et proximité sociale, thème souvent abordé lors des discussions sur la pertinence de l'échelle locale ou micro locale (le quartier) dans l'analyse des rapports sociaux.

## 4.2 J. Habermas et l'« agir communicationnel »

Chez Habermas, la notion clé, ou du moins celle sur laquelle se fonde son argumentaire, est celle de « monde vécu ». « Le monde vécu est un horizon d'objets, l'univers toujours présent des choses données dans l'expérience immédiate de la vie » (Martuccelli 1999 : 324). Dans les sociétés archaïques, le consensus, ou le lien social, est assuré par le monde vécu, car chaque individu partage les mêmes représentations de ce monde (cela nous renvoie à la figure du mythe). Cependant, dans les sociétés avancées, on assiste à une différenciation des représentations et, par là même, à une distanciation du monde vécu. Dans ce cas, le consensus passe par l'*agir communicationnel*, c'est-à-dire par un processus discursif qui s'appuie néanmoins sur le monde vécu commun.

Ainsi, pour Habermas, le fondement de toute activité communicationnelle, qui est à la base du lien social, est le monde vécu, système référentiel à l'horizon duquel l'interaction à visée intercompréhensive ou intersubjective peut avoir lieu, et ce grâce à l'articulation des trois composantes structurelles du monde vécu, soit la culture, la société et la personne.

« Par la culture, il faut entendre le stock de connaissances détenu par chacun des participants dans lequel ils puisent les ressources à leurs interprétations dans les situations d'intercompréhension. Par société, Habermas évoque les institutions, les principes de légitimité qui permettent aux individus de se penser comme appartenant à un groupe social et ainsi de définir des mécanismes de solidarité. Quant à la personnalité, elle réfère aux mécanismes par lesquels l'individu devient l'homme, donc acquiert les apprentissages linguistiques, normatifs minimaux (faculté de parler et d'agir) et les réinterprète » (Chatel 1997 : 31).

C'est donc dans le monde vécu que les individus puisent les ressources nécessaires à l'établissement d'un contact et d'un processus d'intercompréhension avec autrui. Le consensus est atteint par l'intersubjectivité, qui se construit au travers de l'agir communicationnel. C'est donc ce dernier qui permet l'intégration des sociétés. En effet, « l'entente, le consensus cherché supposent l'acceptation, au préalable, de la subjectivité de l'Autre » (Martuccelli 1999 : 334).

A la notion d'agir communicationnel, Habermas oppose celle d'action téléologique. Ce dernier type d'action est mu par une rationalité instrumentale, c'est-à-dire que l'individu vise, par le biais de l'action téléologique, la recherche de moyens appropriés à la réalisation d'une fin. Habermas place ainsi dos à dos l'univers de la rationalité téléologique propre à divers sous-systèmes sociaux et l'univers de la rationalité communicationnelle, ou pratique, propre à la vie quotidienne (au monde vécu). Le

problème réside dans le fait que la rationalité pratique propre au monde vécu tend à être supplantée par la rationalité instrumentale<sup>7</sup>. Or, le lien social ne peut être réductible ni au marché, ni aux rapports de force. « Seule l'activité orientée vers l'intercompréhension peut prétendre ouvrir et conduire vers une société stable et cohésive (...) » (Chatel 1997 : 29). D'où l'importance accordée par l'auteur à l'activité communicationnelle et à la démocratie délibérative dans le processus d'intégration à un groupe social.

A l'instar de H. Arendt (1989), qui estime que le pouvoir est en réalité l'«être ensemble» (hors de toute relation de domination et d'exercice de la violence), c'est-à-dire «une disposition à régler l'action à plusieurs par la coordination et à surmonter les conflits par la concertation» (Ladrière, 1992: 36), Habermas a développé la notion de «pouvoir communicationnel», dont il affirme que le peuple est le détenteur. Ce pouvoir communicationnel est fondé sur un processus de formation de la volonté politique des citoyens, processus qui a impérativement besoin d'un espace public démocratique pour pouvoir se développer. Habermas affirme par ailleurs qu'une véritable démocratie est inconcevable sans un réseau d'associations volontaires, et soutient la vision d'un «espace public constitué d'associations, espace dans lequel peut s'accomplir la *praxis* communicative d'une formation de l'opinion et de la volonté menée par voie argumentative» (Habermas, 1973: 43). L'espace public est donc bien plus que le lieu où s'exprime la volonté générale: c'est le processus même par lequel cette volonté générale se construit à travers un débat public. Mais « l'espace public ne vaut que s'il est en mesure de ménager la pluralité des opinions, la conflictualité des intérêts et la différence des perspectives » (Laville 1997b : 55). C'est la raison pour laquelle le débat public doit être fondé sur la reconnaissance réciproque des intervenants, la liberté égale d'expression et de critique, la participation effective de tous. Dès lors, les opinions politiques qui émanent de l'espace public jouent un rôle de médiateur entre les besoins de la société et l'Etat.

Les notions d'agir communicationnel et d'espace public ne s'appliquent pas uniquement au cadre général de la démocratie. Comme le mentionne Habermas lui-même, les associations jouent également un rôle important dans la vitalité de l'espace public. Ancrées dans un contexte historique particulier, elles reflètent l'état du rapport de forces engagé à ce moment là au sein de l'espace public (Laville 1997b). En outre, elles participent directement, en tant qu'acteurs ou lieux de débats, à la constitution d'un

---

<sup>7</sup> On rejoint ici le constat de Weber selon lequel la rationalité en finalité, c'est-à-dire la rationalité

espace public ouvert à même de prendre en compte, potentiellement, une large palette de points de vue.

J. Habermas introduit ici une nouvelle dimension constitutive du lien social, c'est-à-dire la dimension proprement politique des relations sociales. En effet, pour cet auteur, la pratique discursive, le débat argumentatif au sein d'un espace public, qui donne la possibilité à chacun de s'exprimer, sont au fondement du lien social. Cependant, comme Tönnies, Durkheim et Weber, il souligne le risque que courent les sociétés à privilégier des modes d'interaction basés sur la rationalité téléologique ou instrumentale qui sous-tend les rapports marchands.

### **4.3 Le paradigme du don**

Les travaux effectués par le MAUSS (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales), et de fait par A. Caillé, autour de la question du don ont pour origine commune *L'Essai sur le don* (1985) de Marcel Mauss. Mais avant tout, il est nécessaire de faire une distinction entre les acceptions générale et sociologique du don :

- dans sa définition générale, le don recouvre «toute prestation effectuée sans garantie ou certitude de retour» (Caillé 1997 : 49) ;
- dans son acception sociologique, est considérée comme don «toute prestation de biens ou de services effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, entretenir ou régénérer le lien social. Dans cette relation de don, le lien importe plus que le bien» (Caillé 1997 : 49).

M. Mauss, a travers ses études réalisées auprès de populations amérindiennes, notamment, et portant essentiellement sur la pratique du *potlatch* (forme ritualisée de don) a mis en évidence la triple obligation liée au don : l'obligation de donner, de recevoir et de rendre. Dans la mesure où ce don ritualisé engage non seulement les personnes qui y sont directement impliquées, c'est-à-dire celle qui donne et celle qui reçoit, mais plus largement l'ensemble de la société dans toutes ses dimensions (politique, religieuse, économique, sociologique, etc.), M. Mauss considère que l'on est en présence d'un phénomène social total.

Le paradigme du don se distingue à la fois de l'individualisme (méthodologique) et du holisme. Pour le premier, l'ensemble des actions et des institutions découlent directement

---

instrumentale, tend à supplanter toutes les autres formes de rationalités.

des calculs plus ou moins rationnels et conscients des individus. La notion d'intérêt constitue donc le principe fondateur de l'individualisme. Le second, quant à lui, considère que les individus ne font, dans leurs actions, rien de plus que d'actualiser un principe commun supérieur. Dans cette seconde perspective, l'obligation représente la logique première des choses. Mais aucune de ces deux approches ne peut concevoir l'existence du don et parvenir à apprécier sa complexité et son caractère ambivalent : l'individualisme nie la possibilité d'effectuer une action qui ne soit pas totalement guidée par l'intérêt ; le holisme ne peut envisager qu'un acte soit pratiqué en dehors de la logique de l'obligation.

M. Mauss montre, quant à lui, que le don ne peut être réduit à une simple question d'intérêt ou d'obligation et présente une lecture plus nuancée et plus complexe de cette réalité. Pour ce faire, il dialectise ces deux concepts et oppose la liberté (ou la spontanéité) à l'obligation, l'intérêt pour les autres (ou altruisme) à l'intérêt personnel.

Liberté	↔	Obligation
Intérêt pour les autres	↔	Intérêt personnel

Selon M. Mauss, le don relève à la fois de ces quatre dimensions, mais il est essentiel de souligner que, pour lui, les intérêts non instrumentaux priment sur les intérêts instrumentaux, car ce qui est recherché à travers le don est toujours la création de liens. Le don est donc essentiellement un acte politique dans la mesure où il constitue, dans les sociétés étudiées par M. Mauss, ce geste d'alliance qui permet de marquer une distinction entre ce (et ceux) qui fait (font) partie(s) de la société et ce (ceux) qui y est (sont) extérieur(s). Comme le souligne Godbout (1992), il faut « concevoir le don comme formant système, et ce système n'est rien d'autre que le système social en tant que tel. Le don constitue le système des relations proprement sociales en tant que celles-ci sont irréductibles aux relations d'intérêt économique ou de pouvoir » (Godbout 1992 : 23).

Alors que Mauss considérait que le don en tant que fait social était le propre des sociétés traditionnelles, les tenants actuels du paradigme du don estiment, au contraire, que ce rapport social particulier n'a pas disparu de nos sociétés et s'exprime dans ce qu'ils appellent les relations de primarité, par opposition à la secondarité, c'est-à-dire dans les relations pour lesquelles la personnalité des personnes impliquées est plus importante que sa fonction ou son rôle dans l'organisation sociale. On retrouve ici la distinction entre communauté et société dans la mesure où les liens primaires prennent place au sein de la



famille, entre amis, etc., et que les liens secondaires sont davantage d'ordre superficiel et instrumental.

En outre, le paradigme du don a le mérite d'explicitier les caractéristiques propres du fait social qu'est le don : mélange de liberté/obligation et d'altruisme/intérêt personnel, le rapport engendré par le don conduit à dépasser la dichotomie stricte entre relations sociétaires ou utilitaristes et relations communautaires.

## Chapitre 5

### Du lien social aux liens sociaux

Ces quelques réflexions autour d'auteurs se situant au fondement de la pensée sur le lien social nous conduisent à un constat clair : la question du lien social recouvre effectivement une réalité multiforme, aussi diverse dans les conceptions théoriques qu'elle suscite que dans les phénomènes sociaux qu'elle englobe.

Chez les pères fondateurs, la question du lien social est abordée par le biais de critères à la fois sociaux (structure sociale, institutions, etc.) et individuels, mettant l'accent, du moins en ce qui concerne Tönnies et Durkheim, sur la valeur supérieure des relations ressortissant du communautaire, jugé d'essence naturelle. Actuellement, « on assiste à une fragmentation du lien social : celui-ci émerge aussi bien des systèmes de valeurs, d'une certaine conformité à certains modèles sociaux, du microscopique (Simmel) et d'une socialité de base (Maffesoli) que de la composante contractuelle de la société » (Leandro 1997 : 53). Ainsi se mêlent les deux pôles extrêmes de la dichotomie communauté – société à la source de la pensée sur le lien social. De fait, et pour opérer un pas supplémentaire, cette fragmentation du lien social traduit la multiplicité des groupes d'appartenance, des formes sociales – entendues comme des construits historiques et sociaux, véhiculant des valeurs, des normes, des traits culturels qui découlent directement de leur construction – auxquels un individu peut se référer.

« A chaque forme sociale correspond une certaine matérialisation des liens sociaux. Un individu, évoluant nécessairement dans un certain nombre de formes sociales, noue donc des liens sociaux de nature différente, selon la forme sociale dans laquelle il évolue. Son comportement, ses rapports avec les autres dépendent du lieu, de l'époque, des personnes en présence, de sa culture et de celle des autres, de leur culture commune. (...) Chacune des formes sociales a sa logique propre. Chaque individu agit selon sa logique, qui dépend de celle de l'ensemble des formes sociales dans lesquelles il gravite » (Blanchard 1997 : 58).

On peut donc affirmer qu'aujourd'hui le lien social fait l'objet d'un double processus de construction : il s'élabore à la fois aux niveaux macro-social, c'est-à-dire sur le plan des systèmes de valeurs, des systèmes économique et politique, et micro-social, à savoir en termes de relations choisies, de liens d'amitiés, de convenance et de proximité.

Compte tenu des développements ci-dessus ainsi que de notre objet de recherche – c'est-à-dire les personnes travaillant en entreprises d'insertion et la création de liens sociaux –, nous allons, dans la suite de ce chapitre, porter notre attention sur le versant plutôt micro du lien social et tenter de mettre en évidence les différentes dimensions que comporte ce

phénomène. En effet, les références théoriques, que nous avons introduites jusque-là, nous fournissent un socle de connaissances fondamentales et indispensables à l'analyse sociologique, mais nous laissent quelque peu démunis lorsqu'il s'agit de constater, sur le terrain empirique, l'existence, l'absence ou la qualité de relations sociales à même d'alimenter la cohésion sociale. Il s'agit donc, à partir des pères fondateurs de la sociologie ainsi que des grands courants de pensée sur le lien social, de développer un instrument théorique capable d'appréhender la réalité empirique de manière quelque peu plus pragmatique.

Comme le soulignent Kearns et Forrest, la notion de cohésion sociale peut être décomposée en plusieurs dimensions : « common values and a civic culture ; social order and social control ; social solidarity and reductions in wealth disparities ; social networks and social capital ; and territorial belonging and identity » (Kearns and Forrest 2000 : 996). La plupart de ces aspects se retrouvent, à des degrés divers, dans les écrits des pères fondateurs et des penseurs du lien social. Ainsi, Tönnies, Durkheim et Weber, de même que les auteurs gravitant dans le champ du paradigme du don, nous renvoient-ils à la question de la qualité des liens qui se tissent à l'intérieur des réseaux sociaux. Sont-ils marqués par la profondeur de l'amitié, des liens de sang, ou, au contraire, par la superficialité des rapports marchands et utilitaires ? Permettent-ils le développement individuel et l'émancipation des personnes qui y sont impliquées ou les maintiennent-ils dans un rapport de dépendance ? Toutes ces interrogations constituent ce que nous appellerons la *dimension* proprement *sociale* du lien du même nom.

L'œuvre de Jürgen Habermas, ou du moins ses réflexions sur l'agir communicationnel et l'espace public, attire notre attention sur la *dimension* plus *politique* du lien social. Il met, en effet, en lumière l'importance de la pratique discursive et argumentative dans le processus de constitution d'un lien social et politique. Ainsi se trouvent posées les questions de la citoyenneté, de la participation et des moyens à disposition pour permettre l'expression de la volonté des individus.

Georg Simmel, au travers, notamment, de ses « digressions sur l'étranger », amorce une réflexion sur la distance et la proximité sociale qui nous suggère, tout naturellement, d'opérer un pas supplémentaire et de nous intéresser à la *dimension* plus *territoriale* du lien social. De fait, proximité et distance sociales et spatiales se conjuguent et se répondent lorsque l'on porte son attention sur les réseaux de relations et sur leur mode de territorialisation, et les apports de Simmel conservent toute leur pertinence lorsqu'il s'agit de s'interroger sur le rapport entre proximité spatiale et sociale, notamment. Mais la

question territoriale touche également à la problématique de l'identité, que nous n'aborderons pas spécifiquement, et, surtout, à celle de l'identification et de l'attachement à un espace.

L'apport d'E. Durkheim ne se réduit pas à la question de la qualité des liens sociaux. Il s'interroge également, dans son ouvrage « De la division du travail social » (1967), sur la difficulté que connaissent les individus à s'inscrire collectivement dans une société de plus en plus différenciée. « Du fait même de la différenciation sociale, ni la famille ni l'Etat ne peuvent parvenir à remplir de manière adéquate un rôle d'intégration. La première, trop restreinte désormais dans ses tâches, ne pourra plus lier correctement et suffisamment l'individu au groupe social. Le deuxième, et en dépit même du rôle qui lui est dévolu, est trop éloigné de l'individu pour garantir son attachement à la société » (Martuccelli 1999 : 50). La solution que propose Durkheim à ce problème réside dans la création de corporations professionnelles à même de développer une moralité commune. Comme nous le verrons par la suite, son idée de corporations ne sera pas appliquée dans la réalité, mais il n'en demeure pas moins que la profession, le métier et, plus généralement, le travail constituent des outils d'intégration sociale et donc de création de liens sociaux essentiels. C'est ce que nous englobons dans la *dimension* dite « *emploi* ».

### **5.1 Dimension sociale : la qualité et l'intensité des liens**

Il existe plusieurs manières d'aborder la question de la qualité et de l'intensité des relations sociales, et ce selon des points de vue théoriques quelque peu différents. Ainsi, J. Godbout (1992), comme tous les tenants du paradigme du don, met-il l'accent sur le fait que, dans la société contemporaine, le don n'a pas disparu et continue, au contraire, de rythmer les relations interpersonnelles et de les alimenter. L'auteur opère une distinction claire entre une «socialité primaire», où la personnalité des personnes importe davantage que leurs fonctions, et une «socialité secondaire», qui accorde davantage d'importance aux fonctions endossées par les individus qu'à leur personnalité propre. « La socialité primaire représente le lieu réel, symbolique ou imaginaire dans lequel les personnes entrent en interaction directe. Ou encore elle est le lieu de l'interconnaissance directe et concrète, que celle-ci soit effective (relations face à face) ou simplement virtuelle. (...) Empiriquement, les domaines principaux de la socialité primaire sont ceux de la parenté, de l'alliance, du voisinage, de l'association, de l'amitié, de la camaraderie. Ressortissent par contre au registre de la socialité secondaire les domaines du théologico-politique, de la guerre et de l'échange marchand » (Godbout 1992 : 197). A ces deux formes de socialités correspondent deux types de liens : le lien primaire, qui est voulu

pour lui-même, et le lien secondaire qui est considéré comme un moyen pour atteindre une fin.

On reconnaît, dans cette perspective, la distinction ontologique, serait-on tenté de dire, entre la communauté et la société de Tönnies. Mais « à l'inverse de ce qu'ont pu faire croire les écrits fondateurs de Tönnies réduisant la communauté à la seule communauté traditionnelle, la modernité ne signifie pas la disparition de la communauté mais la possibilité de nouvelles communautés, partielles, puisque ne régissant que certains aspects de la vie » (Laville 1997b : 64). Le développement des relations sociétales (socialité secondaire) va donc de pair, aujourd'hui, avec l'appartenance à une pluralité de communautés vécues (socialité primaire).

Cette discrimination opérée entre deux types de liens traverse une bonne partie de la pensée sociologique. En effet, on assiste souvent à une opposition entre un type de relations porteuses de sens et de valeur positive et un ensemble de liens caractérisés par une dimension utilitariste et superficielle. C'est ainsi que Mark Granovetter (1973 ; 1982) distingue les liens forts, qui sont supposés s'établir essentiellement dans la proximité et entre personnes ayant des contacts étroits, et les liens faibles qui constituent des ponts permettant d'atteindre les réseaux de liens forts. « The strength of a tie is a (probably linear) combination of the amount of time, the emotional intensity, the intimacy (mutual confiding), and the reciprocal services that characterise the tie » (Granovetter 1973 : 1361). Dans l'esprit de l'auteur, plus ces éléments sont présents dans la relation, plus forte est celle-ci. Le paysage social de l'auteur se caractérise donc par une multiplicité de réseaux formés de liens forts et interreliés entre eux par des liens faibles, qui n'engagent que très superficiellement les personnes qui y sont impliquées. Ces liens faibles jouent cependant un rôle important dans la mesure où ils permettent aux individus d'accéder à des ressources sociales qui leur seraient, sans cela, très difficiles d'accès. On peut citer en exemple les relations utiles à l'obtention d'un emploi. D'un point de vue macro-social, l'ensemble de ces liens faibles contribuent de manière significative au maintien de la cohésion sociale. L'apport essentiel de Granovetter est d'introduire dans l'analyse des réseaux, à laquelle on a souvent reproché l'accent porté sur les questions de structures uniquement, une dimension qualitative en termes d'intensité des relations développées.

Henning et Lieberg (1996), vont se baser sur les développements introduits par Granovetter et effectuer un pas supplémentaire dans la réflexion en montrant l'importance des liens faibles au niveau du quartier. En effet, suite à leur enquête réalisée en 1993, les auteurs mentionnent que « the significance of weak ties was underlined by

the inhabitants who stated that these contacts meant a 'feeling of home', 'security' and 'practical as well as social support' » (Henning et Lieberg 1996 : 22). Ils soulignent ainsi le fait que les liens faibles ne sont pas des liens forts d'une intensité moindre, mais qu'ils sont réellement de nature différente dans la mesure où ils ne participent pas du même principe d'implication émotionnelle et d'intimité, mais constituent le liant d'une communauté, ce que d'autres appellent le lien civil ou la civilité (Pharo 1985, 1992 ; Eme 1997)<sup>8</sup>.

Les travaux sur les réseaux sociaux et les liens faibles / forts – ceux de Granovetter et d'Henning et Lieberg plus particulièrement – ont continué à inspirer des auteurs tels que Kearns et Forrest (2000). Les opinions divergent quant à savoir lesquels, parmi les réseaux familiaux ou amicaux, occupent les places les plus importantes. En effet, certains auteurs soulignent le rôle central que remplit la famille élargie, surtout en termes générationnel, dans les réseaux d'entraide où les grands-parents restent actifs plus longtemps et offrent un soutien appréciable aux familles. D'autres, au contraire, mettent l'accent sur les réseaux fondés sur l'amitié qui constituent, selon eux, une réalité sous-estimée dans la société contemporaine. Il semble difficile de trancher entre ces deux interprétations et Kearns et Forrest ne cherchent d'ailleurs pas à le faire en soulignant le caractère changeant des réseaux sociaux qui tendent, selon eux, à évoluer à la fois dans le temps et dans l'espace. Les individus développeraient ainsi des stratégies de « réseautage » différentes selon leur tranche de vue, faisant également cohabiter des réseaux fondés sur des logiques distinctes.

Mais les réseaux sociaux, quels que soient leurs fondements, jouent également un rôle essentiel en termes de création de *capital social*. En effet, couplés ou non à un engagement citoyen, ils permettent de développer des compétences sociales en termes de résolution de conflits et de problèmes. Putnam définit le capital social comme suit : « By analogy to physical capital and human capital, social capital refers to the norms and networks of civil society that lubricate co-operative action among both citizens and their institutions. Without adequate supplies of social capital – that is, without civic engagement, healthy community institutions, norms of mutual reciprocity, and trust – social institutions falter »<sup>9</sup> (cité par Kearns et Forrest 2000 : 1000). En effet, les réseaux sociaux rendent plus accessibles certaines ressources et permettent de les maintenir à disposition des personnes. Au moment où les relations se liquéfient et disparaissent, ou

---

<sup>8</sup> Nous reviendrons plus loin sur ces deux notions.

simplement deviennent plus sporadiques, l'accessibilité aux ressources s'altère et le capital social s'amenuise. Dans cette perspective, le réseau social est considéré comme une source d'émancipation, car il fournit aux individus des instruments à même de les aider à naviguer à travers les méandres de la vie quotidienne.

Finalement, nous mentionnerons encore une dernière approche de la qualité des liens sociaux qui s'apparente, dans une certaine mesure, à celle introduite par le biais de la notion de capital social. Il s'agit de la distinction opérée, par Gilbert, entre les liens qui « nouent » et ceux qui « relient »<sup>10</sup>.

Les premiers enferment « les individus dans une logique défensive tribaliste et clientéliste. (...) Chaque membre du groupe – à condition de répondre précisément aux règles d'appartenance du groupe – est assuré d'une protection. En retour, il doit, lui et sa famille, fidélité au protecteur qui, seul, est en mesure d'exprimer le lien ». Les seconds mettent « en relation des acteurs sociaux, porteurs de projets, propres à se fédérer entre eux sur des bases solidaires, non par principe de défense, mais par nécessité de construction de ce nouveau mode de cohésion. Ces acteurs, reliés ne sont plus, comme auparavant, coulés dans le même moule, pratiquant les mêmes activités. Ils sont divers, tant par leurs origines sociales ou géographiques que par leurs activités ou leurs projets. Ce sont leurs représentations et leurs projets qui les fédèrent » (Gilbert 1997 : 122-123).

Selon l'auteur, les liens qui « nouent » sont à rapprocher des relations de dépendance existant au sein des communautés traditionnelles où l'autorité et la hiérarchie occupent une position prépondérante. Il oppose ces premiers liens à ceux qui « relient » et qu'il associe aux relations choisies qui peuvent voir le jour au sein de groupes humains dans lesquels l'individu dispose d'une certaine autonomie et d'une capacité de s'associer. Il reprend, en fait, la distinction originelle de Tönnies entre la communauté et la société, mais en accordant, cette fois, une valeur positive aux relations instaurées sur des bases volontaires au sein de la société et en rejetant, comme aliénantes, celles imposées et par la communauté et subies par les personnes.

Les éléments théoriques précédents nous permettent de mettre en évidence un certain nombre d'indicateurs de la qualité des liens sociaux. Il est possible, tout d'abord, d'opérer une distinction entre socialités primaire et secondaire, cette distinction étant à même de nous éclairer sur la nature des relations qui s'établissent entre les individus, notamment en termes de fonctionnalité. Ensuite, la différenciation entre liens forts et liens faibles fournit des outils d'appréhension de l'intensité, de la qualité des relations

---

<sup>9</sup> Putnam R. D. 1998. Foreword. *Housing Policy Debate*, no 9, p. v.

<sup>10</sup> A noter que cette distinction a été opérée, à l'origine, par Granovetter.

instaurées au sein de réseaux. Elle ne recouvre cependant pas directement la première dichotomie mentionnée, des liens forts ou faibles pouvant très bien se développer dans le cadre de la socialité secondaire. Finalement, le concept de capital social ainsi que l'opposition entre les liens qui « nouent » et ceux qui « relient » font référence aux possibilités d'émancipation, d'autonomisation et de développement de l'action qui résident dans l'établissement de certaines relations sociales.

## **5.2 Dimension politique : espace public, participation et lien civil**

Comme l'a souligné Habermas lui-même, les espaces publics de débat constituent des lieux de dialogue où les individus ont l'opportunité de confronter leurs points de vue, et ce dans le cadre d'une interaction à visée intercompréhensive qui implique elle-même l'acceptation de la subjectivité de l'autre. C'est ainsi que ces espaces permettent l'expression d'une volonté générale et représentent, de ce fait même, des lieux de participation et d'ouverture aux autres. Dans cette perspective, les associations jouent un rôle important dans la mesure où elles participent au débat général en véhiculant les opinions de groupes d'individus qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes objectifs. Si l'on effectue un pas supplémentaire, les associations peuvent même être considérées, sous certaines conditions dont celle de cultiver le débat démocratique en leur sein et la participation de leurs membres au fonctionnement de l'organisation, comme des espaces publics en tant que tels. Ces micro-espaces de délibération, dont la participation est certes limitée à ses membres, peuvent dès lors être envisagés comme des lieux à même de favoriser l'intégration des individus par la *praxis* communicationnelle qui est au fondement du lien social selon Habermas. « Dans la lignée d'Habermas se fait jour la conception d'espaces publics autonomes, distincts des sphères régulées par le médium de l'argent et du pouvoir, issus des mondes vécus et permettant la formation d'acteurs capables de prendre leurs responsabilités » (Laville *et al.* 1997 :335). Pour le dire autrement, « en encourageant d'abord l'éclosion de pratiques solidaristes d'inspiration démocratique dans l'activité économique, l'économie sociale prédispose à l'exercice plein et entier de la citoyenneté dans l'espace public » (Bourque 1999 : 43).

Cette participation a pour effet, entre autres, de fournir aux individus des opportunités de cultiver des compétences sociales utiles, sinon nécessaires, à la vie en collectivité. C'est ainsi que peut être développé le capital social (Putnam 1995), capital qui réunit, comme nous l'avons souligné plus haut, un ensemble d'outils à même de faciliter le « vivre ensemble », de favoriser la résolution de problèmes dans la négociation et d'alimenter le dialogue social.



La problématique de la participation peut être envisagée de manière concrète dans l'exemple des régies de quartier (Eme 1997a, 1997b). La régie est un dispositif qui vise la prise en charge, par les habitants du quartier, d'un certain nombre de tâches d'entretien : maintenance des appartements, nettoyage des parties communes, entretien des zones vertes, etc. « En d'autres termes, la régie internalise sur un quartier des activités économiques au profit de ses habitants, tant comme salariés que comme usagers ou clients » (Eme 1997b : 327). La finalité principale de ces régies est, de fait, outre l'insertion économique d'une certaine partie de la population, la réappropriation, par les habitants, de l'espace vécu du quartier et la transformation de celui-ci en un bien commun qui doit être entretenu et qui mérite considération. Ce faisant, elles encouragent explicitement l'émergence d'une citoyenneté entendue comme une capacité à s'engager dans les affaires de la communauté, à s'impliquer pour l'intérêt général. La régie est un organisme conçu et créé conjointement par la population et les intervenants sociaux, avec le soutien des autorités municipales. C'est donc à la construction conjointe de l'offre et de la demande à laquelle on assiste dans ce cas, construction qui s'effectue au travers d'un dialogue argumenté, et ce grâce à l'instauration d'un micro-espace de délibération.

Mais les régies de quartier – comme bien d'autres organisations à but non lucratif –, et la *praxis* communicationnelle qu'elles rendent possible, ne conduisent pas qu'à l'amélioration du dialogue social au sein des quartiers. Au-delà, ou plutôt en deçà de la citoyenneté telle que définie plus haut, les régies produisent quelque chose de plus subtil qui est le lien civil. Cette « civilité » est l'élément qui fait que des gens peuvent vivre ensemble, dans un espace restreint, et ce en bonne intelligence ; elle constitue « l'ensemble des propriétés paisibles du lien social, c'est-à-dire tout ce qui concourt à l'intelligence mutuelle entre les êtres humains » (Pharo 1992 : 7). Selon B. Eme, la création de lien civil peut être envisagée comme l'effet principal produit par les régies de quartiers, l'insertion par l'économique qu'elles pratiquent se transformant, dans cette perspective, en outil et condition d'émergence de cette civilité.

Les réactions des habitants des quartiers face à l'action des régies sont instructives à cet égard. En effet, ceux-ci percevaient auparavant leur quartier comme un espace de « vandalismes », un « dépotoir où les ordures passaient par les fenêtres », un « quartier à l'abandon » (Eme 1997b : 329). L'action des régies a permis de modifier cette représentation et les habitants ont désormais un sentiment général de mieux-être et s'estiment satisfaits de pouvoir habiter dans un quartier mieux entretenu. Cette amélioration est certes à mettre sur le compte de l'efficacité technique et organisationnelle des régies qui parviennent à gérer l'ensemble des tâches liées à

l'entretien du quartier. Mais cette efficacité ne se traduit pas uniquement par des gestes et des actes techniques. Elle crée de la civilité, permet le retissage de liens entre les habitants à travers des pratiques et des interactions quotidiennes et conduit, ainsi, à donner un sens socialement partagé aux activités menées.

« (...) Les formes de civilité peuvent être comprises comme étant notamment *des formes ordinaires et élémentaires du droit* et l'un des moyens les plus efficaces du maintien de l'ordre de la Cité, grâce aux ressources qu'elles offrent aux membres pour l'identification mutuelle de leur place sociale » (Pharo 1992 : 75-76, c'est l'auteur qui souligne). En d'autres termes, le lien civil peut être compris comme un ensemble d'instruments et de règles qui permettent à chacun d'identifier et de comprendre les comportements de l'autre, de décoder la vie quotidienne, et ce de façon à maintenir un degré d'entente à même de garantir la cohabitation la plus paisible possible. La question du civisme ordinaire renvoie donc non seulement aux codes de politesse et de civilité que les individus intériorisent et qui leur permettent de côtoyer et d'entrer en contact avec l'autre, mais également à toutes les actions menées, collectivement ou non, pour lesquelles on fait référence à un intérêt général (justification civique) que l'on sert, ou du moins que l'on s'efforce de ne pas léser. « En somme, l'association [ou la régie de quartier] (...) peut être abordée sociologiquement *comme un espace opérant le passage de la sphère privée à la sphère publique par une rencontre inter-personnelle* » (Laville 1997b : 67, c'est l'auteur qui souligne).

La dimension politique des liens sociaux nous renvoie donc, globalement, à tous ces mécanismes qui permettent l'expression de la volonté des individus, ainsi que la participation effective à une certaine vie collective. C'est ainsi que l'engagement civique (quel que soit son degré et son niveau), c'est-à-dire l'investissement dans les affaires de la collectivité, conduit au tissage d'un lien civil à la source de la bonne entente entre les individus ainsi qu'au développement, parmi la population, d'un capital social essentiel à la participation citoyenne.

### **5.3 Dimension territoriale : proximités et territorialités**

L'articulation entre espace et liens sociaux s'effectue de deux manières distinctes bien qu'étroitement liées. D'une part, elle nous renvoie à la problématique de la territorialisation des relations sociales, que cette territorialisation prenne la forme d'espaces compacts et uniformes ou de réseaux à pôles multiples. D'autre part, elle fait

nécessairement référence à l'attachement et à l'identification à un espace particulier, à l'appropriation d'un lieu de vie qui fera partie de la définition identitaire des individus.

Selon Kearns et Forrest, « there is a long-standing belief that a cohesive society contains a high degree of social interaction within communities and families. In this view, social cohesion is maintained at a local level, through socialisation processes and through mutual support mechanisms based on family and kin, mostly within the neighbourhood but increasingly across the city as well » (Kearns et Forrest 2000 : 999). On le voit, les auteurs accordent, aujourd'hui encore, une grande importance au quartier, lieu par excellence de la proximité spatiale dans le processus de création et le maintien des liens sociaux. Avant de discuter de la pertinence de la mise en relation de la proximité spatiale et sociale, rappelons que le quartier peut être défini de deux manières différentes : 1) La première définition nous fournit une vision objectivée de ce qu'est le quartier en s'appuyant sur des caractéristiques physiques et socio-économiques et en ayant recours à des données statistiques. On se situe dans le monde des découpages administratifs où les sujets et les pratiques importent relativement peu. 2) « Par contre, une approche centrée sur le sujet, en abordant le quartier comme un 'espace' perçu ou vécu, en privilégiant les pratiques concrètes, les parcours et les représentations des individus, relativiserait les délimitations physico-spatiale et socio-économiques prédéterminées. Le quartier serait alors plutôt conçu comme un espace à géométrie variable en perpétuelle construction » (Morin et Rochefort 1998 : 105). Dans cette acception, le quartier devient un territoire subjectivé, appréhensible et compréhensible uniquement au travers du regard que portent sur lui les individus qui y vivent et le font vivre. Mais de fait, ces deux dimensions de territoire objectivé et subjectivé interagissent entre elles et s'influencent mutuellement pour donner naissance au quartier en tant que « lieu caractérisé par des traits physiques, des fonctions, des symboles et des pratiques sociales » (Morin et Rochefort 1998 : 105).

Depuis les années 70, les travaux sur la question du territoire se sont multipliés. Une partie d'entre eux porte sur l'étude des villages urbains, c'est-à-dire ces réseaux de relations qui, dans les grandes villes, se constituent au sein d'un même quartier. Or, contrairement à ce que ces analyses laissent entendre, Piolle (1990-1991) souligne que, en général, ce n'est pas la proximité du lieu de résidence qui fait le groupe, mais bien une proximité de goûts, de pratiques, de valeurs, etc. « Même si *on ne peut négliger que la contrainte de distance pèse sur la constitution de réseaux, au-delà d'une certaine taille d'agglomération, ce n'est pas en général la proximité géographique de résidence qui construit le groupe, mais une proximité de goûts, de pratiques communes* qui doivent être vécues dans un même lieu et au même moment (...) » (Piolle 1990-1991 : 352, c'est

l'auteur qui souligne). Par la notion de « lieu » Piolle introduit un élément essentiel dans la discussion, à savoir la clé d'une analyse en termes de territoires en réseau. En effet, chaque groupe auquel appartient l'individu (club de sport, collègues de travail, cercle d'amis, etc.) a besoin d'un moment et d'un endroit pour se retrouver. L'ensemble de ces endroits constitue, pour chaque personne, un réseau géographique au sein duquel elle se déplace en fonction de ses activités. Ce sont ces déplacements multiples qui relient des lieux entre eux et en font un réseau. C'est ce que Piolle appelle les territoires nomades, par opposition au territoire sédentaire du quartier. On a donc affaire à des territorialités différentes qui constituent chacune un pôle extrême d'un même continuum sur lequel se positionnent les individus. Piolle situe « l'existence d'une relation et d'une identité sociales dans la contiguïté de résidence comme un possible, un construit social influencé par des facteurs sociaux ou culturels, et non un donné, un fait de culture, donc incertain et variable, et non de structure qui serait régi par les règles propres de l'espace et, par là, s'imposerait dans tous les cas » (Piolle 1990-1991 : 355).

Dans le débat sur l'apport du quartier au processus de construction d'une relation entre l'individu et autrui, le thème de la proximité physique s'avère donc central (voir aussi, en ce qui concerne les populations immigrantes, Germain, à paraître). De manière plus générale, la question de l'attachement à l'espace géographique des relations sociales est très souvent discutée, et ce d'autant plus depuis que l'on parle de réseaux déterritorialisés ou de territoires nomades. Ainsi, comme nous l'avons vu dans la section consacrée à la qualité et à l'intensité des liens sociaux, Granovetter (1973, 1982) suggère que le quartier permettrait de renforcer des liens forts et de créer des liens faibles. De leurs côtés, ces liens faibles, selon la recherche menée par Henning et Lieberg (1996), tendraient à consolider un sentiment de sécurité, de bien-être chez soi et fourniraient un soutien pratique important dans la vie quotidienne, et ce en plus de servir de ponts entre des réseaux de liens forts. Mais ces constats ne s'appliquent pas nécessairement à tous les types de population. En effet, A. Fortin a bien mis en évidence le fait « que le réseau est d'autant plus lié à l'espace, donc à des gens semblables à soi qu'on trouve tout près, qu'on est mal pris » (Fortin 1988 : 157). Cette remarque implique que ce sont les individus qui disposent de la mobilité la plus restreinte, c'est-à-dire les populations les plus démunies économiquement et socialement, qui demeurent les plus attachés au territoire sédentaire du quartier, jusqu'à, parfois, ne plus quitter cet espace synonyme, pour eux, de sécurité.

Cette question nous renvoie à celle de l'attachement au quartier dont l'explication repose essentiellement, selon Coing, sur la mixité des fonctions présentes. « (...) La puissance

d'intégration du quartier nous semble d'abord en liaison étroite avec sa *polyvalence* : c'est dans la mesure où les personnes trouvent sur place satisfaction de tous leurs besoins, travail, approvisionnement, loisirs, relations, qu'une multitude de liens les attache au quartier » (Coing 1966 : 44, c'est l'auteur qui souligne). Néanmoins, ce n'est pas la valeur d'usage en tant que telle qui est essentielle à l'attachement au quartier, mais bien l'ensemble des relations établies avec les commerçants, les employeurs, le voisinage. C'est la raison pour laquelle la stabilité de la population constitue également un facteur central de son intégration. Mais ce constat réalisé au milieu des années 1960 est-il encore valable de nos jours ? En effet, nombre de quartiers qui, à l'époque, connaissaient une mixité des fonctions importantes ont rencontré de graves difficultés en termes d'emploi, et ce en raison du processus de désindustrialisation qui s'est enclenché durant les années 1970. Néanmoins, Morin et Rochefort mentionnent, en 1998, à peu de chose près les mêmes éléments à la source de l'attachement au quartier que ceux mis en évidence par Coing quelque trente ans auparavant. « La stabilité résidentielle, la polyvalence fonctionnelle, la présence d'une base institutionnelle forte, la quantité et la qualité des services offerts, la valorisation symbolique, l'existence préalable de 'liens forts' ou, au contraire, la prédominance de 'liens faibles' sont autant d'éléments qui favoriseraient les attaches au quartier » (Morin et Rochefort 1998 : 106). La dimension symbolique constitue ici un apport nouveau qui met l'accent sur le quartier à la fois comme territoire objectif et subjectif.

L'appropriation de l'espace et l'attachement au quartier remplissent plusieurs fonctions essentielles telles que le fait d'alimenter un sentiment de sécurité lié à la permanence des repères, de maintenir un lien symbolique avec les gens, le passé, la culture, etc. Le risque de cette appropriation réside dans le développement d'une identité très ancrée spatialement, qui est susceptible d'engendrer un repli sur la petite communauté du quartier. Il faut également souligner la tension, toujours présente, entre mobilité spatiale et stabilité sociale. En effet, les deux notions vont de pair et si une faible mobilité s'accompagne d'un fort attachement au territoire et donc d'une certaine stabilité sociale, trop de mobilité peut conduire à la désintégration des réseaux sociaux. Mais il faut souligner que : « Place attachment, whilst important, can only be part of the story and even then only when that attachment coincides with having a useful and acceptable social role to play (...) » (Kearns et Forrest : 1002). Cette remarque met le doigt sur le fait que, quel que soit l'ancrage territorial d'un individu, cet ancrage ne peut être valorisé que dans la mesure où il va de pair avec une position sociale elle-même valorisante. Faute de quoi,

l'attachement au territoire ne représente qu'une limitation des mouvements de la personne.

L'attachement à un espace jouit également, comme nous l'avons mentionné plus haut, d'une valeur symbolique. Il permet aux individus de s'identifier à un espace donné, ce qui constitue une dimension centrale de l'identité individuelle et collective. Mais au-delà,

« s'identifier à son quartier permettrait à l'individu de se positionner au sein de la société globale, ce qui pourrait équivaloir à une forme d'inclusion sociale particulièrement importante pour ceux qui sont exclus du marché du travail, qui n'ont plus d'identité professionnelle et qui se trouvent repliés sur leur espace résidentiel. (...) A travers le quartier s'élaborerait donc un double processus identitaire : d'une part, le rapprochement spatial d'un individu avec l'autre co-présent, auquel, éventuellement, on s'identifie du fait d'appartenir à un même lieu, créant ainsi un 'entre nous' ; d'autre part, l'affirmation, par le biais d'un 'nous', de cet individu face à l'Autre englobant » (Morin et Rochefort : 107).

Dans cette perspective, le quartier et, plus généralement, la proximité spatiale retrouvent une place en termes de création de liens sociaux, de maintien et de consolidation de la cohésion sociale, place que des auteurs comme Piolle (1990-1991) et Ascher (1995) avaient questionné et quelque peu remise en question. Mais ce qu'il faut, à notre sens, garder en mémoire, c'est le fait que, dans les villes, contrairement à ce qui se passe dans les villages traditionnels, « *la signification sociale de la proximité géographique n'est plus un donné mais un possible à construire* » (Piolle 1990-1991 : 352, c'est l'auteur qui souligne).

Des apports théoriques qui précèdent, nous pouvons retenir, tout d'abord, la distinction opérée entre territoire objectivé, qui renvoie à des facteurs économiques et administratifs de définition de l'espace, et territoire subjectivé qui fait référence à la dimension symbolique de l'espace tel que vécu et perçu par les personnes qui y vivent. Tout territoire, comme tout fait social, est constitué de l'interaction de ces deux dimensions à la fois. A cette distinction, il faut ajouter celle existant entre territoire sédentaire, notion qui évoque l'idée du quartier, d'un espace continu et relativement homogène, et territoire nomade qui introduit la problématique des réseaux faits de lieux multiples reliés par l'individu et ses déplacements. Ces deux types de territorialité soulignent le fait que la proximité spatiale n'induit pas nécessairement la proximité sociale et que, au contraire, cette dernière peut être à la source de rapprochements physiques entre les individus, même si ces rapprochements ne sont que sporadiques et éphémères (une réunion, une séance d'entraînement, etc.). Finalement, le dernier élément important réside dans la question de l'appropriation de l'espace et de l'identification à cet espace comme autre

facteur d'intégration sociale. En effet, reconnaître un territoire et l'investir symboliquement et émotionnellement permet aux individus de se considérer comme faisant partie d'un « nous » qui rapproche des autres habitants ou usagers de ce territoire.

#### **5.4 Dimension « emploi » : statut, socialisation et solidarité**

Contrairement à toutes les sociétés qui ont précédé, la société « moderne », industrielle, est caractérisée, en principe tout au moins, par la construction de l'identité sociale à travers l'action, et non l'inverse. En effet, pour le dire plus simplement, ce n'est pas sa position dans la structure sociale qui va déterminer les activités qui vont être entreprises - comme c'est le cas dans les sociétés traditionnelle, féodale, de castes ou sous l'Ancien Régime - mais c'est bien le type d'activités entreprises qui va déterminer sa place dans la structure sociale. Ainsi, le mode d'action principal étant le travail, on peut donc dire que le statut social est essentiellement déterminé par l'activité professionnelle exercée et par la position occupée dans le processus productif. « (...) Une formation sociale est faite de l'interconnexion de positions plus ou moins assurées. Sont 'intégrés' les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociale » (Castel 1996 : 32). D. Méda force même le trait en soulignant que « (...) le travail constitue depuis deux siècles le rapport social central, celui autour duquel s'articule ce que l'on appelle le contrat social, ce qui permet de savoir sur quel fondement asseoir la hiérarchie des salaires et des positions. Dès lors il est évident, sinon tautologique, d'affirmer que l'exercice d'un travail est aujourd'hui la condition majeure d'appartenance sociale, le facteur essentiel d'identité ou encore que les personnes privées de travail sont du même coup privées de tout ou que le travail est la seule activité collective, le reste appartenant à la sphère privée » (Méda 1995 : 84).

Ce constat a des implications importantes sur la nature du lien social qui, par le biais de l'emploi, fait de l'argent une médiation première et centrale qui se trouve canalisée sous la forme des protections sociales. De fait, les liens sociaux s'en trouvent distendus qui ne mettent plus systématiquement en scène des acteurs sociaux, mais bien plus souvent des institutions étatiques ou para-étatiques en charge de la solidarité.

Le travail salarié va ainsi acquérir ses lettres de noblesse et constituer, dans les sociétés industrialisées, l'un des principaux vecteurs de socialisation, d'intégration, de reconnaissance sociale, de solidarité. De fait,

« le travail est, tout d'abord, fondateur d'identités collectives (le fait de se reconnaître dans un modèle professionnel) et de communautés (l'entreprise, la profession, voire la classe sociale),

il contribue à l'apprentissage des comportements et règles nécessaires à la vie en société (il permet notamment de faire l'expérience de l'imbrication complexe des phénomènes de compétition et de coopération) et, enfin, il favorise l'appropriation des valeurs communes (intégration culturelle et politique) » (Perret 1995 : 182).

A noter que l'auteur souligne l'importance du travail pour faire entrer, en quelque sorte, les individus dans la norme, mais ne s'interroge pas sur les valeurs qui sous-tendent cette norme.

Un certain nombre d'auteurs mettent également en évidence le fait que le travail ne constitue pas l'unique type d'activités possible et que le temps et le travail « libérés » pourraient représenter l'opportunité de mettre en œuvre d'autres processus d'acquisition des identités sociales, des valeurs et des comportements qui sont actuellement principalement véhiculés par le travail (Gorz 1988, 1997 ; Ferry 1995).

Les assurances sociales, qui vont avoir une importance cruciale, tant pratique que philosophique, dans la construction de la société moderne et dans la mise en place des dispositifs constitutifs de la solidarité, constituent un autre élément essentiel. Elles se sont développées au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles et sont le résultat d'un long processus de réflexion et de négociation.

Dans les sociétés traditionnelles, les principes de la cohésion sociale, et donc de la solidarité, sont inscrits dans les structures de la société. Le lien social est perçu comme naturel et ne peut être remis en question qu'au prix de la transformation de l'organisation sociale. En cherchant à s'émanciper de la nature, la société moderne doit, quant à elle, s'attacher à trouver des nouveaux modes de régulation et des principes originaux sur lesquels fonder la cohésion sociale. Dès lors, vont se développer les théories du contrat social, contrat qui scelle le lien social et qui résulte d'une acceptation volontaire.

C'est à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle que Leibniz se fait le promoteur du système assuranciel comme garant d'une certaine justice sociale (Rosanvallon 1995 : pp. 17-27). Cela ne signifie pas que le principe de l'assurance n'existait pas auparavant. Cependant, l'application de ce principe à des individus, et non plus à des biens, constitue un saut qualitatif extrêmement important, et ce d'autant plus que la notion de responsabilité individuelle occupe une place essentielle dans le fonctionnement de la société de l'époque. Le principe de la société assuranciel va s'ajouter aux autres théories du lien social et on disposera, au 18<sup>ème</sup> siècle, de trois modèles différents: « le contrat (résultant du face-à-face politique); le marché (opérant une main invisible pour relier



économiquement les hommes); l'assurance (agissant comme une sorte de main invisible de la solidarité) » (Rosanvallon 1995 : 19).

Néanmoins, il faudra attendre la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et la montée du paupérisme, pour que la technique assuranciellesoit envisagée comme un instrument adéquat pour « traiter » les problèmes sociaux. En effet, la pauvreté est jusque-là considérée comme un phénomène purement individuel dû à une infortune - infirmes, orphelins -, auquel cas des institutions de charité viennent en aide aux malheureux, ou à l'oisiveté - dans ce cas, la répression est de mise. La responsabilité individuelle demeure au centre d'une logique qui fait de chacun le maître de son destin. Le développement du paupérisme va faire de la pauvreté individuelle un phénomène social nécessitant l'élaboration de réponses globales et opératoires. On assiste, en fait, durant cette période, au passage de la « notion subjective de comportement et de responsabilité individuelle à la notion objective de risque (...) » (Rosanvallon 1995 : 23).

En parallèle à la construction du système assurantiel se développe la société salariale qui va fournir aux protections sociales un socle particulièrement adapté sur lequel se greffer. En France, les cotisations patronales et ouvrières, de même que la contribution de l'Etat, vont ainsi permettre de mettre sur pied un système complexe de droits et devoirs à même d'assurer une certaine sécurité aux travailleurs et à leur famille.

Ainsi l'emploi salarié est-il, jusqu'à aujourd'hui, le garant de l'accès aux protections sociales et constitue-t-il la pierre angulaire de la cohésion sociale et de la solidarité dans les sociétés industrialisées.

Pour résumer, on peut dire que l'emploi remplit de nombreuses fonctions étroitement liées à l'intégration sociale et à la création de relations sociales. La question du statut occupe une place prépondérante dans la mesure où sa présence ou son absence détermine le regard que porte la société sur une personne, la reconnaissance sociale qui lui est accordée. Disposer d'un statut social, celui de salarié, par exemple, signifie occuper une place dans la structure sociale. Mais l'emploi constitue également un lieu de socialisation par excellence dans la mesure où le travail implique l'apprentissage de comportements particuliers, de modes de coopération avec l'autre, de valeurs et de normes. Finalement, il ne faut pas oublier qu'à l'emploi sont liés un certain nombre de droits sociaux (assurances sociales) et de devoirs (impôts) qui consacrent l'intégration des individus dans un tout collectif et leur assurent des moyens matériels de vivre en cas de difficultés (assurance emploi).

### **5.5 Ce qui fait la complexité des liens sociaux**

Dans les chapitres 4 et 5, nous avons présenté les différentes théories qui sont au fondement de la pensée du lien social et avons tenté de mettre en évidence les principales dimensions qui participent à l'établissement et au maintien de la cohésion sociale. C'est ainsi que nous avons, peu à peu, glissé d'une vision dichotomique où s'opposent un lien communautaire, naturel et ontologique, et un lien sociétaire, superficiel et instrumental, vers une conception plus nuancée du lien social qui souligne le caractère multidimensionnel de la notion. C'est sur cet aspect polymorphe du lien social que nous souhaitons porter l'accent.

En premier lieu, les liens sociaux comprennent une dimension proprement sociale qui renvoie à la question de la qualité et de la densité des relations établies. Ainsi les distinctions entre liens primaires et secondaires, entre liens forts et faibles, entre liens qui nouent ou qui relient nous permettent-elles de mieux saisir les différences d'intensité que les relations peuvent connaître. La question de la qualité des liens sociaux nous conduit également à nous interroger sur les potentialités de certaines relations en termes d'émancipation des individus par rapport à des rapports de dépendance dans lesquels ils sont souvent inscrits. De fait, certaines relations portent en elles la possibilité pour les personnes qui y sont impliquées d'acquérir une plus grande autonomie, alors que d'autres tendent à les enfermer dans la dépendance, que celle-ci soit matérielle, émotionnelle ou autre.

La dimension politique constitue un autre aspect du lien social qu'il est important de souligner. En effet, l'inscription dans un réseau de relations est certes essentielle à la constitution d'un lien social, mais la question de la citoyenneté, au sens large du terme, c'est-à-dire de l'implication citoyenne dans le devenir de la collectivité, est également incontournable. C'est en ce sens qu'il est nécessaire de faire référence à tous ces mécanismes à même de permettre l'expression de la volonté des individus et sa traduction sous forme de valeurs communes à partager. Les processus participatifs constituent à cet égard des éléments essentiels, notamment lorsque l'on parle de fonctionnement associatif. Mais en deça de cette citoyenneté que l'on pourrait qualifier d'active, il existe une forme de lien plus subtile que nous avons caractérisé par la notion de civilité (ou lien civil). Celle-ci renvoie, quant à elle, à toutes ces petites choses indicibles qui rendent la vie en commun possible, aux marques de politesse, au partage d'une certaine conception du respect d'autrui.

La question du territoire est également centrale lorsque l'on parle de lien social. En effet, nos pratiques sociales prennent place dans l'espace qui ne constitue pas uniquement un réceptacle. C'est ce qu'introduit la notion de territoire subjectivé qui réfère à un espace investi par les représentations et les significations des individus qui y vivent. Un tel territoire est ainsi l'objet de l'appropriation collective des individus qui y résident et qui, d'une certaine manière, s'y identifient. Mais le territoire n'est pas que source d'investissement symbolique et émotionnel. Il est également construit au travers du jeu complexe entre la proximité et la mobilité. C'est ainsi que l'on distingue les territoires sédentaires, espaces aréolaires, c'est-à-dire continu et relativement homogène dont l'archétype est le quartier, et les territoires nomades, réseaux faits de lieux multiples dans lesquels se rendent les individus au gré de leurs activités. Le positionnement dans l'espace n'est pas neutre et représente, en quelque sorte, l'image graphique du degré de dépendance et d'autonomie des personnes.

Finalement, la dernière dimension que nous avons abordée est celle de l'emploi ou, plus précisément, de l'apport en termes de reconnaissance sociale, de statut et de socialisation que représente l'engagement des individus dans une activité professionnelle rémunérée. En effet, le travail salarié ou indépendant demeure l'un des principaux vecteurs d'intégration.

Ces multiples aspects mis en évidence nous permettent de dire qu'il n'existe pas un lien social, mais bien de nombreux liens sociaux qui se combinent, qui s'établissent à travers les diverses dimensions que nous venons de rappeler, qui s'articulent entre eux et qui participent tous de la cohésion sociale.

## Chapitre 6

### L'entreprise d'insertion : une organisation comme une autre ?

Notre objet d'étude étant les entreprises d'insertion, nous allons consacrer ce chapitre à leur appréhension en termes d'organisation. Nous allons tenter de mettre en évidence les caractéristiques qu'elles partagent avec les autres organisations, celles qui leur sont spécifiques, et de mettre en lumière les multiples dimensions qui en font des organismes complexes et cohérents.

Les entreprises d'insertion relèvent, pour l'essentiel, du milieu associatif ou communautaire. Elles jouissent d'un statut légal qui souligne le fait que leur objectif n'est pas de poursuivre le profit, mais bien de remplir la mission sociale qu'elles se fixent. C'est là la raison pour laquelle on retrouve, parmi elles, une grande majorité d'associations ou d'organismes sans but lucratif (OSBL). La définition la plus achevée et la plus complexe des entreprises d'insertion a été formulée par le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, c'est-à-dire par les représentants des entreprises elles-mêmes. Cette définition est multidimensionnelle et permet ainsi une meilleure vision du domaine en question. Elle est constituée de sept critères que doivent remplir les organisations qui souhaitent faire partie du Collectif et que nous résumons ici<sup>11</sup> (Collectif des entreprises d'insertion du Québec 2001) :

1. La *mission* que poursuivent les entreprises est l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion.
2. Les *participant(e)s* : l'entreprise d'insertion s'adresse à des personnes en grande difficulté pour lesquelles les ressources traditionnelles d'intégration sociale et professionnelle telles que l'école, la formation professionnelle, le travail, sont inadaptées.
3. L'entreprise d'insertion est une *entreprise authentique*, ce qui signifie qu'elle s'engage à produire des biens et services sur le marché, et ce en respectant les règles de qualité du secteur dans lequel elle agit.
4. Les participant(e)s jouissent du *statut de salariés* et du salaire minimum.
5. L'entreprise d'insertion fournit aux participant(e)s un *accompagnement personnalisé* et adapté à leurs besoins, et ce aussi bien pendant qu'après le parcours d'insertion.

6. La *formation* apportée par l'entreprise est *globale* et touche aux aspects tant psychosociaux que professionnels de la personne.
7. L'entreprise est *ancrée territorialement et socialement* et s'inscrit dans un milieu et un réseau de partenaires.

Il est vrai que ces sept critères ont une valeur normative dans la mesure où ils déterminent ce qu'une entreprise doit être pour être considérée comme une entreprise d'insertion et où, plus encore, ils représentent un idéaltype que les organismes tentent le plus possible d'approcher. Mais si cette figure « mythique » ne correspond pas toujours à la réalité, elle permet de donner un sens à l'action menée par bon nombre d'organisations.

### **6.1 Trois différentes approches des associations**

Il existe plusieurs courants de pensée ou d'étude qui se sont penchés sur la question des associations et de leur rapport à l'économie, au politique ou à la société civile. Le problème réside, en effet, dans la difficulté existante à aborder l'association au travers des catégories d'analyse traditionnelles de la sociologie telle qu'elle s'est instituée. L'association ne relève ni de l'économie privée ou publique, ni de la sphère politico-administrative. Elle ne se situe ni entièrement dans la socialité secondaire ni complètement dans la socialité primaire (Caillé 1997). Selon un point de vue que l'on peut qualifier de « purement sociologique », l'association est une organisation intermédiaire qui s'inscrit entre l'Etat et les individus isolés permettant par là même la constitution d'une société civile autonome (sorte de médiation entre les besoins de la population et les réponses qu'y apporte l'Etat). Dans une perspective plus économique, l'association est perçue comme une institution à même de prendre en charge les activités pour lesquelles ni les organismes privés à but lucratif ni les organisations publiques ne sont adaptées (définition par la négative de l'association) (Enjolras 1995).

Nous allons rapidement présenter trois approches distinctes des associations, approches qui ont cependant pour point commun de mettre un accent important sur la dimension économique.

---

<sup>11</sup> Pour une description complète des sept critères, cf. appendice.

### 6.1.1 Les associations comme entités du non-marchand

Cette approche met, d'une part, l'accent sur la parenté existant entre l'action associative et celle des pouvoirs publics en termes de financement, les fonds ainsi que leur allocation n'étant pas déterminé par les mécanismes du marché. Ainsi, « lorsqu'elle est financée en tout ou en partie par le budget de l'Etat (au sens large), la production associative est soumise aux mêmes choix de société que l'action publique, choix qui s'expriment via les processus de décisions politiques » (Defourny 1994-1995 : 84-85). D'autre part, les deux types d'action se soumettent difficilement à l'analyse de leur productivité dans la mesure où ils n'utilisent pas les prix du marché. Finalement, le secteur non marchand ne connaît pas la stimulation que procurent la concurrence et la sanction du marché.

Cette approche a pour défaut majeur de définir le monde associatif, comme celui des pouvoirs publics, par la négative, ce qui rend difficile la mise en évidence de caractéristiques originales que l'on ne retrouverait pas dans le secteur marchand. L'aune à laquelle les actions publiques et associatives sont évaluées est le marché concurrentiel, ce qui donne une vision très normative à cette analyse. En outre, cette perspective tend à gommer les différences existant entre la dynamique associative et celle de l'action publique, notamment en termes de financements (les associations ayant recours à des formules originales telles que les dons, le mécénat, etc.) et de développement d'activités commerciales (nombreuses sont en effet les organismes à but non lucratif qui développent des activités de vente de biens ou de services).

### 6.1.2 Les associations comme composantes de l'économie sociale

L'approche qui considère les associations comme des composantes de l'économie sociale conduit, selon Defourny, à reconnaître l'existence d'un troisième grand secteur d'activités économiques, distinct des secteurs publics et privés traditionnels. Ce tiers secteur serait composé de coopératives, de mutuelles et d'associations. Pour caractériser l'économie sociale, il s'appuie sur la définition qui en a été faite par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale en 1990 : « L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : 1) finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit 2) autonomie de gestion 3) processus de décision démocratique 4) primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus » (Defourny 1994-1995 : 88). Dans cette perspective, les associations apparaissent en dehors des secteurs marchand et non marchand, tout en combinant

certaines de leurs caractéristiques. Mais cette approche permet également de bien souligner l'une des spécificités principales des associations qui est de valoriser une éthique particulière qui se traduit dans les modes d'organisation et les finalités de l'action.

Néanmoins, l'un des grands problèmes que présente cette vision du milieu associatif réside dans la difficulté qu'il y a à délimiter de manière stricte le champ de l'économie sociale. L'économie sociale regroupe-t-elle toutes les associations ou uniquement celles qui ont la plus grande pertinence économique ? Comprend-elle uniquement les organisations d'intérêt général (dont les bénéficiaires sont distincts des membres) ou également les organisations d'intérêts mutuels (dont les bénéficiaires sont les membres) ? Autant de questions qui nous renvoient à ce que nous avons qualifié de « définitions pragmatiques » de l'économie sociale (cf. chapitre 1.2). Mais ces interrogations nous renvoient davantage à une problématique de délimitation d'un champ qu'à la compréhension de son rôle et de son fonctionnement. Les théories anglo-saxonnes sur les *non-profit organizations* tentent, précisément, de fournir un certain point de vue sur ces questions.

### 6.1.3 Les associations en tant qu'organisations sans but lucratif

Cette approche renvoie également, comme la précédente, à l'idée de tiers secteur distinct des économies marchande et non marchande. La distinction entre les *non-profit organizations* (NPO) et les coopératives ou mutuelles réside dans l'interdiction que les premières s'imposent de distribuer leurs bénéfices aux personnes qui les contrôlent. C'est sur la base de cette définition globale que ce sont développés plusieurs courants théoriques qui peuvent être divisés en deux grandes familles.

La première cherche à expliquer l'*existence et le rôle des NPO*. Elle est scindée en deux optiques distinctes, l'une prenant pour point de départ la demande de biens ou services, l'autre s'appuyant sur la problématique de l'offre.

- *Les théories de la demande* : 1) La première théorie part de l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui déterminent le contenu des services offerts à la population, et ce sur la base des besoins présumés d'un « citoyen moyen ». Dès lors, les citoyens dont les aspirations sont différentes vont pousser à la création de services qui leur sont adaptés et qui vont prendre en charge la demande insatisfaite. Cette vision est caractérisée par l'expression *State failure*, c'est-à-dire que c'est l'incapacité de l'Etat à répondre à l'ensemble des besoins qui légitime l'existence de NPO. Cependant,



cette théorie ne nous dit pas pourquoi ces besoins spécifiques ne sont pas pris en charge par des entreprises privées, visant le profit. 2) La seconde théorie renvoie à l'idée selon laquelle les NPO prendraient en charge des besoins auxquels le marché n'apporte aucune réponse, et ce en raison de l'asymétrie de l'information. Dans ce cas, on parlera volontiers de *market failure* ou de *contract failure*. En effet, dans cette perspective, les producteurs du marché ne parviennent pas à fournir des assurances suffisantes au client quant à la qualité du service offert, ce qui a pour conséquence de pousser le client à se tourner vers des organismes dont il ne peut pas soupçonner la bonne foi, dans la mesure où ce n'est pas le profit qui les motive.

- Les *théories de l'offre* : dans cette optique, il existe trois raisons essentielles pour lesquelles les pouvoirs publics délèguent la fourniture de services à des NPO : 1) la demande de services différenciés en termes linguistiques, ethniques, religieux peut faire que les NPO constituent des organisations plus appropriées à cette flexibilité demandée par les usagers ; 2) les organisations privées peuvent plus facilement faire payer leurs services, ce qui permet de diminuer les coûts supportés par l'Etat ; 3) le coût de production peut être plus bas dans une NPO qui n'est pas soumise aux mêmes contraintes salariales que l'Etat.

Certains chercheurs tentent aujourd'hui d'allier théories de l'offre et de la demande pour développer un panorama plus complet et plus cohérent des NPO et des facteurs qui expliquent leur existence et leur rôle.

La seconde famille théorique s'interroge sur les *comportements des NPO* : ces analyses sont, pour l'essentiel, très centrées sur les dimensions économiques des NPO. Les débats portent principalement sur l'efficacité productive des NPO, certains affirmant qu'elles ne parviennent pas à minimiser leurs coûts de production parce que les profits qui en résulteraient ne sont pas appropriés par les dirigeants de la NPO. Un autre élément est également mis en évidence, à savoir la difficulté que rencontrent les NPO à répondre à un accroissement de la demande, et ce en raison des problèmes de financement notamment.

Quelle que soit la famille dans laquelle on s'inscrit, l'optique théorique privilégiée, il n'en demeure pas moins que ces analyses restent extrêmement centrées sur des questions purement économiques et de gestion concurrentielle de services à la population. Or, les organismes sans but lucratif, comme toute organisation productive, ne peuvent être réduits à cette unique dimension, et ce d'autant plus quand elle n'est abordée qu'en référence à un système marchand et concurrentiel censé représenter la norme à l'aune de laquelle toute chose est évaluée. C'est la raison pour laquelle nous allons maintenant



tenter d'élaborer un ensemble théorique plus complexe à même de refléter les différentes dimensions dont sont constituées les associations en tant qu'organisations productives.

## **6.2 Les dimensions organisationnelles des entreprises sociales**

L'organisation représente une sorte de « modèle réduit » de la société, dans la mesure où elle intègre en son sein des aspects et dimensions multiples qui en font un condensé de vie sociale. C'est la raison pour laquelle certains auteurs la considèrent comme un système social global, constitué de trois sous-systèmes en interrelation (Thuderoz 1997) :

- un sous-système productif : la production nécessite la mise en relation de moyens humains, techniques, matériels, de normes, de méthodes, etc. Pour saisir le fonctionnement de ce sous-système, l'analyse va porter sur le procès de travail, sur sa gestuelle, sa qualification, son autonomie, son mode d'évaluation ;
- un sous-système organisationnel : ce sous-système renvoie à des problématiques telles que celles du rôle, du statut, du système d'action, ainsi qu'à des questions de rationalité, d'autorité, de pouvoirs formels et informels ;
- un sous-système institutionnel : par ce biais, on aborde les enjeux d'intégration de l'organisation dans son environnement politique, économique, légal, social, culturel, etc.

Ces trois sous-systèmes fournissent un aperçu intéressant de la complexité dans laquelle toute organisation se meut. Néanmoins, cette vision comporte le désavantage de passer sous silence deux dimensions qui sont essentielles, et ce particulièrement lorsque l'on se situe dans le champ des associations : la culture de l'organisation ainsi que sa capacité à légitimer son action auprès de ses membres aussi bien que vis-à-vis de l'extérieur. En effet, la question de la culture ne peut être réduite, comme nous le verrons par la suite, à l'immersion d'une organisation dans un milieu culturel global. Toute organisation sécrète une culture qui lui est propre. Quoi qu'il en soit, ce constat nous conduit, avec D. Giaucque (2003, à paraître), à envisager la réalité organisationnelle des entreprises d'insertion autour de cinq tensions ou dimensions étroitement liées entre elles et interdépendantes.

1. La dimension institutionnelle : elle renvoie à la tension existant entre l'organisation et son environnement politique, économique, social, culturel, etc.

2. La dimension de gestion caractérise la tension existant entre des structures de commandement (hiérarchie, modes de décision), des principes de gestion et l'organisation du travail.
3. La dimension du pouvoir fait référence à la tension que l'on peut observer entre les règles formelles de l'organisation et les jeux stratégiques des acteurs qui génèrent de l'informel.
4. La dimension culturelle renvoie à la tension entre les identités individuelles des membres de l'organisation et l'identité collective que cherche à produire l'organisation elle-même.
5. La dimension légitimationnelle pose la question de la légitimation, à l'interne comme à l'externe, des objectifs et pratiques par référence à un bien commun qui doit être partagé au sein de l'organisation.

Les quelques pages qui suivent vont être consacrées à ces différentes dimensions qui nous permettront de mieux appréhender et comprendre le fonctionnement des organisations. Nous tenterons, simultanément, de mettre en évidence les spécificités des associations par rapport aux organisations productives de type privé.

### 6.2.1 *La dimension institutionnelle*

L'organisation est une institution dans une double perspective: elle est le produit d'un contexte, d'un temps donné, d'une histoire particulière tout comme elle peut être perçue comme modelant en partie le contexte dans lequel elle s'insère. Cette affirmation acceptée, il reste que les rapports entre l'organisation et son milieu ont été pensés de diverses manières par les chercheurs. Ainsi, pour l'école de la contingence, les organisations s'adaptent à leur environnement extérieur et cette capacité d'adaptation détermine leurs chances de survie aux changements. De son point de vue, c'est l'environnement qui détermine la configuration des organisations dans la mesure où celles-ci s'organisent à l'interne de manière à pouvoir réagir le mieux possible aux pressions extérieures. On est donc en présence d'une vision exogène des organisations.

Un deuxième courant qui peut être mentionné est celui des institutionnalistes anglo-saxons, qui développent une vision quelque peu plus nuancée quant au pouvoir d'action des organisations. Si les institutionnalistes soulignent l'importance de facteurs externes dans la constitution des organisations, ils admettent cependant que les organisations elles-mêmes agissent sur leur environnement au point de se comporter, selon les cas, comme

de véritables institutions ayant par conséquent des influences sociales, économiques, normatives et cognitives sur le milieu dans lequel elles s'insèrent (Giauque 2003, à paraître). Mais ce courant n'est pas, lui non plus, homogène et c'est la notion d'institutionnalisation qui fait l'objet de diverses définitions :

- L'institutionnalisation peut être envisagée comme l'introduction de valeurs sociétales dans l'organisation, permettant ainsi une plus grande stabilité sociale de celle-ci. En effet, les mêmes valeurs se retrouvant à l'intérieur comme à l'extérieur, cela évite aux individus des comportements « schizophréniques ».
- L'institutionnalisation peut être vue comme un processus par lequel les individus en viennent à accepter une définition de la réalité comme incontestable et indépendante de leurs propres opinions personnelles.
- Les systèmes institutionnels peuvent également être considérés comme le reflet plus ou moins fidèle de la réalité sociale construite. Il existerait donc un certain isomorphisme entre les organisations et la réalité socialement construite.
- Les institutions peuvent être perçues comme des sphères distinctes de la société qui ont un impact sur les comportements humains. Deux d'entre elles exercent une influence cruciale sur les organisations : l'Etat et les professions.

L'association, comme toute organisation, se trouve également immergée dans un contexte institutionnel particulier. Les rapports qu'elle entretient avec son milieu sont complexes et s'articulent en deux temps. Combinant trois formes d'économies (marchande, non marchande et non monétaire), l'association entre en relation avec plusieurs institutions, dont l'Etat. Dans la mesure où l'Etat influence le milieu associatif, mais où, dans le même temps, le milieu associatif participe à l'évolution des formes de la régulation publique, il est nécessaire de parler d'encastrement politique entre les deux sphères. A cet encastrement politique s'ajoute l'encastrement social qui renvoie à la fois aux rapports que développe l'organisation avec les usagers et les bénévoles, ainsi qu'aux relations de confiance qui se développent à l'intérieur de l'association, liant les personnes entre elles (Granovetter 1985).

### 6.2.2 La dimension de gestion

La dimension de la gestion nous renvoie à tous ces éléments qui constituent le quotidien d'une organisation en ce qui concerne les pratiques, les chemins que prennent les informations pour atteindre les personnes visées, les politiques mises en place par la

direction, etc. J.-F. Chanlat fournit une définition plus explicite de cet aspect des organisations :

« Par mode de gestion, nous entendons *l'ensemble des pratiques managériales mises en place par la direction d'une entreprise ou d'une organisation pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés*. C'est ainsi que le mode de gestion comprend l'établissement des conditions de travail, l'organisation du travail, la nature des rapports hiérarchiques, le type de structures organisationnelles, les systèmes d'évaluation et de contrôle des résultats, les politiques en matière de gestion du personnel, et les objectifs, les valeurs et la philosophie de gestion qui l'inspire » (Chanlat 1999 : 35, c'est l'auteur qui souligne).

A partir de cette définition, l'auteur identifie quatre modes de gestion distincts qui renvoient à quatre (arché)types d'organisation différents. Ce tableau ci-dessous permet de mettre en évidence un certain nombre d'indicateurs à même de nous éclairer sur la manière dont fonctionne, à l'interne, l'organisation. Ainsi les questions de hiérarchie, de division du travail, de participation ou non aux prises de décision, de polyvalence ou au contraire de spécialisation de la main-d'œuvre, son degré d'autonomie représentent autant éléments auxquels il faut prendre garde en ce qui concerne l'analyse du mode de gestion qui prévaut au sein d'une organisation.

Les associations vont s'inscrire, selon leurs spécificités, plus ou moins dans l'un ou l'autre type de mode de gestion esquissé, bien que certains soient probablement plus adaptés que d'autres à ce genre d'organisations particulières. De fait, « l'analyse fine des tâches, l'organisation des fonctions et circuits d'information, l'étude des règlements de travail et mécanismes de contrôle (...) débouche généralement sur le constat d'une large autonomie laissée aux membres bénévoles et salariés de l'association » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 281). Ce constat introduit un aspect particulier aux associations qui est la cohabitation et la collaboration nécessaires entre deux catégories d'intervenants dans le cadre d'une même action, ou du moins dans une même logique. Il s'agit là d'une des spécificités de bon nombre d'associations que d'allier ces deux types d'acteurs en vue d'acquérir une plus grande marge de manœuvre financière et pratique. Mais cette coopération est loin d'être évidente et un équilibre doit être trouvé qui permette à l'organisation, d'une part, de maintenir ses activités et de garantir leur qualité et, d'autre part, de garder une vision globale de l'action et de conserver une identité forte. « Trop de spécialisations professionnelles engoncent la dynamique sociale dans le carcan des fragmentations. Inversement trop de bénévolat rend la gestion sinon impossible du moins engluée dans la difficulté à retenir les bénévoles, à les stabiliser et à les rendre capables d'apprentissages nécessaires à la crédibilité extérieure des services rendus » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 285).

Tableau 6.1 : Les modes de gestion

Type de mode de gestion	Taylorien, néo-taylorien, fordien	Techno-bureaucratique	Fondé sur l'idée de compétitivité	Participatif
<b>Principales caractéristiques</b>	Division du travail parcellisée, répétitive et sous contrainte du temps. Division entre conception et exécution. Surveillance et contrôle étroits. Salaire au rendement. Hiérarchie rigide. Droit d'expression très limité, voire interdit.	Division du travail élaboré basée sur l'expertise. Omniprésence de la procédure écrite. Hiérarchie stricte et étendue. Centralisation du pouvoir. Impersonnalité. Droit d'expression réduit et formalisé.	Discours particulier. Hiérarchie réduite. Flexibilité des structures. Mobilité et polyvalence de main-d'œuvre. Autonomie dans le travail. Embauche et salaires élevés. Carrière individualisée.	Participation à l'organisation du travail. Participation au pouvoir. Participation à l'avenir. Participation aux résultats. Droit d'expression étendu.
<b>Hypothèses centrales :</b>				
• sur l'être humain	Une machine musculaire, un rouage.	Un être sans passion.	Un être prêt au dépassement.	Un être compétent et responsable.
• sur l'organisation	Une grande machine.	Une machine rationnelle.	Une famille de battants.	Une équipe coopérative.
<b>Types d'organisations</b>	Secteurs secondaire et tertiaire.	Grande taille. Secteur tertiaire.	Grandes et moyennes entreprises de pointe.	Coopératives, entreprises auto-gérées, entreprises privées fortement participatives.

Inspiré de Chanlat, 1999 : 45.

### 6.2.3 La dimension du pouvoir

Une organisation productive, comme tout groupe humain et toute institution, comprend une dimension proprement liée au pouvoir, à sa détention et à sa mise en œuvre, à son partage et à son usage. Cet aspect a été envisagé par de nombreux auteurs qui se sont interrogés sur la manière dont le pouvoir est réparti au sein d'une organisation, sur la façon dont les acteurs se l'approprient et l'utilisent. Ainsi, les penseurs marxistes considèrent, globalement, l'organisation comme un lieu où s'exprime la lutte des classes et le rapport domination/aliénation. La division du travail en tâches de conception, de direction et en activités d'exécution constitue l'expression de l'état de domination et d'aliénation dans lequel une partie des travailleurs et travailleuses, les employés et ouvriers, sont maintenus. Dans cette perspective, le management a pour objectif de soutirer un maximum de travail, mais en générant le moins possible de problèmes et de conflits. C'est dans ce but que sont développées des instruments de contrôle technique et social de la main-d'œuvre.



Un autre courant théorique a sans doute marqué l'étude des organisations sous l'angle du pouvoir comme ne l'a fait aucun autre : l'analyse stratégique des organisations de Crozier et Friedberg (1977). Dans cette approche, le pouvoir est construit au travers de la relation d'échange que vivent les individus. La position dans la hiérarchie, le degré de compétence, la disposition d'un réseau de relations constituent des ressources dans lesquelles puisent les acteurs pour « développer » leur pouvoir lors d'une interaction. Mais avant toute chose, c'est la maîtrise des zones d'incertitude qui donne du pouvoir. En effet, au-delà ou en deçà des situations gérées par le recours à la règle, il existe des moments ou des lieux qui, dans l'organisation, sont incertains, ne sont pas définis une fois pour toute et permettent aux individus d'user de leur marge de manœuvre. C'est par rapport à la maîtrise de ces zones d'incertitude que les acteurs, stratégiques par excellence dans la mesure où l'intérêt constitue une motivation centrale, vont tenter de se positionner dans l'organisation. En effet, celui ou celle qui maîtrise les zones d'incertitude les plus importantes est celui ou celle qui détient la part de pouvoir la plus importante. Selon Crozier, chaque membre de l'organisation a les moyens de manipuler les zones d'incertitude à son profit, ce qui signifie que chacun a la possibilité d'avoir du pouvoir au sein de l'organisation. Cet aspect particulier a été fortement contesté par R. Sainsaulieu (1987) qui affirme, au contraire, que tous les acteurs d'une organisation ne jouissent pas des mêmes ressources en termes, notamment, de définition des problèmes à résoudre, et donc de maîtrise des incertitudes organisationnelles pertinentes.

En ce qui concerne l'analyse stratégique, il existe de grandes différences entre une entreprise et une association. « L'univers considéré dans l'entreprise est un univers de la règle héritée, il s'agit de fonctionner dans un système de règles existant, qui ne peut être modifié que par l'encadrement supérieur, et l'acteur est celui qui agit au-delà de la règle sans pouvoir la modifier. Le domaine de validité de l'analyse stratégique est donc situé ; cette analyse prend place dans une conjoncture de croissance qui fournit aux groupes et individus des marges de manœuvre grâce aux ressources, aisément identifiables car limitées en nombre, que donne la position dans une organisation bureaucratique » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 286). Les associations ne peuvent être assimilées à ce type de fonctionnement, et ce pour diverses raisons :

- il existe peu de contraintes techniques lourdes dans les associations en ce qui concerne la production et les règles ne connaissent pas la rigidité qui caractérise celles des entreprises ;
- « dans les associations les différenciations entre groupes ne se déduisent pas seulement de la place occupée dans l'organisation du travail, elles se construisent

selon les structurations propres à l'entité collective formée par la volonté de ses membres » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 287).

C'est à partir de ce dernier élément que les auteurs formulent l'hypothèse selon laquelle la teneur des jeux stratégiques dépend en grande partie de la manière dont l'association a vu le jour. L'organisation a-t-elle été créée par les personnes auxquelles sont destinés les services qu'elle offre (auto-organisation) ou un groupe de personnes a-t-il décidé de monter l'association en vue de fournir des services à une population cible (organisation pour autrui) ? Dans le cas de l'organisation pour autrui, il existe, au départ, une forte différenciation entre les acteurs forts, promoteurs de l'association, et les acteurs faibles, bénéficiaires de l'action. Cette relation asymétrique soulève la question de l'élargissement de la base sociale de l'association par l'intégration des salariés, des permanents, des bénévoles, des usagers à la structure de l'association et à la prise de décision. Pour ce qui est de l'auto-organisation, les auteurs nous disent que « plus les entreprises s'organisent sur un modèle participatif généralisé avec de faibles différences hiérarchiques et des salaires ainsi que d'innombrables formes de communication institutionnelles internes, plus les individus vivent la surprise et la difficulté parfois dramatique des rapprochements d'objectifs, de personnalités, de jeux de pouvoir et de contacts avec les environnements professionnel, familial et local où s'inscrivent naturellement chacun de leurs membres » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 289-290).

En tous les cas, dans les associations, les ressources majeures du pouvoir ne résident pas dans les compétences techniques ou la capacité à définir la règle, mais dans la reconnaissance sociale octroyée aux individus qui s'engagent dans l'action. Cette reconnaissance sociale, qui est en fait un lien social à même de « créer de l'identité et du positionnement personnel dans un milieu collectif » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 292), constitue le « salaire » redonné par les travailleurs et bénévoles. Cet élément met le doigt sur l'importance, en milieu associatif, de combiner analyses stratégique et culturelle.

#### 6.2.4 *La dimension de la culture*

Dans ce domaine, deux visions s'opposent. La première envisage la culture organisationnelle comme un élément qu'il est possible de modifier et de manipuler. Dans cette perspective, l'organisation est un système fermé et la source de la culture organisationnelle est à rechercher à l'intérieur même de l'organisation. Ce sont les dirigeants de l'entreprise qui la définissent principalement et qui la configurent selon leurs besoins. La seconde vision considère la culture comme ne pouvant être manipulée

par les dirigeants de l'entreprise. Dans cette approche, l'organisation est considérée comme un système ouvert où se reflètent les valeurs et les normes de la société globale. La culture d'entreprise ne serait, dans ce cas, qu'une sous-culture au sein de la culture sociétale dans laquelle elle s'insère.

Mais, comme le souligne Sainsaulieu, l'organisation n'est pas que le réceptacle d'une culture sociétale qui s'imposerait à elle. Elle est également créatrice et productrice d'une culture qui lui est propre, tout en plongeant ses racines dans la culture globale. « A force de travailler ensemble, les gens élaborent des règles, des valeurs et des pratiques communément admises pour gérer leurs relations de solidarité et d'entraide, de complémentarités techniques et d'autorité, de formation et d'information, de contrôle et d'évaluation » (Sainsaulieu 1997a : 186). La culture se construit, de fait, dans l'action collective qui n'est pas uniquement stimulée par la poursuite d'intérêts communs, mais passe également par un projet dans lequel tous peuvent s'investir. Ce dernier élément nous renvoie à la notion « d'identité collective projective » développée par Guindani et Bassand (1982) et qui met l'accent sur la capacité des acteurs à se projeter collectivement dans l'avenir, à travers, précisément, un projet commun auquel ils peuvent s'identifier.

Finalement, pour revenir aux associations, Laville et Sainsaulieu nous disent que « la création associative met en jeu un imaginaire collectif car sans imaginaire, il n'existe pas de projet, de rêve à réaliser, d'utopie, de monde à construire ensemble » (Laville et Sainsaulieu 1997 : 293). La participation organisationnelle constitue un moyen important en vue de créer un imaginaire collectif, une culture commune intégrant à la fois les différences et les valeurs partagées. Ceci est d'autant plus vrai que la participation organisationnelle débouche, dans les associations, et ce contrairement aux entreprises, sur une participation institutionnelle, c'est-à-dire sur l'accès aux organes représentatifs de l'association où sont discutés les finalités de l'action. Dans les entreprises, la participation ne peut, en effet, conduire à l'accès direct aux centres de décision et ne constitue qu'un élément de la culture d'entreprise qui permet de maintenir une domination et une hiérarchie parmi les membres en vue de la réalisation d'une fin spécifique. De fait, on constate une « forte tendance des milieux associatifs de se définir selon le modèle de l'entreprise communauté, où la culture et les hommes l'emportent sur la règle et la définition professionnelle » (Sainsaulieu 1997b : 315). Par entreprise communauté, on entend une entreprise qui fonde la légitimité de ses régulations sur une culture défendant un double système de valeurs renvoyant à l'esprit d'entreprise et à la réalisation de projets personnels.



### 6.2.5 *La dimension de la légitimation*

« La question qu'affronte (...) l'association tout au cours de son existence est celle de sa justification, tant vis-à-vis de l'environnement que de l'intérieur pour impulser et poursuivre l'action collective » (Laville 1997b : 69). Peut-être davantage qu'une autre organisation, l'association doit faire de nombreux efforts pour légitimer son action, prouver son utilité sociale qui est sa raison d'être, et ce aussi bien face au monde extérieur, aux bailleurs de fonds, à l'Etat qui la subventionne, que vis-à-vis de ses membres qui y investissent du temps et de l'énergie ou de ses usagers envers lesquels elle a une certaine responsabilité.

Les économies de la grandeur, théorie sociologique proche du courant conventionnaliste, fournit un ensemble d'instruments conceptuels à même d'appréhender la question de la légitimation ou de la justification. En effet, Boltanski et Thévenot (1991), ont identifié six modes de légitimation<sup>12</sup> auxquels les individus ont recours pour justifier leurs actions, que ce soit au sein d'ensembles organisés ou dans la vie courante. Ces six modes de légitimation, appelés aussi cités ou grandeurs, constituent des sortes de grammaires politiques qui mettent chacune en évidence un bien commun, ou un principe supérieur commun, auquel les individus se réfèrent pour justifier leurs actions (cf. tableau 6.2). Mais ces modes de légitimation ne sont pas, comme c'est habituellement le cas en sociologie, liés à un collectif particulier, mais à des situations. Ainsi, chaque individu, au cours de sa journée, changera-t-il plusieurs fois de registre de légitimation ou, pour le dire autrement, de cité, selon la situation d'interaction dans laquelle il se trouve. De plus, chaque situation n'est pas homogène, c'est-à-dire qu'elle ne relève pas nécessairement d'une seule grandeur ; d'autres mondes peuvent venir interférer dans une situation dominée par une grandeur donnée.

Des conflits ou des discordes peuvent voir le jour entre cités différentes au sein d'une situation unique. Dans ce cas, un compromis peut être réalisé entre les registres de légitimation impliqués, mais ces compromis ne peuvent se stabiliser qu'à partir du moment où il y a émergence d'un nouveau principe supérieur commun qui les unit. En effet, il faut que les acteurs puissent se référer à un nouveau bien commun pour accorder entre eux leur action et la justification de cette action.

---

<sup>12</sup> A ces six modes de légitimation s'ajoute un septième, la cité par projets, identifié par Boltanski et Chiapello (1999).

Tableau 6.2 : Cités et principes supérieurs communs

Modes de légitimation ou cités	Principe supérieur commun
Cité de l'inspiration	Se soustrait à la mesure, jaillit de l'inspiration
Cité domestique	Relations personnelles, hiérarchié, tradition
Cité de l'opinion	L'opinion des autres
Cité civique	Prééminence des collectifs
Cité marchande	Concurrence
Cité industrielle	Objet technique et méthode scientifique, efficacité, performance

En ce qui concerne les associations, la question de la légitimation acquiert une importance toute particulière. De fait, « plus que l'identification d'un bien commun, c'est la nécessité de stabiliser les relations en interne et avec l'extérieur qui amène les membres de l'association à opérer ce que les conventionnalistes appellent une montée en généralité, pour désigner le processus qui amène les personnes à puiser dans un répertoire limité de 'cités' ou de 'natures' afin d'établir des ordres légitimes » (Laville 1997b : 69). En puisant dans ces registres, les associations vont développer des logiques d'actions à même de rendre possible la poursuite d'un bien commun. Ces logiques, si elles se traduisent par l'élaboration de règles du jeu et par la stabilisation des relations entre les parties prenantes, peuvent être considérées comme des logiques institutionnelles, « parce qu'elles procurent à l'association sa dimension institutionnelle au sens de Bélanger-Lévesque et de Demailly, c'est-à-dire de régularités fournissant des repères pour l'action et dépassant les limites des groupes primaires dans lesquels les personnes se côtoient quotidiennement » (Laville 1997b : 69-70). Ainsi, pour l'association, la référence à un ordre légitime, à un mode de justification partagé par les membres, permet non seulement de donner une direction à l'action, mais également de fixer les modalités selon lesquelles cette action doit être menée et les règles du jeu ainsi que les types de relations qui doivent prévaloir entre les acteurs. Elle établit un cadre institutionnel auquel ces derniers peuvent se rapporter et sur lequel ils peuvent s'appuyer pour mener à bien les objectifs qu'ils se sont fixés. De fait, « l'association est indissociable d'une production de lien social qui suppose l'élaboration des règles régissant les rapports entre les membres » (Laville 1997b : 70). Pour le dire autrement, nous pouvons suivre Laville lorsqu'il affirme que :

« L'adhésion vis-à-vis d'un bien commun ne suffit pas à fournir les éléments nécessaires à une action durable, elle doit se doubler d'une entente sur des principes de justification qui prennent la forme en association de logiques institutionnelles parce que l'espace des possibles y est plus ouvert que dans d'autres institutions. Ces logiques institutionnelles sont destinées à réduire l'instabilité d'une structure qui peut être remise en cause par ses membres

et ne bénéficie pas des garde-fous dont peuvent se prévaloir d'autres organisations où les relations inter-personnelles sont beaucoup plus codifiées dans des règles qui pré-existent aux acteurs. Le groupement associatif se concrétise quand ses membres sont en mesure de s'accorder sur une ou plusieurs logiques qui fournissent une base commune à leur action appropriée au bien commun qu'ils se sont choisi » (Laville 1997b : 72).

Ceci fait de l'association une organisation fort différente de l'entreprise privée ou publique dans la mesure où, contrairement à ce qui se passe au sein de ces dernières, « la problématique de la légitimation n'est pas un effet induit par l'existence de l'entité productive, elle conditionne l'émergence de l'association et sa capacité à se pérenniser et s'avère donc essentielle dans une approche compréhensive du fait associatif » (Laville 1997c : 76). Ainsi, la principale différence organisationnelle entre une entreprise et une association réside dans le fait que, dans le cas de celle-ci, le bien ou le service sont générés par le lien social, alors que, pour ce qui est de l'entreprise, ce sont le bien et le service qui engendrent le lien.

### **6.3 L'entreprise d'insertion ou l'association en tant qu'organisation**

Il ne nous semble pas inutile d'effectuer un rapide retour sur les cinq dimensions du fonctionnement organisationnel que nous avons développées ci-dessus pour mettre en évidence les éléments centraux pour la poursuite de notre réflexion.

La question de l'inscription institutionnelle de l'organisation nous renvoie à la nécessité de décrire et de comprendre le contexte dans lequel celle-ci se meut. Il est en effet important de saisir quels sont les enjeux politiques, sociaux, économiques, territoriaux avec lesquels l'organisation doit composer dans son activité quotidienne afin de comprendre certaines de ses décisions et options stratégiques.

Les modes de gestion constituent certainement l'un des aspects centraux du fonctionnement des organisations. En effet, la division du travail, le mode de prise de décision et, éventuellement, de participation, la structure hiérarchique, etc., sont des éléments essentiels qui reflètent une certaine vision de ce que doit être le « travailler ensemble » et qui fournissent ainsi une image assez claire de la culture qui anime l'action au sein de l'organisation en question. C'est la raison pour laquelle il est important de porter une attention toute particulière à ces dimensions de la coopération.

La problématique du pouvoir au sein de structures organisées a été longuement étudiée et discutée. Elle représente une nouvelle facette du fonctionnement organisationnel qui met l'accent, cette fois, sur la dimension stratégique des individus, sur leur capacité à user des

zones d'incertitude à leur profit, c'est-à-dire à jouer sur leurs marges de manœuvre en fonction de leurs intérêts propres. Mais cette vision individualiste méthodologique doit être nuancée par le fait que tous les individus, contrairement à ce qu'avance Crozier, ne jouissent pas nécessairement des mêmes ressources à faire valoir lors de situations d'incertitude, ce qui influe sur leur possibilité à se positionner dans l'organisation.

Culturellement, l'organisation est à la fois le reflet de la société dans laquelle elle est intégrée et une création originale fondée sur des pratiques communes, des imaginaires partagés, des projets collectifs, une connaissance mutuelle basée sur la participation à une activité conjointe. Ceci est d'autant plus vrai pour une association dans laquelle la participation organisationnelle conduit bien souvent à la participation institutionnelle, c'est-à-dire à la possibilité de parole et d'implication dans les prises de décision. Ainsi, pour le monde associatif, la culture partagée entre les membres est essentielle dans la mesure où elle représente le ciment du collectif.

Finalement, la dimension de la légitimation est réellement centrale en ce qui concerne les associations. Comme nous l'avons vu, aux cités sont associés des principes supérieurs communs qui servent de justification à l'action entreprise. Dans le cas des associations, qui ne disposent pas de règles de comportements extrêmement codifiées, les cités vont permettre de fixer un cadre à l'action collective en prenant la forme de logiques institutionnelles, c'est-à-dire de règles auxquelles adhèrent les membres de l'organisation. Dans un milieu où les structures organisationnelles peuvent être remises en question à tout moment, les logiques institutionnelles fondées sur des principes de justification permettent de stabiliser et de pérenniser les organisations.

## Chapitre 7

### **Opérationnalisation du cadre théorique : hypothèses et dimensions investiguées**

Le cadre théorique ayant été posé dans les trois chapitres précédents, il est temps ici de passer à l'opérationnalisation, c'est-à-dire à la formalisation d'hypothèses et à la présentation des dimensions qui vont faire l'objet de l'investigation empirique.

La question principale qui se pose à travers cette étude est de savoir si et comment le mode de fonctionnement de l'entreprise d'insertion en tant qu'organisation produit du lien social. Dès lors, les deux concepts au cœur de la recherche sont : l'entreprise sociale en tant qu'organisation et le lien social lui-même ou, pour être plus précis, les liens sociaux dont la nature, l'intensité peuvent varier. Dans cette perspective, les hypothèses suivantes peuvent être formulées :

H<sub>1</sub> Les modes de fonctionnement, de gestion, de collaboration, de légitimation qui prévalent au sein d'une organisation ont un impact direct sur la création, par les individus, de liens sociaux au sein même de l'organisation et sur l'intensité et la qualité de ces liens.

H<sub>2</sub> Une organisation dont le fonctionnement est basé sur des principes démocratiques, participatifs, de concertation et s'appuyant sur un mode de légitimation centré sur la poursuite d'un bien commun aura la capacité d'influer sur la création de liens sociaux, et ce dans leurs différentes dimensions :

- les liens créés seront à la fois des liens forts, intenses, durables et se prolongeant en dehors du strict cadre de l'organisation, et des liens faibles, c'est-à-dire des relations plus superficielles, mais à même de renforcer un réseau mobilisable à l'avenir ;
- le climat de dialogue instauré par un fonctionnement démocratique et participatif contribue au développement d'un lien de type plus politique fondé sur le débat respectueux entre individus et permet ainsi le développement d'un certain capital social ;
- l'inscription territoriale de l'organisation au sein d'un quartier participe du développement d'un sentiment d'appartenance et d'un lien émotionnel avec l'environnement urbain dans lequel les individus évoluent ;

- finalement, les liens professionnels établis au sein de l'organisation vont non seulement contribuer à une certaine socialisation des personnes en insertion, à l'acquisition de compétences et d'expériences, mais également à la construction d'un réseau de relations mobilisable à l'avenir et participant de l'amélioration du capital social des individus.

De manière à rendre la confrontation entre les hypothèses et les cas empiriques possible, il est nécessaire de décomposer chacun des concepts centraux de manière à rendre visibles et lisibles les dimensions qui y sont intégrées. C'est ainsi que les tableaux 7.1 et 7.2 résument rapidement les dimensions (variables) à investiguer que comportent ces concepts, les composantes de ces dimensions ainsi que les indicateurs qui représentent les concepts sous une forme opérationnalisée. Nous tenterons, dans la mesure de nos moyens et compte tenu des limites que nous impose cette étude, d'aborder empiriquement ces multiples aspects, tout en sachant d'ores et déjà qu'il ne nous sera pas possible de les approfondir tous.

*Tableau 7.1 : Entreprise d'insertion comme organisation*

Variabes (dimensions) indépendantes	Composantes	Indicateurs
Variable institutionnelle	Contexte socio-politique et économique dans lequel s'inscrit l'entreprise sociale	Inscription dans le quartier ; réseau social, politique, dans lequel l'entreprise est insérée ; sources de financement
Variable « modes de gestion »	Pratiques organisationnelles	Organisation du travail, rapports hiérarchiques, participation à la prise de décision
Variable du pouvoir	Rapports interpersonnels	Règles formelles et informelles, comportements stratégiques
Variable culturelle	Valeurs et imaginaire collectifs	Valeurs défendues, pratiques partagées
Variable de légitimation	Modes de légitimation de l'action	Justifications de l'action formulées, principe supérieur commun

Ces deux tableaux, quoique incomplets, permettent néanmoins de clarifier quelque peu le champ investigué. Le choix des dimensions et des indicateurs devra également être davantage étayé théoriquement, bien que la problématique telle qu'elle se présente actuellement fournisse d'ores et déjà des éléments importants. Les variables identifiées permettront d'orienter à la fois l'analyse documentaire (variables institutionnelle et économique) et celle des entretiens réalisés auprès des professionnels (variable

organisationnelle, essentiellement) et des personnes en insertion (variables liées au concept de lien social).

*Tableau 7.2 : Liens sociaux*

Variables (dimensions) dépendantes	Composantes	Indicateurs
Variable sociale	Qualité et intensité des liens	Identification des réseaux sociaux dans lesquels les personnes s'inscrivent
Variable politique	Lien civil et citoyenneté	Existence d'espaces de débat et participation à ces espaces
Variable territoriale	Proximité et développement de territorialités diverses	Appropriation du cadre de vie, identification au quartier
Variable « emploi »	Intégration professionnelle	Acquisition de statut, socialisation, développement de relations socioprofessionnelles

## **PARTIE III : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE, LES ENTREPRISES D'INSERTION A MONTREAL**

---

### **Chapitre 8**

#### **Démarche et stratégie méthodologique**

Cette étude vise à mettre en évidence la relation existant entre les modes de fonctionnement des entreprises d'insertion et la création de liens sociaux auprès des personnes inscrites dans une démarche d'insertion. L'objet de recherche ainsi défini nous conduit à privilégier une démarche qualitative à même de nous permettre d'accéder aux représentations des individus, à leurs interprétations en termes d'insertion sociale, à leurs modes de fonctionnement au sein d'un ensemble organisé ainsi qu'à leurs modalités de coopération.

Pour chaque entreprise d'insertion identifiée, il s'agit, tout d'abord, de réaliser une analyse interne de l'organisation à même de mettre en évidence le contexte institutionnel dans lequel se meut l'organisation, le mode de gestion privilégié, la culture et les registres d'action dans lesquels les professionnels<sup>13</sup> et les personnes en insertion s'inscrivent, les principes supérieurs communs qui guident leurs actions et qui les justifient, et ce de façon à mieux saisir la perspective dans laquelle l'organisation elle-même se place.

Ensuite, l'étude porte sur les personnes en insertion elles-mêmes et fournit l'opportunité de mettre en lumière dans quelle mesure on assiste réellement, de leur point de vue, à la création de nouvelles relations sociales, à une intégration plus satisfaisante dans le tissu social local. Il s'agit également de voir quelle forme prend cette intégration.

Finalement, la mise en relations des deux versants de l'analyse, qui portent sur deux dimensions complémentaires des entreprises d'insertion, doit nous fournir des indications sur l'existence, ou non, d'un rapport entre modes de fonctionnement de l'entreprise d'insertion et la création de liens sociaux.



## 8.1 Mode d'investigation : l'étude de cas

Compte tenu des objectifs de ce travail, à savoir établir un lien entre la manière dont fonctionne une organisation et les liens sociaux qui peuvent y voir le jour, l'étude de cas constitue, à notre sens, le mode idoine d'investigation à mettre en œuvre. En effet, elle nous permet de centrer notre attention sur un ensemble de relations, de comportements et de rapports sociaux qui se déroulent au sein d'un système organisationnel certes ouvert sur l'extérieur, mais néanmoins bien circonscrit.

Du fait de la dimension restreinte de ce travail, nous devons malheureusement réduire notre analyse à deux études de cas uniquement. Le choix de ces cas, dont les critères sont présentés et discutés ci-après, se révèle dès lors important dans la mesure où il doit refléter une certaine diversité des possibles.

### 8.1.1 Critères de choix des entreprises d'insertion

La présente étude porte sur deux entreprises sociales actives dans le domaine de la restauration qui ont pour caractéristiques principales d'accueillir en leur sein des personnes dites en insertion et de produire des services qu'elles destinent à l'ensemble de la communauté. En effet, les organismes relevant, selon certains auteurs (Kendall *et al.* 1992), de l'économie sociale, mais n'offrant des services qu'à leurs membres, tels les syndicats, les coopératives d'habitation ou de production, n'entrent pas dans nos préoccupations dans la mesure où le développement de relations avec l'ensemble de la communauté nous semble être un élément essentiel à considérer si l'on souhaite aborder la question des liens sociaux.

En outre, les modalités de fonctionnement organisationnel des entreprises d'insertion, c'est-à-dire essentiellement les modes de gestion privilégiés, la culture développée en leur sein ainsi que les justifications ou légitimations de leur action mises en avant, constituent un autre critère essentiel dans le choix des entreprises à analyser. En effet, il s'agit de choisir des entreprises qui reposent sur des modes d'organisation et de fonctionnement différents de manière à pouvoir mettre en évidence l'impact de ceux-ci sur la création de liens sociaux et sur le type de relations sociales engendrées.

---

<sup>13</sup> Une entreprise d'insertion est toujours constituée de professionnels de l'action sociale, de la gestion, etc., et de personnes en insertion.

Un autre élément important réside dans le fait de « réduire au silence » tous les facteurs non pertinents qui pourraient venir « faire du bruit » dans le modèle d'analyse. Ainsi, le public ciblé par les entreprises d'insertion, c'est-à-dire les personnes auxquelles les entreprises offrent des possibilités d'insertion, est essentiel. Parmi les quarante-deux entreprises d'insertion du Québec, certaines s'adressent principalement à des personnes ayant des problèmes de santé mentale, alors que d'autres ciblent les chômeurs de longue durée et que d'autres encore cherchent à atteindre les immigrants de fraîche date. Dans chaque cas, les stratégies déployées par l'entreprise et les problématiques individuelles sont différentes. De fait, l'immigrant bien formé qui passe par une entreprise d'insertion pour apprendre à connaître le marché de l'emploi montréalais n'a pas grand chose en commun avec le toxicomane qui tente de rejoindre le marché de l'emploi après quatre ans d'aide sociale. Or, il est indispensable, pour qu'aucun facteur non pertinent ne vienne interférer dans l'analyse, que les catégories de population analysées soient comparables entre elles. Sans quoi il sera difficile d'affirmer que les différences mises en évidence dans l'analyse sont attribuables aux modes de fonctionnement des entreprises d'insertion et non aux populations ciblées.

Sur le plan plus territorial ou contextuel, nous avons décidé de privilégier l'étude d'entreprises installées dans la municipalité de Montréal<sup>14</sup>, et ce essentiellement pour deux raisons : la première réside dans le dynamisme communautaire que connaît la ville de Montréal et ses quartiers centraux plus particulièrement. En effet, parmi les quarante-deux entreprises d'insertion actives au Québec, vingt-quatre se situent dans la grande agglomération montréalaise, dont dix-neuf dans la seule ville de Montréal. Celle-ci peut donc être considérée comme le centre névralgique de la démarche d'insertion sociale par l'économique au Québec. La deuxième raison nous renvoie aux exigences de la comparaison. En effet, si nous souhaitons étudier l'impact des modes de fonctionnement des entreprises d'insertion sur la création de liens sociaux, il est indispensable de réduire, dans la mesure du possible, les distorsions que pourraient introduire dans l'analyse des contextes locaux très différents. C'est la raison pour laquelle il est important de choisir des entreprises installées dans des quartiers comparables, et ce autant du point de vue de la dynamique sociale et communautaire à l'œuvre que du contexte politico-économique.

En résumé, les entreprises d'insertion, pour figurer dans cette étude, devaient remplir les conditions suivantes :

---

<sup>14</sup> Nous nous référons ici à la ville de Montréal d'avant les fusions municipales de janvier 2002.

- produire des biens ou des services à l'attention de l'ensemble de la communauté ou d'un segment particulier de celle-ci ;
- fonctionner selon des modalités organisationnelles différentes l'une de l'autre de manière à rendre possible la comparaison ;
- s'adresser à des catégories de population comparables ;
- se situer dans l'ancienne ville de Montréal ;
- être établies dans des quartiers montréalais similaires, c'est-à-dire connaissant une dynamique communautaire et une situation socio-économique comparables.

### 8.1.2 Difficultés rencontrées dans le choix des études de cas

C'est donc sur la base des critères rappelés ci-dessus que nous avons pris contact avec plusieurs entreprises d'insertion susceptibles de correspondre à nos exigences. Cependant, nous avons été confrontées à plusieurs difficultés. En effet, toutes les entreprises contactées n'ont pas été en mesure de trouver un nombre suffisant de personnes disposées à participer à l'étude, et ce pour des raisons diverses : l'enquête de terrain a été réalisée entre les mois d'octobre et de décembre, période à laquelle les entreprises de restauration préparent déjà les fêtes de Noël et sont ainsi moins disposées à libérer leur personnel pour participer à des entretiens ; les personnes en insertion ne se situaient pas toujours au terme de leur parcours d'insertion, ce qui signifie qu'elles n'avaient pas le recul nécessaire et suffisant pour porter un jugement sur ce que la démarche leur avait apporté.

Il n'a également pas été évident de distinguer rapidement les modalités réelles de fonctionnement des entreprises d'insertion sur la base de leur documentation interne (statuts, règlements, rapports d'activités, etc.). C'est la raison pour laquelle nous nous sommes appuyées sur plusieurs études de cas réalisées sous l'égide du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats) (Ladeux 2001) qui nous ont permis d'opérer une première discrimination entre les entreprises d'insertion, mais ce au risque de privilégier, malheureusement, des organisations ayant déjà fait l'objet d'une analyse.

## 8.2 Outils de collecte et d'analyse des données

Les outils méthodologiques privilégiés pour la collecte des données sont l'analyse documentaire ainsi que l'entretien semi-directif, ce dernier constituant, cependant,

l'instrument principal mis en œuvre. En ce qui concerne l'analyse des données, nous avons opté, logiquement, pour l'analyse thématique ou de contenu qui constitue l'instrument le plus idoine compte tenu de la nature de l'information dont nous disposons.

### 8.2.1 *L'analyse documentaire*

L'analyse documentaire doit nous permettre de saisir :

- le contexte institutionnel et politique local dans lequel s'inscrit l'entreprise sociale : quelle est la place qu'occupe cette organisation dans le quartier ? dans le milieu associatif ? dans la politique locale de réinsertion ? Il s'agit là de documents essentiellement politiques émanant des pouvoirs publics (directives, programmes d'action), du Collectif des entreprises d'insertion du Québec ainsi que de l'organisation elle-même (procès-verbaux de réunions, liste des membres de l'organisation, rapports d'activités) ;
- le contexte socio-économique des quartiers dans lesquels les entreprises d'insertion sont inscrites, et ce, notamment, par le biais de portraits de quartiers mis à disposition par la ville de Montréal sur son site Internet et de fiches réalisées par l'INRS-Urbanisation à l'attention d'Emploi-Québec sur les centres locaux d'emploi (Germain *et al.* 2001a et 2001b) ;
- le mode de fonctionnement de l'entreprise sociale dans ces aspects les plus formels tels que ses statuts, son organigramme, l'origine de ses membres, etc. Ces documents doivent, notamment, permettre de voir si et dans quelle mesure les structures existantes sont propices à une gestion démocratique et participative de l'entreprise.

Toutefois, ces divers éléments font également l'objet d'une investigation plus approfondie en entretien, mais l'analyse documentaire nous permet de « débroussailler » quelque peu le terrain et d'identifier un certain nombre d'aspects à approfondir lors des entretiens.

### 8.2.2 *L'entretien semi-directif*

La nature de notre questionnement de départ fait de l'entretien semi-directif l'outil méthodologique le plus approprié. En effet, si le questionnaire permet de mesurer l'ampleur d'un phénomène, l'entretien sert, quant à lui, à révéler et identifier les caractéristiques propres à un phénomène.

Du point de vue du chercheur, l'aspect « semi-directif » de l'entretien comporte l'avantage, d'une part, de permettre à l'interlocuteur de s'exprimer librement, de développer son propre discours. De cette manière, le chercheur a l'opportunité d'accéder aux significations que donne son interlocuteur aux phénomènes questionnés, de saisir les interprétations que fait la personne de ses pratiques. De ce point de vue, l'entretien semi-directif constitue un moyen adéquat de récolter une somme importante d'informations multidimensionnelles en évitant de trop « canaliser » ces mêmes informations par l'imposition de catégories de pensée préétablies – que ce soit par le chercheur lui-même ou par le biais du cadre théorique privilégié –, comme c'est le cas avec les questionnaires. D'autre part, l'entretien semi-directif, contrairement à l'entretien non directif, permet néanmoins au chercheur d'orienter le discours de son interlocuteur en direction des dimensions qui se situent au centre de sa problématique et donc de ne pas se perdre dans des considérations sans lien avec l'objet de recherche.

Dans le cas présent, l'usage d'un outil méthodologique tel que l'entretien semi-directif nous permet d'accéder aux interprétations que donnent les personnes interviewées de leurs pratiques et de leurs modes de fonctionnement, à leurs perceptions des différentes relations qui peuvent être tissées lors du procès d'insertion et à l'impact de celles-ci sur leur environnement immédiat, et ce tout en demeurant conscientes du fait que le discours formulé par nos interlocuteurs ne parle pas de lui-même et nécessite donc une analyse *a posteriori*. Dans cette perspective, il est essentiel de ne pas confondre le point de vue des personnes interrogées et celui du chercheur qui doit s'appuyer sur un cadre théorique construit afin de développer ses catégories d'analyse.

### 8.2.3 L'analyse thématique

A partir du matériau récolté (documents et entretiens), il est nécessaire de construire des catégories d'analyses, fondées sur le cadre théorique développé. Cependant, les documents, les entretiens réalisés auprès de personnes ressources (responsables des entreprises d'insertion) et ceux effectués auprès des personnes en insertion font l'objet d'un traitement distinct dans la mesure où ne sont pas nécessairement abordées les mêmes questions dans les trois cas. En effet, les documents servent essentiellement à mieux saisir le contexte socio-politique dans lequel s'inscrivent les entreprises d'insertion ainsi que le fonctionnement de chacune des entreprises, du moins en ce qui concerne les aspects formalisés de leurs activités. Les entretiens avec les personnes ressources portent, quant à eux, sur d'autres dimensions du fonctionnement des organisations : division du travail, participation aux décisions, culture de coopération, etc. Ils permettent également

de mieux saisir l'identité de l'entreprise telle qu'elle est produite et vécue par les permanents qui y travaillent. Finalement, les entretiens avec les personnes en insertion représentent le moyen d'accéder à leurs expériences pratiques, aux leçons qu'ils tirent de leur passage en entreprise d'insertion, à leurs opinions personnelles concernant ce que ce type d'intervention peut apporter en termes d'intégration au marché de l'emploi, de création de relations sociales, de démarche personnelle en direction d'une plus grande autonomie individuelle.

Afin de saisir tous ces éléments d'informations disparates autant dans la forme que dans le contenu, une grille de lecture adéquate a été développée dans chacun des cas.

### **8.3 Acteurs sociaux interrogés**

Comme nous l'avons signalé plus haut, deux principaux types d'acteurs se situent au cœur de notre étude : les *personnes ressources*, c'est-à-dire les personnes occupant des fonctions de responsables dans l'entreprise d'insertion en tant que personnel de formation, d'encadrement, de gestion ; les *personnes en insertion*, c'est-à-dire celles qui sont engagées dans l'entreprise dans une perspective de réinsertion économique et sociale et qui jouissent d'une formation, d'un encadrement et d'un soutien à même de faciliter le processus d'insertion lui-même.

Les personnes ressources sont celles avec qui un premier contact a été établi au sein de l'entreprise d'insertion. Elles disposent d'une position dans l'organisation qui leur offre une bonne vue d'ensemble des activités menées, des problèmes quotidiens rencontrés, des tendances qui traversent l'entreprise d'insertion. C'est à travers ces personnes ressources qu'il a été possible de rejoindre les personnes en insertion finalement interrogées. En effet, pour préserver le droit des personnes en insertion à l'anonymat et au choix de refuser de participer à l'étude, ce sont les personnes ressources qui ont sollicité les participants potentiels qui devaient être sélectionnés sur la base des critères suivants :

- être Québécois-e « de souche » ou immigrant-e de deuxième génération (ou vivre au Québec depuis au moins 15 ans) ; il ne s'agit pas là de faire de la discrimination, mais de cibler des personnes susceptibles de rencontrer le même type de difficultés d'insertion. Or, les problèmes spécifiquement liés à l'arrivée dans une société d'accueil, par exemple, ne sont pas comparables à ceux rencontrés par des personnes qui connaissent le Québec et y vivent depuis longtemps ;
- avoir entre 18 et 40 ans ;



- être chômeur-euse de longue durée et/ou vivre de l'aide sociale depuis plusieurs années ;
- être en fin de parcours d'insertion (à quelques semaines près).

Pour ce faire, un document présentant brièvement les objectifs de la recherche ainsi que les critères de sélection des personnes interrogées a été distribué au sein des entreprises d'insertion, et les personnes désireuses de participer ont pu se manifester auprès de la personne ressource. Par ce biais, huit personnes (quatre par entreprise) ont été rejointes (le tableau 7.1 donne une vision d'ensemble des entretiens réalisés).

*Tableau 8.1 : Personnes interrogées*

Organisation	Personnes ressources interrogées	Personnes en insertion interrogées
Entreprise d'insertion « La Bonne Table »	La coordinatrice des formations	4 personnes
Entreprise d'insertion « La Marmite »	La directrice	4 personnes
Entreprise d'insertion « Le Renouveau »	La directrice des ressources humaines et de la formation	
Collectif des entreprises d'insertion du Québec	Représentant du Collectif	

#### **8.4 Apports et limites de la stratégie méthodologique choisie**

La stratégie méthodologique choisie est non seulement fonction de l'ampleur de la recherche, mais également et essentiellement des objectifs poursuivis. Ainsi la réalisation de deux à trois études de cas comporte l'avantage de permettre une connaissance approfondie d'une situation et d'un phénomène particuliers. Elle offre également la possibilité de récolter des données et des informations à même de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche et devrait nous permettre de voir dans quelle mesure les modalités d'organisation et de fonctionnement des entreprises étudiées influent, ou non, sur la création de liens sociaux. Finalement, par le biais de ces études de cas, nous poursuivons également des ambitions théoriques : nous souhaitons leur appliquer un corpus théorique qui n'a encore que très peu été opérationnalisé au niveau micro – les économies de la grandeur –, ce qui devrait nous permettre, du moins nous l'espérons, de tirer quelques conclusions sur la validité, ou du moins sur la capacité de ce cadre théorique à guider et encadrer une analyse empirique. Néanmoins, il faut être conscient du fait que l'étude de cas rend la généralisation des résultats obtenus difficile,

ce qui nous empêche de tirer des conclusions valables à un niveau plus global, mais nous permet tout de même de déboucher sur des tendances, des intuitions testables.

L'analyse documentaire, qui fait ici office de méthode d'appoint dans la mesure où il s'agit essentiellement, par ce biais, de « débroussailler » le terrain, offre l'avantage d'accéder plus facilement à des données factuelles à même de clarifier le contexte dans lequel l'entreprise sociale se meut. De plus, elle devrait nous permettre d'alléger et de mieux cibler les entretiens à effectuer auprès des professionnels dans la mesure où la connaissance préalable des règles de fonctionnement de l'organisation, par exemple, offre la possibilité de centrer l'interview sur les éléments les plus problématiques liés à la dimension organisationnelle.

Finalement, l'entretien constitue le moyen le plus idoine pour parvenir à répondre à nos questions de recherche. En effet, notre étude est basée sur la volonté de comprendre un phénomène et, dans cette perspective, la souplesse de l'entretien nous fournira la possibilité de mettre en évidence des comportements, des pratiques et des interprétations. Cependant, les résultats obtenus par ce biais se prêteront difficilement à la généralisation ou à l'identification de tendances. Ils ne seront valables que dans le cadre des études de cas réalisées, mais permettront, tout de même, de formuler des conclusions à même de discuter les hypothèses. En tous les cas, ces résultats offriront la possibilité de soulever de nouvelles questions à même de nourrir la réflexion dans le domaine de l'économie sociale.



## Chapitre 9

### **« La Bonne Table » et « La Marmite », deux entreprises d'insertion montréalaises<sup>15</sup>**

Dans ce chapitre seront présentées et analysées les deux entreprises d'insertion choisies, et ce en s'appuyant sur le cadre théorique développé plus haut. Compte tenu du petit nombre d'entretiens réalisés et de la difficulté à effectuer une analyse approfondie sur la base de données aussi restreintes, ces études de cas viseront à mettre en évidence des pistes de réflexion et de recherche plutôt qu'à procéder à une véritable vérification des hypothèses. Néanmoins, ces dernières serviront de fil conducteur à notre analyse comme elles ont joué le rôle de guides lors de nos investigations.

En préambule, il faut également souligner que les entreprises choisies pour réaliser les études de cas exercent toutes deux une activité dans la restauration : elles produisent des repas pour des personnes privées ainsi que pour des écoles et autres organismes collectifs. Cependant, nous n'entrerons pas davantage dans la description de leurs activités de manière à préserver leur identité. En revanche, ce que l'on peut dire, c'est qu'elles font toutes deux partie du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et qu'elles s'inscrivent, de fait, dans un contexte politico-institutionnel similaire. C'est la raison pour laquelle nous commencerons par présenter cette toile de fond dans la section suivante qui sera commune aux deux études de cas.

Pour terminer cette rapide introduction, voici de quelle manière nous comptons structurer notre propos. Dans un premier temps, comme nous venons de le mentionner, nous procéderons à une présentation du contexte général dans lequel s'insèrent les deux entreprises choisies ainsi que, d'ailleurs, la grande majorité des entreprises d'insertion du Québec. Suite de quoi nous présenterons chaque étude de cas séparément, en commençant par l'étude du fonctionnement organisationnel de l'entreprise, pour ensuite passer à l'analyse des liens sociaux que les personnes en insertion y développent. La présentation des deux études de cas sera finalement close par une section « transversale » mettant en relation les informations issues des deux études de cas.

---

<sup>15</sup> Nous rappelons ici que tous les noms de lieux et de personnes ont été modifiés pour préserver l'anonymat de nos interlocuteurs.

### **9.1 Un contexte politico-institutionnel et social commun**

L'inscription des entreprises d'insertion dans la société globale s'effectue à plusieurs niveaux. En premier lieu, il faut souligner leurs *rappports avec l'Etat* et plus particulièrement avec le gouvernement du Québec et son administration. En effet, jusqu'en 1998, les entreprises d'insertion vivent grâce à des sources de financement multiples, provenant de divers programmes (leur nombre pouvant aller jusqu'à douze ou treize) élaborés aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Chacun de ces programmes a des dates d'échéances différentes, des exigences différentes en termes de résultats, soutient des actions différentes (formations, travail avec les personnes toxicomanes ou avec les personnes handicapées, etc.). Les entreprises sont ainsi condamnées à jongler avec ces diverses exigences et à vivre dans l'incertitude quant au maintien du montant de leur financement. C'est une des raisons pour lesquelles elles se constituent en Collectif en 1996, de manière à présenter un front uni en vue de négociations avec le gouvernement du Québec portant sur la création d'une instance unique de dialogue avec les entreprises d'insertion. Ces discussions aboutissent, en 1998, à la conclusion du « Cadre de reconnaissance et de financement » qui entérine, en quelque sorte, la collaboration entre le gouvernement et les entreprises d'insertion du Québec et qui fait d'Emploi Québec l'unique partenaire financier des entreprises d'insertion. C'est dans cette perspective que l'on peut parler d'encastrement politique entre l'Etat québécois et le milieu associatif ou communautaire. En effet, le gouvernement du Québec ne se contente pas de financer les entreprises d'insertion, mais il élabore également sa politique en la matière dans un continuel processus de dialogue, de négociation, de conflit aussi avec les acteurs de terrain.

Un autre élément contextuel commun réside dans la *forte inscription* des entreprises d'insertion *dans leur milieu socio-économique*. Tout d'abord, elles se développent dans des secteurs d'activités où existe une réelle demande. Elles ne constituent pas des « quasi-entreprises » qui ne seraient que des prétextes à la mise sur pied de formations spécifiques, mais s'inscrivent dans des secteurs où leurs productions pourront trouver preneurs. Ainsi, elles sont également soumises à des exigences de rentabilité, les financements d'Emploi Québec couvrant en principe uniquement les frais liés à l'encadrement spécifique des personnes en insertion et leur formation. Mais l'inscription dans le milieu passe également par des relations étroites avec les milieux économiques (entreprises privées pouvant servir de débouché pour la main-d'œuvre formée en entreprise d'insertion, CDEC) et communautaire (organisation communautaire mettant à disposition des ressources annexes telles que soutien psychologique, aide au logement,

etc., entreprise d'économie sociale, etc.), ainsi qu'avec les syndicats. C'est ainsi que des représentants de ces divers milieux siègent généralement au sein des Conseils d'administration des entreprises d'insertion qui sont toutes des organismes à but non lucratif (OSBL).

Finalement, un dernier élément qui nous paraît essentiel, mais qui se situe à un autre niveau, plus sociétal celui-là, réside dans l'attachement des entreprises d'insertion à la valeur « travail » et leur engagement en vue de permettre aux personnes en insertion d'atteindre la norme qu'est le salariat. En effet, de ce point de vue, les entreprises d'insertion sont le pur produit de la société contemporaine, voire de la société fordiste aujourd'hui dépassée. C'est dans cette perspective d'intégration à la société globale et de mise en conformité par rapport à des standards sociétaux que toutes les personnes en insertion touchent le salaire horaire minimum. La gestion de ce salaire, le remboursement de dettes éventuelles, le paiement de taxes font partie de l'apprentissage que chaque personne en insertion doit effectuer pour réintégrer les rangs des travailleurs. L'inscription des entreprises d'insertion dans ce contexte culturel n'est pas neutre dans la mesure où elles mettent l'accent sur l'importance de l'emploi salarié comme créateur de reconnaissance et de statut social, et ce malgré l'évolution du marché du travail qui tend à flexibiliser un maximum la main-d'œuvre.

## **9.2 « La Bonne Table » : une entreprise qui met l'accent sur le collectif**

### *9.2.1 « La Bonne Table » dans ses multiples dimensions*

« La Bonne Table » existe depuis une dizaine d'années et est établie dans la Goutte d'Or, quartier central de Montréal qui traverse un processus de gentrification important, ce qui a pour conséquence la cohabitation entre les populations d'origine, faiblement instruites et disposant de faibles revenus, et les nouvelles populations, essentiellement de jeunes adultes sans enfant qui jouissent d'un niveau d'instruction élevé (44 % d'universitaires dans l'ensemble du quartier) et de revenus correspondants. Le taux de chômage y est de 14,7 %, ce qui va au-delà de la moyenne montréalaise, et concerne essentiellement les jeunes entre 15 et 24 ans (dans cette catégorie d'âge, 18,2 % des personnes sont sans emploi).

« La Bonne Table », comme toute OSBL, dispose de plusieurs organes : une assemblée générale à laquelle peuvent participer les employés permanents ainsi que les personnes en insertion (ont un droit de parole, mais pas de vote) ; un conseil d'administration où

siègent un représentant des employés, un représentant des personnes en insertion, un représentant du milieu économique, notamment ; une direction générale qui se charge de la gestion quotidienne de l'entreprise. Outre ces structures formelles centrales, l'organisation dispose de mécanismes d'expression et de participation multiples et importants auxquels toutes les personnes en insertion ont accès, si elles le souhaitent. Ainsi, chaque groupe de travail<sup>16</sup> élit un représentant qui participe à des réunions mensuelles où s'expriment les problèmes éventuels ainsi que les propositions d'amélioration. En outre, un comité, rassemblant les anciens (c'est-à-dire les personnes ayant passé par l'entreprise d'insertion et ayant réintégré le marché de l'emploi) et les personnes actuellement en insertion qui le souhaitent, se réunit régulièrement et constitue en quelque sorte une plate-forme d'échange des expériences et d'accompagnement. Finalement, l'entreprise dispose d'un petit journal publié par les personnes en insertion auquel chacun est libre de participer selon ses envies et ses compétences.

« La Bonne Table » est formée d'une équipe de permanents d'une quinzaine de personnes comprenant des responsables de la formation et de la production, des formateurs théoriques et pratiques, des personnes chargées du suivi personnel et social, ainsi que du placement en emploi, et d'un personnel administratif. Elle accueille, bon an mal an, une centaine de personnes en insertion qui s'inscrivent dans divers programmes de formation.

Sur le *plan institutionnel*, ceci représente, brièvement rapportés, les principaux éléments à mettre en évidence en ce qui concerne « La Bonne Table ». Si l'on s'intéresse maintenant à la question des *modes de gestion*<sup>17</sup>, l'accent doit être mis sur un aspect qui vient d'être mentionné, soit les nombreux mécanismes de participation existants qui permettent non seulement aux employés permanents de s'impliquer dans l'organisation, mais qui offrent également l'opportunité aux personnes en insertion de mieux comprendre le fonctionnement de l'entreprise, de s'engager volontairement dans des activités extra professionnelles liées à l'organisation et de se sentir intégrées dans un tout qui ne se contente pas de les englober, mais qui leur donne une place, un rôle, etc. Ces outils participatifs constituent l'un des fondements du fonctionnement démocratique de « La Bonne Table » tel qu'il peut être perçu de l'extérieur.

---

<sup>16</sup> Les personnes en insertion réalisent leur parcours au sein d'un groupe de travail d'une quinzaine de personnes.

<sup>17</sup> Compte tenu de l'ampleur de ce travail, l'accent a été principalement mis sur les modes de gestion qui touchent directement les personnes en insertion. Ainsi, les mécanismes de coordination entre membres du personnel permanent n'ont pas fait l'objet d'investigations particulières.

Ce fonctionnement démocratique s'étend également au niveau des groupes de travail. Le formateur responsable du groupe y présente la somme de travail à accomplir durant la journée et les personnes en insertion discutent ensemble de la répartition des tâches. Ainsi l'organisation et le partage du travail s'effectuent par le biais de l'interaction. Cette pratique de la communication et de la discussion offre de larges possibilités d'expression aux acteurs qui doivent se sentir libres de formuler aussi bien des désaccords, des critiques que des propositions. De fait, la parole représente également le principal moyen de gestion et de résolution des conflits. Le formateur constitue à cet égard le premier interlocuteur auquel s'adressent les personnes en insertion qui rencontrent des problèmes avec leurs pairs. Si le conflit ne trouve pas de solution ou si le formateur y est également impliqué, un médiateur neutre sera recherché au sein de la structure.

Un autre aspect intéressant, pour ce qui est de l'organisation du travail, réside dans la responsabilisation des personnes en insertion à l'intérieur de leur groupe de travail. Passées les premières semaines du parcours d'insertion qui sont essentiellement consacrées à la formation théorique et à l'acquisition des connaissances de base, le groupe se retrouve en cuisine toute la journée où il est dirigé par un formateur, qui se trouve aidé dans sa tâche par un membre du groupe lui-même. Chaque semaine, une autre personne en insertion devient cheffe de groupe, ce qui signifie qu'elle commence sa journée avant les autres pour recevoir ses instructions, qu'elle gère et contrôle le travail de ses collègues, et qu'elle se charge du partage des tâches (en discussion avec ses pairs). Chaque personne en insertion fait ainsi l'expérience de l'organisation du travail et de la prise de responsabilité, ce qui fait d'elle un membre important de l'organisation.

Le dernier aspect à mentionner en ce qui concerne les modes de gestion porte sur un mécanisme d'intégration par les pairs mis en place à « La Bonne Table ». Durant la première partie de la formation, les « nouveaux » effectuent leurs premiers pas en cuisine accompagnés par les « anciens », c'est-à-dire ceux qui arrivent au terme de leur parcours. Ces derniers font part de leurs expériences, de leurs « trucs », aident les « nouveaux » dans leur apprentissage de la cuisine. Ils font office, en quelque sorte, de parrains et d'initiateurs. Ce mode d'intégration en douceur permet non seulement aux « anciens » d'occuper le rôle valorisant de transmetteur de connaissance, mais permet aussi aux « nouveaux » de disposer de modèles, d'exemples de personnes qui parviennent à poursuivre la formation. Et le rôle des « anciens » ne s'arrête pas là. Une fois leur formation terminée, ils peuvent participer au « comité des anciens » qui organise des rencontres avec les « nouveaux » et où s'échangent conseils et informations divers sur le marché de l'emploi et les expériences qui y ont été faites.

La *dimension du pouvoir* est, quant à elle, difficile à appréhender, et ce d'autant plus si l'on n'effectue que des entretiens avec les personnes en insertion. En effet, pour que les individus puissent s'exprimer à ce sujet, il est indispensable, semble-t-il, qu'ils disposent d'une bonne connaissance globale de la structure dans laquelle ils évoluent et qu'ils jouissent d'un certain recul qui rend possible une vision réflexive ou du moins lucide de la situation. Il va sans dire que les personnes actuellement inscrites dans un parcours d'insertion ne remplissent pas nécessairement ces conditions. Nous n'avons, de fait, pas été capables de récolter des informations pertinentes et utilisables sur cette question. Il est en effet difficile de distinguer, dans le discours des interlocuteurs, ce qui relève des règles formelles et informelles, de percevoir leur sensibilité à un fonctionnement plus ou moins hiérarchique. Parmi les personnes rencontrées, l'une se trouvait visiblement dans une situation de refus de l'autorité, l'autre ne considérait pas ses relations avec le formateur comme relevant de relations de pouvoir et une troisième appréciait le fait qu'on dirige son travail et qu'on le contrôle. Cette diversité des réponses est probablement davantage imputable à la diversité des situations personnelles des interlocuteurs qu'à la réalité du fonctionnement de l'organisation elle-même.

La question de la *culture* qui vit et fait vivre l'organisation est plus facile à aborder, bien que tout aussi complexe. Comme nous l'avons mentionné plus haut, « La Bonne Table » partage avec la société globale dans laquelle elle s'inscrit la valeur « travail ». C'est en effet dans le but d'atteindre une certaine norme (le salariat) fixée par la société que les entreprises d'insertion se sont créées, elles qui représentent des moyens d'insérer les personnes au marché de l'emploi et de la consommation. Ainsi, elles intègrent et reflètent, à une échelle plus réduite, certaines valeurs sociétales centrales. Mais dans le même temps, « La Bonne Table » développe elle-même une culture qui lui est propre et qui, cette fois, n'est pas nécessairement un simple reflet de la société qui l'entoure. L'entraide, le partage, la solidarité, mais aussi l'acquisition d'une plus grande autonomie sont des valeurs qu'elle tente de transmettre aux personnes qui participent à ses activités, et ce par le biais de divers mécanismes tels que le travail en équipe qui constitue le maillon central de la pédagogie mise en œuvre, les instances participatives, le droit d'expression étendu des personnes en insertion, les possibilités d'échanges d'expériences et de connaissances entre les « anciens » et les « nouveaux ». Une de nos interlocutrices résume ainsi la perception qu'elle a de son environnement : « on est tous dans le même bateau ». De fait, la culture d'entreprise de « La Bonne Table » peut être qualifiée de « solidariste », si on entend par là que le développement de la solidarité passe aussi par l'acquisition d'une autonomie individuelle accrue.

Enfin, la dernière *dimension* à traiter est celle *de la légitimation*. Comme pour celle du pouvoir, cette question est difficile à traiter exclusivement par le biais d'entretiens avec des personnes en insertion. C'est la raison pour laquelle nos propos à ce sujet, qui demeureront relativement superficiels, se basent essentiellement sur ce que nous ont dit les responsables des entreprises d'insertion, du Collectif des entreprises d'insertion du Québec ainsi que sur la documentation. De fait, l'ensemble des entreprises d'insertion faisant partie du Collectif partage une même mission sociale « globale » : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cet objectif général est ensuite décliné en de multiples variations et complété par chaque entreprise selon son domaine d'activités, son public cible, etc. Néanmoins, il représente la base du discours justificatif qui sous-tend l'action des entreprises d'insertion. « La Bonne Table » a formulé des objectifs additionnels qui lui sont propres et qui peuvent être résumés de la façon suivante : lutte contre la faim dans le quartier et contre l'isolement des individus. Derrière l'ensemble de ces objectifs émerge là à nouveau l'idée de solidarité envers les plus démunis non seulement matériellement, mais également socialement et relationnellement. Maintenant, la mise en évidence de tels objectifs ne nous dit pas vraiment sur quelles bases repose la légitimation de l'action au sein de l'entreprise elle-même.

Pour terminer cette présentation et résumer quelque peu les éléments centraux qui caractérisent le fonctionnement de « La Bonne Table », nous pouvons dire que cette entreprise d'insertion est mue par une forte culture démocratique et participative, sous-tendue par des valeurs de partage et de solidarité qu'elle tente de transmettre aux personnes en insertion qui y sont actives. Dans cette perspective, elle dispose de structures formelles démocratiques et participatives sur lesquelles elle peut s'appuyer. En outre, les modes de gestion sur lesquels repose l'organisation du travail concourent grandement à la mise en place d'un processus d'apprentissage et de modalités de fonctionnement qui reflètent et perpétuent la culture de l'organisation. Ainsi les dimensions institutionnelles, de gestion et culturelle constituent-elles trois éléments centraux de l'organisation, éléments qui se renforcent les uns les autres, qui s'appuient mutuellement. A « La Bonne Table », on peut dire que le collectif, le groupe joue un rôle primordial comme vecteur de socialisation et d'intégration.

### 9.2.2 Vers davantage d'intégration sociale des personnes en insertion ?

Mais de quelle manière et dans quelle mesure les modalités complexes de fonctionnement que nous venons de mettre en évidence influent-elles sur la possibilité et la manière de développer des relations sociales diversifiées au sein des entreprises

d'insertion ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons élaboré le concept de liens sociaux qui comprend quatre dimensions distinctes (sociale, politique, territoriale, « emploi ») et avons interrogé quatre personnes ayant suivi un parcours d'insertion au sein de « La Bonne Table ».

Sur le plan de *la qualité et de l'intensité des liens sociaux*, la bonne ambiance de travail dans les divers groupes et la culture de collaboration qui y prévaut contribuent à l'établissement de relations amicales entre les personnes en insertion et entre elles et le personnel d'encadrement. En effet, ce contexte favorable à la communication permet aux individus de se sentir à l'aise et ainsi d'entrer plus facilement en contact avec les autres, ce qui est souligné par deux interlocutrices qui affirment qu'elles se sont « dégênées » durant les premières semaines à « La Bonne Table ». Davantage d'assurance, de confiance en soi, diminution de la crainte d'être jugé, tous ces éléments conduisent petit à petit à une augmentation du capital social des personnes en insertion, c'est-à-dire de leur capacité à s'engager dans une relation, à communiquer, à collaborer. C'est ainsi qu'elles affirment toutes s'être fait des amis dans l'entreprise, qu'il s'agisse de personnes avec lesquelles elles aiment travailler et passer la journée ou de personnes qu'elles voient en dehors des heures de travail, durant leurs loisirs. Toutefois, il est difficile de dire si ces liens amicaux vont perdurer au-delà de la durée du parcours d'insertion et ainsi constituer la base d'un nouveau réseau de relations ou s'ils vont s'éteindre au moment où chacun poursuivra sa propre route.

Si l'on s'intéresse maintenant à la *dimension politique*, c'est-à-dire à tous ces éléments qui touchent à la participation, à la discussion, au débat, force est de constater que toutes les possibilités de participer proposées aux personnes en insertion semblent les encourager à s'engager dans des activités extra professionnelles. De fait, les interlocuteurs ont connaissance des instances de participation existantes et ceux qui sont les plus avancés dans leur parcours d'insertion disent s'investir dans les réunions organisées avec les anciens ou dans des groupes préparant des soirées, et ce dans le but explicite de partager des expériences, de tisser des liens et de profiter des connaissances des « anciens ». La liberté dont disposent les personnes en insertion de proposer des activités et de les mettre en œuvre avec, éventuellement, un soutien logistique de la part du personnel d'encadrement, leur permet de prendre conscience de leur propre capacité à élaborer, organiser et mettre en œuvre un projet commun. De fait, cela participe également de l'amélioration de leur capital social, que ce soit en termes de compétences « de collaboration » (travailler ensemble dans un but particulier) ou d'activation d'un réseau, même restreint, de personnes mobilisables.



Mais les personnes en insertion les plus avancées dans leur parcours ne participent pas uniquement aux activités extra professionnelles. Elles assistent également à l'assemblée générale où elles ont l'occasion, selon leurs dires, de mieux comprendre comment fonctionne « La Bonne Table » dans son ensemble, de saisir toute la complexité de l'organisation.

Finalement, la culture de communication et d'échange qui caractérise le fonctionnement de l'organisation a également un effet direct sur la capacité des personnes en insertion à exprimer leurs critiques, leurs doléances ou leurs propositions. En effet, ils affirment ne pas se gêner de dire ce qu'ils pensent dans le cadre du travail, car ils savent qu'ils seront écoutés et que le personnel d'encadrement respectera leur personnalité et leurs propos, même s'il ne partage pas la même opinion. Ainsi peut s'établir une discussion franche qui s'apparente au débat démocratique tel que le présente Habermas. Cette liberté d'expression couplée à la possibilité de participer (et à la participation effective) à des projets collectifs pourrait/devrait<sup>18</sup> conduire au tissage d'un lien civil qui concoure à la bonne entente entre les individus et à l'intégration sociale plus globale.

La *dimension territoriale* est complexe et n'a pas été aisée à aborder. En effet, comment mesure-t-on le degré d'attachement d'une personne au quartier dans lequel elle vit ou travaille ? Dans le cas présent, deux personnes parmi celles interrogées vivent effectivement dans le quartier de la Goutte d'Or, c'est-à-dire y font leurs achats, y rencontrent leurs amis, etc., bien qu'une seule d'entre elles y habite. Les deux autres vivent dans un autre quartier, plus ou moins éloigné, et partagent leurs activités quotidiennes entre la Goutte d'Or et d'autres lieux. Les pratiques semblent donc, dans le cas présent, aussi différentes que les personnes rencontrées. Il est néanmoins intéressant de noter que nos interlocuteurs souhaitent, par la suite, trouver un emploi qui ne soit pas trop éloigné géographiquement de leur lieu de résidence, et ceci essentiellement en raison de leur faible capacité de mobilité : ils sont tous usagers des transports en commun. Ainsi, la question de la proximité ne se déclinerait-elle pas à l'échelle du quartier, mais bien d'un espace plus vaste dans lequel il est possible de se déplacer dans un laps de temps jugé raisonnable.

En ce qui concerne l'attachement au quartier, il n'y a pas grand-chose à en dire dans la mesure où deux de nos interlocuteurs ne le connaissaient pas du tout avant de venir

travailler à « La Bonne Table », les deux autres le pratiquant quasi quotidiennement. Or ces derniers n'ont pas le sentiment que leur parcours d'insertion ait une quelconque influence sur la manière dont ils perçoivent et vivent le quartier.

Finalement, nous en venons à la quatrième et dernière *dimension* de notre concept de liens sociaux qui est celle de l'« *emploi* » et qui recouvre tous les éléments étroitement liés à la situation de travail. Dans le cas de « La Bonne Table », trois points ont été fortement soulignés par les interlocuteurs. Le premier relève de l'acquisition des armes nécessaires au positionnement sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire les connaissances, les compétences et, surtout, une expérience de travail. Ce dernier facteur est en effet d'autant plus important que trois personnes n'ont pas de réelle expérience de travail à faire valoir, quel que soit le domaine d'activités considéré. L'entreprise d'insertion jouit de l'avantage de pouvoir offrir dans un même temps ces trois aspects, et ce à totale satisfaction des personnes en insertion qui se sentent davantage prêtes à affronter le marché de l'emploi. Le deuxième point mentionné renvoie à ce que l'on peut qualifier de socialisation à la pratique professionnelle et au travail en équipe. L'apport du parcours d'insertion effectué est en effet important en ce qui concerne l'acquisition et l'intégration de comportements pertinents en situation de travail. Outre des comportements de base tels que la ponctualité ou l'hygiène, les personnes en insertion apprennent également à interagir avec des collègues dans le cadre du travail en équipe, c'est-à-dire organiser la production, aider l'autre lorsque sa propre tâche est terminée, etc., ainsi qu'avec des supérieurs hiérarchiques tels que chef de cuisine ou employeur. Ceci se fait, notamment, par le biais de cours de développement personnel et social où les personnes en insertion apprennent à se familiariser avec les entretiens d'embauche et intègrent les comportements à adopter dans une relation employeur-employé. Un troisième point occupe une place centrale, à savoir la perception partagée par nos interlocuteurs de disposer avec « La Bonne Table » d'une ressource mobilisable à l'avenir en cas de nouvelles difficultés. En effet, ils nous ont spontanément affirmé qu'ils savaient pouvoir revenir à « La Bonne Table » une fois terminé leur parcours d'insertion et qu'ils ne manqueraient pas de le faire si nécessaire. L'entreprise constitue donc désormais le cœur d'un réseau de relations et de ressources sur lequel les individus peuvent compter et s'appuyer dans leur conquête de l'autonomie.

---

<sup>18</sup> Nous employons ici le conditionnel car, pour pouvoir réellement tirer ces conclusions, il serait nécessaire de suivre les personnes interrogées sur la longue durée de manière à connaître la suite de leur parcours d'insertion dont le passage à « La Bonne Table » ne constitue qu'une étape.

Un dernier aspect doit être mentionné, à savoir l'importance accordée au statut de salarié par les personnes en insertion. En effet, cette situation leur offre non seulement une indépendance matérielle bienvenue, mais constitue également un objet de fierté dans la mesure où elles ne sont, de ce fait, pas ou plus dépendantes du bien-être social. Le fait de toucher un salaire constitue également une preuve du fait qu'elles travaillent réellement, ce qui donne une crédibilité à l'expérience acquise au sein de l'entreprise d'insertion.

Pour résumer, on peut dire qu'en termes de création de liens sociaux, « La Bonne Table » pose bel et bien les jalons d'une meilleure intégration à la fois sociale, politique et professionnelle des personnes en insertion. Néanmoins, il faut rester prudent dans la mesure où quatre entretiens ne peuvent bien évidemment pas constituer un échantillon suffisant pour tirer des conclusions définitives.

### **9.3 « La Marmite » : vers une responsabilisation et une prise en main individuelle**

#### *9.3.1 « La Marmite » dans ses multiples dimensions*

« La Marmite » existe également depuis une dizaine d'années et a été créée sous l'impulsion de la CDEC de l'arrondissement dans lequel elle s'inscrit. Développée, dans un premier temps, en tant qu'entreprise d'économie sociale, elle est devenue, en 1995, une entreprise d'insertion à part entière. Elle se situe à la Bourdonnette, l'un des quartiers les plus populaires de Montréal, qui, suite à une désindustrialisation importante, s'est retrouvé confronté à des problèmes de chômage. De fait, le taux de sans emploi atteint 16,3 %, ce qui est supérieur à la moyenne montréalaise, et frappe principalement les jeunes entre 15 et 24 ans (dans cette catégorie de la population, le taux de chômage s'élève à 23,5 %). Les revenus de la population active sont également plus bas que la moyenne montréalaise (Germain *et al* 2001).

Sur le *plan institutionnel*, « La Marmite » dispose de la forme propre aux OSBL, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur une assemblée générale à laquelle peuvent participer le personnel permanent de « La Marmite » ainsi que les personnes en insertion qui deviennent automatiquement membres de l'organisme. Les uns et les autres jouissent non seulement d'un droit de parole, mais également d'un droit de vote, ce qui signifie qu'ils peuvent participer à l'élection du conseil d'administration. Celui-ci est composé d'un représentant du milieu de l'enseignement ou de l'éducation, d'un représentant du secteur privé, de trois représentants du milieu communautaire, d'un représentant des employés, d'un représentant des personnes actuellement en insertion et, finalement, d'un

représentant des anciens participants au programme d'insertion. Il s'agit là des deux mécanismes de participation existants.

L'équipe des permanents est constituée de onze personnes, dont quatre sont essentiellement chargées de la gestion administrative et fonctionnelle de l'organisme. Aucun intervenant psychosocial ne fait partie du groupe et ce sont essentiellement les formateurs qui se partagent le suivi des personnes en insertion. Si ceux-ci doivent affronter des problèmes complexes et lourds qui affectent leur vie professionnelle, ils seront référés à des institutions spécialisées dans leur quartier. « La Marmite » accueille chaque année entre quarante-cinq et cinquante personnes en insertion, pour un programme d'une durée de trente-six semaines divisées en trois trimestres consacrés : 1) à la formation théorique de base ; 2) à la pratique au sein du groupe de production ; 3) à deux stages de trois semaines entrecoupés de cours visant à l'acquisition des compétences nécessaires au positionnement sur le marché de l'emploi.

En ce qui concerne la dimension des *modes de gestion*, on peut dire que « La Marmite » est en pleine phase de réorganisation/consolidation. Ayant changé de lieu d'implantation depuis peu, les employés de l'organisme doivent retrouver leurs marques et re-développer un mode de fonctionnement et, surtout, de « travailler ensemble ». D'autre part, le programme d'insertion doit être affiné et rôdé, sa structure actuelle en trois phases étant assez récente.

Comme mentionné plus haut, ce sont les formateurs qui sont chargés du suivi individuel des personnes en insertion. Néanmoins, chaque semaine, une réunion des permanents permet de discuter de chaque dossier, des difficultés spécifiques connues par les personnes en insertion, des mesures à prendre à cet égard, etc. Ainsi, le poids psychologique que peut représenter ce travail de suivi individuel est-il quelque peu partagé entre les membres de l'organisation.

Les personnes en insertion, de leur côté, ne semblent pas particulièrement s'impliquer dans le fonctionnement de l'entreprise, et ce malgré les mécanismes participatifs existants qu'elles paraissent ne pas connaître ou dont elles ne comprennent pas bien l'utilité, le rôle. Certaines d'entre elles savent que des réunions ont lieu, mais n'en connaissent pas le motif. Néanmoins, elles disposent de la possibilité de s'exprimer librement lorsqu'elles le souhaitent et peuvent s'adresser, prioritairement, aux formateurs en cas de problème, le recours à l'avis de la directrice ne se faisant, en principe, qu'en cas de difficulté majeure. Les personnes en insertion procèdent également à une évaluation

de la formation dispensée ainsi qu'à une discussion approfondie et en groupe avec la directrice qui cherche, de cette manière, à mettre le doigt sur des dysfonctionnements éventuels. Finalement, en termes de gestion, « La Marmite » a le projet de développer une nouvelle manière d'intégrer les personnes en insertion à la production, et ce en se reposant sur un groupe déjà plus avancé dans le parcours d'insertion, qui pourrait initier les « nouveaux » au travail en cuisine. Non seulement cette expérience pourrait être valorisante pour les personnes qui doivent initier leurs collègues, mais pour les « nouveaux », cela permettrait de lier des contacts humains et professionnels et ainsi d'accélérer leur intégration dans l'entreprise.

La *dimension du pouvoir* est, dans ce cas aussi, difficile à appréhender, et ce malgré le fait que les personnes interrogées disposent d'une expérience professionnelle plus ou moins étendue qui leur donne un point de comparaison. Elles sont néanmoins conscientes du fait que la structure hiérarchique est plus plate que dans une entreprise privée classique. En effet, la directrice est ouverte au dialogue et disponible, ce qui permet l'établissement d'un climat de confiance et de discussion difficile à trouver dans le privé. Toutefois, les personnes en insertion savent qu'en cas de problème au travail, leur premier interlocuteur devra être le formateur qui joue le rôle, en quelque sorte, de supérieur direct.

La *culture* d'entreprise de « La Marmite » reflète de manière assez marquée deux valeurs centrales de la société globale dans laquelle elle s'inscrit : le travail en tant que vecteur central d'intégration et de reconnaissance sociale, voire de citoyenneté ; la responsabilisation individuelle comme instrument de changement et de progression psychologique et sociale. En effet, ce dernier élément constitue peut-être la pierre angulaire autour de laquelle s'articulent toute la culture et l'action de « La Marmite ». Le travail sur la personnalité est très important et l'usage d'un instrument tel que « Nos compétences fortes », qui vise à faire prendre conscience aux individus des atouts dont ils disposent, des compétences<sup>19</sup> sur lesquelles ils peuvent s'appuyer ainsi que les points faibles qu'ils doivent améliorer, met en évidence dans quelle mesure le travail sur soi occupe une place centrale dans le parcours d'insertion. Dans cette perspective, le rapport à soi, le développement de comportements responsables occupent une place prépondérante dans la pédagogie appliquée ainsi que dans la ligne de conduite demandée aux personnes suivant le programme. Néanmoins, malgré cette option plutôt

---

<sup>19</sup> Il ne s'agit pas de compétences techniques et professionnelles, mais bien de compétences que l'on pourrait qualifier, à la limite, de sociale telles que la persévérance, la débrouillardise, etc.

individualiste, les personnes en insertion soulignent l'existence d'un bon esprit d'équipe et d'entraide au sein des groupes de travail. Ainsi, on aidera une personne à finir son travail si le sien est terminé.

Finalement, la dernière *dimension* du fonctionnement de l'organisation est celle de la *légitimation*. Nous ne reviendrons pas sur les remarques formulées dans la présentation de l'étude de cas de « La Bonne Table », remarques qui s'appliquent ici aussi. Ainsi, au-delà de la mission sociale globale que se sont assignées toutes les entreprises d'insertion faisant partie du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et que l'on pourrait traduire par « lutte contre la pauvreté et l'exclusion », « La Marmite » a développé un objectif complémentaire qui en fait la spécificité, à savoir l'alphabétisation des individus comme instrument d'intégration. On retrouve ici cette orientation fortement centrée sur l'individu, sur l'augmentation de sa capacité à affronter des situations diverses, à s'adapter et à se débrouiller sur le marché de l'emploi.

Pour résumer, on peut dire que l'élément distinctif de « La Marmite » est certainement cette approche centrée sur l'individu et sur l'amélioration de ses compétences personnelles. C'est autour de cela que s'articulent les outils pédagogiques mis en œuvre ainsi que la culture et le mode de légitimation de l'entreprise. Néanmoins, la vie collective est également promue, mais ce de manière plus marginale et dépersonnalisée, par le biais des mécanismes institutionnels de participation. On peut dire qu'à « La Marmite », ce n'est pas le groupe qui est au centre, mais bien l'individu.

### 9.3.2 *Qu'en est-il en termes de création de liens sociaux ?*

Les entretiens avec les personnes en insertion ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments concernant la *qualité et l'intensité des liens sociaux*. Ainsi, la bonne ambiance de travail est-elle mentionnée par tous les interlocuteurs et concoure-t-elle à la progression harmonieuse des individus dans leur parcours d'insertion. Les relations de travail sont amicales, mais leur caractère essentiellement professionnel est souligné par plusieurs personnes. Peut-être garderont-elles contact avec quelques collègues, mais aucune réelle amitié ne semble s'être tissée entre elles. Il est à noter que leur âge respectif (autour de la quarantaine) peut laisser supposer qu'elles disposent d'ores et déjà d'un réseau de relations. En outre, certaines d'entre elles ont une famille, ce qui peut constituer une inscription sociale forte. Ces divers éléments devront être pris en compte lors de l'analyse transversale des deux études de cas.



En ce qui concerne la *dimension politique* des liens sociaux, on peut dire qu'il s'agit là du grand absent de « La Marmite ». Comme nous l'avons mentionné plus haut, les personnes en insertion n'ont pas connaissance de l'existence de mécanismes de participation ou ne savent pas très bien à quoi ils servent. Il semble qu'elles se rendent à « La Marmite » comme on se rend au travail, que rien ne les y retient à la fin de la journée et qu'aucune vie extra professionnelle ne s'y développe. Ainsi, on a le sentiment que chacun suit individuellement son parcours, sans trop se préoccuper de ce que font les autres et de la manière dont fonctionne et vit l'organisation elle-même<sup>20</sup>. Néanmoins, le dialogue toujours permis et encouragé offre des possibilités d'expression importantes dont font usage les personnes en insertion. Elles acquièrent, de fait, une certaine aisance dans le rapport aux autres, ce qui contribue à l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi, deux facteurs essentiels à la réintégration du marché de l'emploi et à la réinsertion sociale.

Parmi les personnes interrogées, une seule habite dans le quartier de la Bourdonnette où se situe « La Marmite », deux autres résidant dans des quartiers limitrophes et la dernière vivant assez loin de son lieu de travail. L'espace de référence ne semble donc pas être essentiellement le quartier, mais bien une zone géographique plus large qui s'étend, *grosso modo*, à l'arrondissement. De fait, la proximité est définie, par la direction de « La Marmite », en relation avec cette unité administrative, et ce pour deux raisons essentiellement. La première est historique et est liée au fait que l'idée de la création de l'entreprise émane de la CDEC, dont le rayon d'action est, précisément, l'arrondissement. C'est ainsi également que les ressources extérieures à « La Marmite » auxquelles les personnes sont référées en cas de nécessité se situent sur ce même territoire. Un comité de réseautage a d'ailleurs été mis sur pied en collaboration avec la CDEC qui est chargé de répertorier toutes les ressources locales en termes de gestion/traitement de la violence conjugale, de la toxicomanie, de la dépendance au jeu, etc. La seconde raison qui fait de l'arrondissement l'unité territoriale de base est plus pragmatique et touche à la capacité des personnes en insertion à rejoindre physiquement leur lieu de travail. En effet, si les temps de parcours sont trop importants, le risque que les gens ne se rendent pas au travail devient trop grand.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les personnes interrogées semblent bien intégrées dans leur quartier de résidence où vivent leurs connaissances et famille. Mais

---

<sup>20</sup> Il faut rappeler qu'il s'agit là d'une appréciation basée sur quatre entretiens uniquement et que la prudence s'impose donc.

ceci n'a aucun lien avec leur parcours à « La Marmite », excepté pour ce qui est de la personne installée à la Bourdonnette qui affirme se sentir plus à l'aise dans son quartier depuis qu'elle y travaille.

Finalement, pour ce qui est de la *dimension « emploi »*, il semble évident que la réalisation du parcours d'insertion à « La Marmite » contribue positivement à l'acquisition de compétences techniques, d'expériences dans le milieu de la cuisine et au développement de comportements adéquats en milieu de travail. L'entreprise d'insertion semble, de l'avis de la directrice aussi bien que des personnes en insertion, constituer un moyen idoine de reprendre contact avec le marché de l'emploi et, plus généralement, avec la société. L'accent du programme d'insertion paraît néanmoins porter sur deux éléments principaux : l'apprentissage de nouveaux gestes techniques à même de permettre le travail en cuisine (coupe de légumes, présentation des plats, etc.) et l'amélioration des comportements et attitudes individuelles à adopter en milieu de travail (ponctualité, confiance en soi, autonomie dans le travail, etc.).

Les personnes interrogées ne conçoivent pas « La Marmite » comme une ressource mobilisable à l'avenir en cas de nouvelles difficultés, comme un lieu où elles pourront trouver une aide, un appui. Ceci est confirmé par la directrice qui souligne le fait que seuls ceux qui sont engagés dans un emploi fixe redonnent des nouvelles. Cette situation est peut-être à mettre en relation avec le discours sur la responsabilisation qui domine au sein de l'entreprise. Ainsi, « La Marmite » ne s'inscrit pas dans un réseau de relations professionnelles auxquelles les personnes en insertion pourraient recourir.

Pour terminer, on peut donc dire que « La Marmite » fournit avec succès des instruments utiles et nécessaires à l'insertion professionnelle des individus et que c'est par ce biais de l'emploi que l'intégration sociale plus globale est censée intervenir. La directrice le dit clairement : « Comment peut-on aller chercher une reconnaissance, une appartenance à un milieu social ? On peut essayer de le faire autrement que par la profession, mais, en même temps, dans la société actuelle, le meilleur moyen pour se reconnaître à l'intérieur d'une société, c'est un métier ». C'est ainsi que la dimension que nous avons qualifiée de politique reste quelque peu en retrait et ne joue pas un rôle important dans la re-socialisation des individus.

#### **9.4 Analyse transversale et confrontation aux hypothèses**

Dans cette partie, nous ne reviendrons pas sur chacune des dimensions constitutives du concept d'entreprise sociale en tant qu'organisation, mais partirons de celles qui



composent le concept de liens sociaux. En effet, compte tenu du petit nombre d'entretiens réalisés, il ne nous semble pas opportun de tenter une analyse comparative au sens strict du terme. Dans un premier temps, nous chercherons donc simplement à mettre ces deux études de cas en perspective, à en relever les similitudes ainsi que les différences en termes de création de liens sociaux, et à s'interroger sur le rôle du type de fonctionnement des organisations dans ces similitudes et différences. Dans un second temps, nous reviendrons rapidement sur les hypothèses qui ont guidé notre investigation et notre analyse.

#### *9.4.1 Similitudes et différences entre études de cas*

Si l'on considère notre concept de liens sociaux, on se rend compte que les différences importantes entre les deux études de cas se situent principalement dans deux dimensions : la dimension politique et la dimension « emploi ». En effet, pour ce qui est de la dimension sociale, c'est-à-dire de la qualité et de l'intensité des liens sociaux créés, on constate que, dans les deux cas, les personnes en insertion acquièrent une plus grande aisance dans les rapports avec autrui, que des liens se tissent entre participants au programme d'insertion et entre participants et personnel d'encadrement, et que ces relations peuvent être exclusivement professionnelles ou, éventuellement, amicales. Il est vrai que dans le cas de « La Bonne Table » les liens établis ont l'air plus forts et/ou plus intimes, mais il est difficile de présumer de ce qu'ils deviendront dans la durée.

En ce qui concerne la dimension territoriale, il paraît clair que l'inscription dans un parcours d'insertion ne modifie pas significativement le rapport que les personnes peuvent entretenir avec leur milieu de vie et de travail, c'est-à-dire avec leur quartier de résidence et avec le quartier dans lequel ils exercent une activité professionnelle. En revanche, la question de la proximité se présente sous un angle intéressant. Dans les deux études de cas, le point d'ancrage des individus est leur lieu de résidence qui semble donné une fois pour toute et ne pas pouvoir faire l'objet de changements. En effet, les personnes en insertion interrogées souhaitent toutes trouver un emploi à proximité de leur domicile, la question du déménagement hors de leur quartier d'origine ne semblant pas faire partie du champ des possibles. Dès lors, la proximité est déterminée par rapport à ce lieu de vie central qu'est le foyer. Mais le quartier ne constitue pas l'unité de référence principale. Les personnes rencontrées étant fortement dépendantes des transports en commun, elles envisagent l'espace géographique qui leur est accessible en fonction des temps de déplacement générés par une activité professionnelle hors de leur quartier de résidence. Ainsi, la zone de mobilité potentielle s'étend-elle autour du noyau que

représente le lieu de domicile, mais pas dans toutes les directions. En effet, nos interlocuteurs étant uniquement francophones, ils n'envisagent aucunement de travailler dans les quartiers anglophones de la ville. De fait, on sait que la ville mobile que décrit, par exemple, Y. Chalas (2000), ne correspond pas à la réalité des personnes les plus démunies aussi bien économiquement que socialement, dans la mesure où celles-ci demeurent captives d'un territoire restreint qu'elles ne peuvent, pour des raisons aussi bien objectives que subjectives, pas quitter.

L'analyse de la dimension politique du concept de liens sociaux met à jour, en revanche, des différences importantes entre les deux cas étudiés. Si le dialogue et les possibilités d'expression constituent dans les deux entreprises un véritable *modus vivendi*, il est un fait que les travailleurs de « La Bonne Table » s'engagent davantage dans la vie extra professionnelle de l'organisation, participent aux réunions de groupe qui y sont mises sur pied, profitent de toutes les opportunités qui se présentent pour entrer en contact et discuter. A cela s'ajoute le fait qu'ils s'intéressent davantage que leurs collègues de « La Marmite » au fonctionnement de l'entreprise d'insertion. Tous ces éléments concourent au développement d'un capital social et de compétences essentielles en termes d'organisation et de gestion d'activités qui impliquent la collaboration entre acteurs et la mobilisation de ressources spécifiques. A l'opposé, les personnes en insertion travaillant à « La Marmite » concentrent leurs énergies sur leur propre parcours et ne s'intéressent ni au fonctionnement de l'entreprise ni à l'organisation de manifestations « hors-cadre ». La participation et l'engagement personnel dans la mise sur pied d'activités collectives ne constituent pas des sources de motivation et de satisfaction particulières.

Finalement, la dernière différence importante entre les deux cas étudiés réside dans la relation qui lie les personnes en insertion avec l'entreprise et son personnel permanent. Les deux organisations contribuent de manière significative à l'amélioration des compétences techniques et sociales des personnes inscrites dans leur parcours d'insertion ; elles participent toutes deux à l'acquisition d'expériences pertinentes et valorisables sur le marché de l'emploi ; elles représentent un lieu de socialisation important à l'activité professionnelle et aux comportements adéquats en milieu de travail. Cependant, seule « La Bonne Table » parvient à devenir, pour les personnes qui réintègrent le marché de l'emploi, une ressource centrale et mobilisable en cas de nécessité. Que les relations avec l'employeur soient tendues, que des conflits surgissent sur le lieu de travail, qu'il faille faire face à une nouvelle situation d'échec, les personnes issues de « La Bonne Table » savent qu'elles pourront trouver auprès du personnel permanent de cette organisation une oreille attentive et un soutien psychologique,

logistique, relationnel ou de simples conseils pratiques. Dès lors, l'entreprise d'insertion se situe au centre d'un réseau de relations professionnelles qui peut s'étendre à partir de là. Cet élément contribue à l'augmentation du capital social des individus qui ont effectué leur parcours d'insertion. A « La Marmite », rien de tout cela. Seuls viennent spontanément redonner de leurs nouvelles ceux et celles pour qui tout marche bien et éventuellement les personnes qui souhaitent pouvoir accéder à un ordinateur.

Mais à quoi faut-il attribuer ces différences importantes dans les deux dimensions que nous venons de traiter ? Un élément de réponse important réside très certainement dans la culture d'entreprise propre à chaque organisation, culture qui est sous-tendue par une certaine forme de justification et soutenue par des modes de gestion spécifiques. Ainsi la culture « solidariste » de « La Bonne Table », qui met en avant des valeurs d'entraide, de participation et d'engagement au sein d'un collectif, de même que les principes de solidarité matérielle et relationnelle envers les plus démunis qui légitiment l'existence même de l'organisation, contribuent au développement de pratiques que nous avons qualifiées de politiques. Chacun sait qu'il n'est pas tout seul et qu'il peut compter sur l'aide, le soutien et l'appui d'autres personnes pour mener à bien une activité ou l'aider à se sortir d'une situation difficile. Encore une fois, la notion de capital social est ici essentielle. Mais la culture « solidariste » est également fondée sur l'idée de l'intégration des individus par le groupe, d'où l'existence de mécanismes tels que l'initiation par les « anciens » ou la prise de responsabilité à l'intérieur du groupe. Centré sur le fonctionnement au sein d'un collectif dont il faut apprendre à gérer les conflits, les tensions, etc., le processus d'insertion proposé par « La Bonne Table » fait la part belle à cette dimension politique des liens sociaux ainsi qu'à l'élaboration de relations qui pourront être utiles professionnellement.

De son côté, la culture plus « individualisante » de « La Marmite », dont l'élément central est la responsabilité et la prise en charge individuelles, ne favorise pas l'émergence de liens sociaux que nous avons qualifiés de politiques. L'accent mis sur l'amélioration et l'acquisition de compétences personnelles, qu'elles soient techniques ou sociales, comme moyens de réintégrer le marché de l'emploi marque le caractère fortement individuel de l'ensemble de la démarche. Chacun est responsable de ce qui lui arrive et de ce qu'il va devenir et chacun est libre de se prendre en mains. Ce discours qui paraît, au premier abord, quelque peu réactionnaire, met simplement en évidence le fait que les personnes se sont parfois extraites de leur propre vie, ne se considère plus comme les acteurs de leur vie. La question de la responsabilité les renvoie à eux-mêmes et les rend attentifs au fait qu'ils ont le pouvoir de changer les choses. Mais par ce biais, « La

Marmite» favorise un modèle d'insertion qui place l'individu au centre et ne problématise que marginalement sa place dans le groupe. Cette culture de la responsabilité individuelle conduit également à l'éviction de toute la dimension « réseau » de la notion de capital social. Si le parcours d'insertion cherche à développer de nombreuses compétences qui permettront aux individus de mieux entrer en relation avec les autres, il ne favorise pas l'émergence d'un réseau de relations professionnelles dont pourraient bénéficier les personnes ayant terminé leur parcours. Mais cette analyse ne doit pas nous conduire à penser que les résultats en termes d'insertion professionnelle seront plus mauvais à « La Marmite » qu'à « La Bonne Table ». De fait, les deux organisations connaissent un taux de placement comparable et la qualité, l'intensité ou le caractère politique, social ou territorial des liens sociaux créés ne semble avoir que peu d'influence sur l'intégration au marché de l'emploi en tant que telle.

Outre ces explications organisationnelles évoquées pour éclairer les différences entre les deux entreprises d'insertion en termes de création de liens sociaux, il est important de souligner d'autres éléments à même de nourrir l'analyse et qui relèvent, cette fois, de caractéristiques propres aux personnes interrogées. En effet, les répondants de « La Marmite » sont en moyenne plus âgés que ceux de « La Bonne Table », ils jouissent tous d'une expérience professionnelle et disposent d'un réseau familial ou de relations qui semble bien établi. Ils paraissent également davantage ancrés territorialement, attachés à un territoire spécifique dont ils ont du mal à s'extraire. Tous ces éléments les distinguent des personnes interrogées à « La Bonne Table », sans que nous puissions savoir vraiment dans quelle mesure ces facteurs jouent sur la création de liens sociaux. Néanmoins, compte tenu du nombre restreint d'entretiens réalisés, il ne nous est pas permis de négliger cette piste de réflexion.

#### 9.4.2 *Le retour aux hypothèses*

Si l'on revient sur nos hypothèses de recherche, le premier constat pourrait être le suivant : toutes les dimensions du fonctionnement organisationnel n'agissent pas de la même manière ni dans les mêmes proportions sur la création de liens sociaux. Parallèlement, toutes les dimensions de notre concept de liens sociaux ne sont pas influencées de la même manière ni dans les mêmes proportions par le fonctionnement organisationnel.

Si l'on se penche en premier lieu sur l'entreprise d'insertion en tant qu'organisation, on constate que certaines dimensions revêtent davantage d'importance que d'autres. La

dimension institutionnelle recouvre une réalité similaire pour les deux entreprises d'insertion étudiées, de même que pour une bonne part, certainement, des entreprises d'insertion intégrées dans le Collectif. Elles sont toutes deux des OSBL et reposent de ce fait sur une structure institutionnelle semblable. Elles s'inscrivent également dans un environnement social, économique et politique analogue, les relations avec les partenaires privés, publics (Emploi Québec) et associatifs locaux et provinciaux étant approximativement calquées sur le même moule. De ce fait, cet aspect institutionnel exerce une influence relativement faible sur la capacité d'une organisation à promouvoir la création de liens sociaux, même s'il pose les bases d'un certain type de fonctionnement caractéristique du milieu associatif et communautaire. Il est une deuxième dimension dont l'apport dans l'analyse ne s'est pas révélé déterminant : les rapports de pouvoir. De fait, ceux-ci ont été difficiles, voire impossibles à mettre en évidence au travers des entretiens, les acteurs interrogés n'ayant semble-t-il que peu conscience de l'existence de ce type de relations au sein de l'organisation ou ne les interprétant pas comme, précisément, des rapports de pouvoir. Dès lors, il devient difficile pour nous de développer une interprétation sur ce point et sur la base de données pour le moins parcellaires.

Ainsi, les trois dimensions qui revêtent le plus grand intérêt sont celles de la culture, des modes de gestion et de légitimation qui prévalent au sein de l'organisation et qui en orientent les activités. Ces trois aspects sont étroitement articulés les uns aux autres, la culture se matérialisant, en quelque sorte, dans les modes de gestion qui viennent, en retour, la soutenir et la justification, c'est-à-dire le bien commun visé par le collectif organisé, donnant une espèce de ligne de conduite à l'ensemble. De fait, c'est dans le cadre de ces trois dimensions que nous avons trouvé l'explication, ou du moins des débuts d'explication concernant les différences entre les deux entreprises d'insertion étudiées en termes de création de liens sociaux. On peut donc dire qu'une culture participative alliée à un fonctionnement démocratique s'appuyant sur des modes de gestion privilégiant la concertation et l'implication des individus contribue de manière significative au développement de certains types de liens sociaux que sont les liens politiques et professionnels (capital social). En effet, la culture, les modes de gestion et de légitimation ne semblent pas exercer une influence significative sur l'intensité et la qualité des liens créés au sein de l'organisation (dimension sociale) ni sur le développement d'un sentiment d'appartenance territorialisé (dimension territoriale). En revanche, une relation semble se dessiner entre ces trois éléments du fonctionnement organisationnel et l'émergence de liens sociaux plus politiques, où la participation et

l'implication des individus dans un projet collectif contribuent à la construction du capital social, ainsi qu'à la constitution de réseaux de relations professionnelles mobilisables et à même de participer à l'ancrage socioprofessionnel de la personne dans son milieu de travail et, plus généralement, dans le marché de l'emploi.



## Conclusions

Dans cette section conclusive, nous tenterons de jeter un regard critique sur la construction théorique et méthodologique qui a alimenté l'essentiel de ce travail de manière à mettre en évidence les points forts ainsi que les points faibles. Nous reviendrons ensuite sur quelques notions qui ont alimenté notre recherche bien qu'elles n'en aient pas constitué le noyau central. Finalement, nous esquisserons quelques pistes de réflexion qui se situent dans le prolongement de cette étude ainsi que des thèmes de recherche qu'il serait intéressant de mener dans l'idée d'un approfondissement de la problématique traitée ici.

Parvenues au terme de ce travail, il importe, dans un premier temps, de se poser une série de questions quant à la pertinence du cadre théorique développé, qui est le résultat principal de cette étude, et de la méthodologie mise en œuvre pour accéder au terrain d'enquête, ainsi qu'aux améliorations nécessaires pour rendre l'ensemble de la construction théorique et empirique plus opératoire et mieux à même d'interroger la réalité sociale analysée.

En ce qui concerne le lien social, le détour par les fondements théoriques de cette notion de même que le retour sur la pensée des pères fondateurs de la sociologie nous ont permis de mettre en évidence la complexité de la notion ainsi que son caractère multidimensionnel. C'est ce « retour aux sources » qui nous a révélé à quel point la question du lien social, si largement médiatisée et simplifiée durant ces dernières années, nécessite une explicitation plus approfondie mettant en évidence, précisément, les diverses dimensions dont cette notion est constituée. C'est ainsi que nous avons rapidement laissé tomber le terme de « lien social » au profit de celui de « liens sociaux » qui reflète parfaitement ce caractère multiforme. Les pères fondateurs que sont Tönnies, Durkheim, Weber et Simmel, de même que les grands penseurs du 20<sup>ème</sup> siècle que sont Habermas et Mauss, ouvrent, chacun à sa manière, une porte sur une certaine vision du lien social, élément socialement construit qui rend possible la vie en collectivité. C'est donc naturellement sur cette base que nous avons élaboré notre concept de liens sociaux qui, certes, n'est probablement pas parfait, mais qui nous a néanmoins permis d'aborder la réalité empirique avec des outils conceptuels adéquats. Cette construction intellectuelle constitue, à notre avis, l'un des points forts de notre cadre théorique dans la mesure où elle donne non seulement un éclairage particulier sur la problématique du lien social, mais fournit également les moyens d'une investigation empirique par le biais de



dimensions décomposables en indicateurs repérables sur le terrain. De fait, en insistant sur les fondements que représentent les travaux très théoriques des pères fondateurs, nous avons pu bâtir un édifice conceptuel opérationnalisable et qui prend en compte, à notre sens, les aspects les plus importants que revêtent les liens sociaux. Ainsi les dimensions sociale, politique, territoriale et « emploi » que nous avons identifiées comme composantes des liens sociaux nous permettent-elles de décomposer la réalité sociale de manière à la rendre plus facilement accessible.

Notre deuxième grand pilier théorique réside dans l'appréhension de l'entreprise d'insertion en tant que système organisé constitué, lui aussi, de multiples dimensions. Parmi ces dimensions, construites à l'aide de divers apports théoriques, certaines se sont avérées plus utiles ou plus faciles à repérer sur le terrain que d'autres, sans qu'il soit aisé de dire si ces différences sont dues aux outils méthodologiques employés pour interroger la réalité sociale ou si elles relèvent de lacunes théoriques proprement dites. Ainsi la dimension du pouvoir s'est-elle avérée très difficile à identifier auprès des acteurs interrogés. Dans ce cas, peuvent être mis en question à la fois les indicateurs choisis pour le repérage empirique de cet aspect particulier et l'instrument méthodologique mis en œuvre. En effet, rappelons que les rapports de pouvoir n'ont pas été révélés en tant que tels par nos interlocuteurs. Or, en tant que sociologue, il nous est difficile d'imaginer une situation sociale impliquant des acteurs multiples, disposant de capitaux économique, social, culturel, etc., différents, exempte de toute relation de pouvoir. D'autre part, il est trop facile pour le chercheur de prétendre que les acteurs sociaux ne sont pas conscients de ces rapports spécifiques et que ceci explique notre difficulté à les rendre visibles et intelligibles. Ainsi, la conclusion qui s'impose à nous est : (1) les indicateurs choisis pour repérer les relations de pouvoir ne sont pas idoines ; (2) la méthodologie d'enquête utilisée n'est pas appropriée. Nous ne sommes pas en mesure, ici, de trancher, s'il y a lieu, entre ces deux explications, mais l'approfondissement de cette question nous semble néanmoins important, digne d'intérêt et mériterait, de fait, des travaux complémentaires.

La seconde dimension qui s'est révélée difficile d'appréhension et qui a généré, en ce qui nous concerne, une certaine frustration, est celle de la légitimation. Intuitivement et compte tenu des lectures effectuées – principalement les ouvrages de Boltanski et Thévenot (1991) et Boltanski et Chiapello (1999) – la question de la justification donnée à toute action entreprise, et plus particulièrement aux actions menées collectivement, nous a paru, probablement à raison, essentielle et centrale pour comprendre le fonctionnement d'une organisation telle qu'une entreprise d'insertion. Cependant, les outils conceptuels fournis par les tenants des « économies de la grandeur » sont

nombreux et complexes, ce qui rend leur opérationnalisation difficile. Dans notre présent travail, nous avons ainsi simplifié à l'extrême la notion de justification en la faisant, en quelque sorte, coïncider avec les objectifs fondamentaux poursuivis par les organisations étudiées, ce qui constitue probablement, dans une certaine mesure, un travestissement ou une occultation de la réalité. Nous espérons néanmoins ne pas avoir par trop trahi la pensée des auteurs à l'origine de cette théorie. Quoi qu'il en soit, cette dimension n'a pas été investiguée de manière satisfaisante selon nous. Il serait nécessaire de consacrer un travail plus important à ce passage délicat entre la théorie et la recherche empirique, passage que les auteurs eux-mêmes n'ont pas réalisé, et ce de manière à développer des instruments méthodologiques capables d'appréhender la question de la justification dans sa complexité. Les acteurs sociaux ont certainement des choses à nous dire à ce sujet. Le tout est de savoir comment susciter chez eux un discours tel qu'il nous permette d'accéder à leur compréhension des éléments qui légitiment les actions collectives auxquelles ils participent.

Suite à ce rapide retour sur notre cadre théorique, nous souhaitons brièvement revenir sur deux notions qui ont, de manière plus ou moins explicite, traversé notre travail. La première est celle d'insertion, très souvent couplée à celle d'intégration ou de cohésion sociale. Elle constitue, dans le fond, le sujet même de cette étude, bien qu'elle n'y soit pas attaquée de front. Tout d'abord, lorsque l'on parle d'insertion, au-delà des discours bien pensants, de quoi parle-t-on ? L'insertion passe essentiellement par l'acquisition du statut de travailleur, c'est-à-dire par l'intégration à la norme établie de l'emploi rémunéré, au système de production majoritairement en vigueur dans nos sociétés capitalistes et à son corollaire, le système de consommation. La participation à ces deux systèmes étroitement interdépendants représente, selon les chercheurs en sciences sociales qui se préoccupent de ce secteur particulier, de même que du point de vue des travailleurs sur le terrain (travailleurs et entrepreneurs sociaux, milieu communautaire, etc.), le premier pas à une intégration plus large au tout sociétal. Ainsi, comme le suggèrent implicitement les hypothèses qui ont guidé cette présente réflexion, les liens sociaux créés au sein d'une organisation chargée, par exemple, de l'insertion de personnes rejetées par le marché du travail doivent avoir des répercussions sur l'intégration sociale plus générale de la personne. L'entreprise d'insertion étant un système organisationnel ouvert sur l'extérieur, ce qui est produit en son sein doit « forcément » exercer une influence sur la vie sociale à l'extérieur de l'organisation. Ceci étant, on peut s'interroger sur les valeurs transmises par ce biais. A une époque où la centralité du travail, ou plus précisément de l'emploi, est questionnée et discutée, on considère encore la participation au système de production

comme le meilleur moyen, sinon le seul, d'intégrer des individus et de leur fournir un statut reconnu socialement. La question demeure ouverte et nous n'avons pas, dans le cadre de ce travail, de réponse à y apporter.

La seconde notion à laquelle nous souhaitons également consacrer quelques lignes est celle de quartier qui occupe une place ambiguë, ou du moins peu évidente, dans notre réflexion. En effet, le quartier est présent dans notre dimension territoriale du lien social, notamment en ce qui concerne le développement d'un sentiment d'appartenance. Il renvoie à la problématique de la proximité, notion qui comporte elle-même plusieurs aspects dans la mesure où cette proximité peut être tant sociale que spatiale et est évaluée différemment par chaque acteur. Dans le cas qui nous occupe, la définition de la proximité par les personnes en insertion rencontrées passe par les lieux qui leur semblent aisés à atteindre, et ce aussi bien du point de vue très technique de la liaison par transports en commun que du point de vue subjectif de la distance envisageable pour se rendre à son emploi. On touche là un élément important dans la mesure où la mobilité des personnes, de même que l'appréciation qu'ils ont de ce qu'est la proximité, est non seulement fonction des moyens objectifs dont ils disposent pour se déplacer, mais également de leur perception subjective de l'espace, de ses dangers, de ses limites. Y. Chalas exprime ainsi l'évolution de la dialectique entre le fixe et le mobile :

« La dialectique fixité/mobilité qui fonde l'habiter recouvrait autrefois l'opposition quartier/ville. Le quartier était synonyme de chez-soi, d'intimité, d'intériorité, de rester enclos entre soi. Et la ville, tout le reste de la ville autour du quartier, était perçue comme le territoire du grand dehors, de l'errance et de la rencontre avec l'altérité. Aujourd'hui cet archétype dialectique du fixe et du mobile – ou de la demeure et de l'errance – a revêtu la forme de l'opposition logement/agglomération urbaine. D'une part, le logement est bien devenu le seul vrai point fixe. D'autre part, la mobilité, l'errance, la rencontre avec l'altérité s'étendent maintenant sur un très vaste territoire qui englobe, bien au-delà des limites de la seule ville historique ou classique, les banlieues, les périphéries et autres contrées urbaines les plus lointaines » (Chalas 2000 : 99).

La réalité telle que perçue par les personnes interrogées et telle qu'interprétée par nous-même se situe quelque part entre ces deux visions de la dialectique entre fixe et mobile. En effet, le fixe est bel et bien devenu le logement plutôt que le quartier : les personnes interrogées n'envisagent à aucun moment de déplacer leur lieu de domicile et construisent leur espace de vie et de travail autour de ce point qui paraît immuable. En revanche, le mobile ne s'étend pas à l'ensemble de l'agglomération, mais plutôt au quartier, pour certains, à l'arrondissement ou à la partie francophone de la ville, pour d'autres. Les limites ainsi fixées de l'« espace possible » reflètent à la fois une capacité (économique et sociale) restreinte à développer l'amplitude des déplacements

géographiques et une vision subjective de l'espace qui place hors de portée, par exemple, les lieux se situant en dehors du périmètre francophone. La proximité est ainsi redéfinie en fonction de ces deux aspects et la notion de quartier perd, du même coup, de sa pertinence, les individus ayant relativement bien intégré les découpages administratifs dont l'espace fait l'objet.

Finalement, nous souhaitons clore ce travail par la formulation de quelques pistes de réflexion et de recherche qui pourraient prolonger les analyses effectuées ici. La première direction que pourraient prendre des suites éventuelles à ce travail réside dans un questionnement plus approfondi de la question de la légitimation/justification. En effet, les apports théoriques des économies de la grandeur méritent davantage d'attention que ce qui leur a été octroyé. De fait, il serait intéressant de développer une méthodologie adaptée à l'appréhension sur le terrain, auprès des acteurs, des différents mondes qui se côtoient au sein d'une organisation au lieu de se contenter d'une analyse extérieure uniquement basée sur notre perception et interprétation du fonctionnement organisationnel. De fait, Boltanski et Thévenot (1991) considèrent la parole, le discours de l'acteur comme la principale source d'informations traitables, adoptant ainsi le point de vue de la sociologie compréhensive de Weber. Cependant, l'opérationnalisation des concepts théoriques liés aux différents mondes, ainsi que la mise en pratique des indicateurs suggérés par les auteurs pour repérer ces mondes sont des étapes bien moins aisées qu'il n'y paraît à développer et qui nécessitent une réflexion plus fouillée.

Toujours dans l'idée d'approfondir la question de la légitimation/justification, cette première phase théorico-méthodologique devrait aboutir à une enquête de terrain non seulement auprès des personnes en insertion, mais également, et peut-être surtout, auprès du personnel permanent des entreprises analysées. Ceux-ci disposent en effet, en raison de leur ancrage professionnel durable dans l'organisation, d'une connaissance du fonctionnement, des valeurs, de la culture qui caractérisent l'entreprise dont ne peuvent se prévaloir les personnes en insertion. Ainsi, il s'agirait d'étendre le champ de la recherche.

Les autres pistes de réflexion et de recherche qui peuvent être suggérées relèvent davantage d'un élargissement des angles d'attaque de la problématique ou plutôt d'un approfondissement empirique et d'une amélioration du caractère comparatif de l'étude. Compte tenu de la nature essentiellement exploratoire des deux études de cas réalisées, des travaux complémentaires pourraient/devraient être envisagés dans les domaines

suivants si l'on souhaite enrichir et développer l'analyse empirique qui est, dans cette étude, réduite à l'état de pistes :

- Un tout premier élément réside dans un approfondissement des cas étudiés, en multipliant les entretiens et en maîtrisant mieux les variables susceptibles de venir perturber l'analyse telles que l'âge des personnes interrogées, leur parcours professionnel antérieur à leur passage dans l'entreprise d'insertion, leur ancrage familial, etc. Il pourrait également être intéressant, voire nécessaire, de choisir, à Montréal, de nouveaux cas d'entreprises dont les domaines d'activités et les modes de fonctionnement diffèreraient davantage de ceux des deux organisations déjà étudiées.
- La comparaison internationale, qui passerait par la réalisation de nouvelles études de cas dans des contextes institutionnels, politiques, culturels, sociaux, économiques différents, pourrait aussi apporter de nouveaux éléments de réflexion intéressants. Ainsi pourraient être mis en lumière à la fois le poids effectif de la dimension organisationnelle dans l'analyse de la constitution de liens sociaux et l'existence de spécificités dépendantes du contexte sociétal dans lequel s'inscrivent les entreprises d'insertion étudiées.
- Finalement, afin de mettre en évidence de manière plus claire les relations entre fonctionnement organisationnel et création de liens sociaux, la piste peut-être la plus intéressante serait à la fois d'approfondir les études de cas réalisées dans le domaine de l'insertion et d'effectuer de nouvelles analyses, mais cette fois auprès d'entreprises privées plus traditionnelles ou s'inscrivant dans la mouvance de l'économie sociale, mais en tous les cas fonctionnant selon des modalités plus hiérarchiques, moins participatives. Cette manière de procéder permettrait, s'il y a lieu, de souligner l'apport spécifique des entreprises d'insertion en termes de contribution à la cohésion sociale, sachant que les entreprises privées ou d'économie sociale n'engagent pas tout à fait le même type de personnes.

Ces diverses pistes de recherche continueront certainement à alimenter nos réflexions à venir et peut-être aurons-nous même l'opportunité de réaliser de nouvelles enquêtes de terrain susceptibles d'apporter un début de réponse à toutes les interrogations qui demeurent encore en suspens...



## **Appendice**

### **Énoncé des critères de définition d'une entreprise d'insertion**

1. *La mission* : Les organismes doivent avoir une mission tournée vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion. L'entreprise d'insertion offre une passerelle vers le marché du travail, la formation ou d'autres alternatives, aux participants et participantes.
2. *Les participant(e)s* : L'entreprise d'insertion sociale et professionnelle s'adresse à des personnes en grande difficulté, en leur proposant une réelle expérience de travail. Elle s'adresse en priorité à des personnes (jeunes ou adultes) qui connaissent des échecs répétés et pour qui les ressources existantes sont inadaptées. Cette clientèle en situation d'exclusion, sans revenus ou fortement défavorisée, est temporairement incapable d'affronter la réalité du marché du travail. Elles s'engagent dans une démarche d'insertion sur une base volontaire.
3. *Une entreprise authentique* : L'entreprise d'insertion est un organisme à but non lucratif qui emploie des salarié(e)s, commercialise les biens ou services qu'elle produit et vit avec les contraintes du marché. Elle présente des garanties raisonnables d'opération sur trois ans. Elle offre une expérience de travail réelle et significative. L'activité économique se veut au service de la démarche des participant(e)s. Lorsqu'elle produit des excédents budgétaires, l'entreprise les investit au service de sa mission.
4. *Le statut de salarié* : Une entreprise d'insertion s'engage à accorder un statut de travailleur salarié à durée déterminée à ses participant(e)s, selon les normes du travail en vigueur.
5. *L'accompagnement* : En lien avec les problématiques à l'origine des difficultés vécues par la personne, l'entreprise d'insertion offre au participant(e), dans le cadre d'une intervention concertée et planifiée, un accompagnement personnalisé tout au long de son parcours d'insertion et même après.
6. *La formation globale* : Centrée sur les besoins des individus, l'approche y est globale et lie autant les aspects personnels et sociaux que professionnels. La formation est intégrée et vise non seulement l'amélioration de l'employabilité et la qualification des individus, mais aussi à exercer pleinement leur citoyenneté et à renforcer l'affirmation de leur identité. L'encadrement doit être suffisant et compétent.
7. *Le partenariat* : Issue du milieu, l'entreprise d'insertion se situe au centre d'un réseau de partenaires. Elle est un carrefour privilégié pour mettre en place une réelle concertation pour consolider et renforcer l'efficacité des actions en direction de leur



clientèle. Elle s'inscrit dans la dynamique de son milieu (dans une approche de développement économique communautaire.

Source : COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUEBEC. 2001. *Répertoire des produits et services*. Montréal : Collectif des entreprises d'insertion du Québec, p. 57.



## Bibliographie

- ARENDR H. 1989. *La crise de la culture*. Paris : Gallimard.
- ASCHER F. 1995. *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : Editions Odile Jacob.
- BLANCHARD H. 1997. Pour une approche du lien social en terme de régulation. In : PAVAGEAU J., GILBERT Y. et Y. PEDRAZZINI. *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*. Paris : L'Harmattan et l'ARCI, pp. 55-78
- BOLTANSKI L. et E. CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard (nrf essais).
- BOLTANSKI L. et L. THEVENOT. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard (nrf essais).
- BORDELEAU D. 1997. Entre l'exclusion et l'insertion : les entreprises d'insertion au Québec. *Economie et solidarités*, vol. 28, no 2, pp. 75-93.
- BOURQUE L. G. 1999. L'économie sociale entre l'économie et le politique. *Cahiers de la recherche sociologique*, no 32, pp. 37-45.
- BROWNE Leduc P. 1999. Le tiers secteur au Canada anglais : éléments d'analyse. *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 11, no 2 – vol. 12, no 1, pp. 143-157.
- CAILLE A. 1997. Don, association et solidarité. *Revue internationale de l'économie sociale*, no 265, pp. 49-57.
- CASTEL R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- CASTEL R. 1996. Les marginaux dans l'histoire. In : PAUGAM S. *L'exclusion: l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, pp. 32-41.
- CHALAS Y. 2000. *L'invention de la ville*. Paris : Anthropos.
- CHANLAT J.-F. 1999. Nouveaux modes de gestion, stress professionnel et santé au travail. In : BRUNSTEIN I. (dir.). *L'homme à l'échine pliée. Réflexions sur le stress professionnel*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 29-61.
- CHATEL V. 1997. Le lien social d'hier à aujourd'hui. Sur quelques modalités d'intégration dans la société contemporaine. In : PAVAGEAU J., GILBERT Y. et Y. PEDRAZZINI. *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*. Paris : L'Harmattan et l'ARCI, pp. 17-40.

- COMEAU Y. 1997. Problématique de l'exclusion et approches d'insertion. *Economie et Solidarités*, vol. 28, no 2, pp. 11-21.
- COING H. 1966. *Rénovation urbaine et changement social – L'îlot no 4 (Paris 13<sup>ème</sup>)*. Paris : Les Editions ouvrières (Collection « L'Evolution de la vie sociale »), Chapitre 2 « Les facteurs de cohésion », pp. 43-57.
- COMMISSION EUROPEENNE. 1995. *Les initiatives locales de développement et d'emploi*. Enquête dans l'Union européenne. Bruxelles.
- CROZIER M. et E. FRIEDBERG. 1977. *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- DEFOURNY J. 1992. The Origins, Forms and Roles of a Third Major Sector. In : DEFOURNY J. and MONZON CAMPOS J. L. (eds). *Economie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique. / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*. Bruxelles : De Boeck Université, pp. 27-49.
- DEFOURNY J. 1994-1995. Apports et limites de trois approches courantes des associations. *Coopératives et Développement*, vol. 26, no 1, pp. 81-101.
- DEFOURNY J., FAVREAU L. et J.-L. LAVILLE. 1998. *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*. Paris : Desclée de Brouwer (Socio-économie).
- DEFOURNY J. et MONZON CAMPOS J. L. (éds). 1992. *Economie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique. / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*. Bruxelles : De Boeck Université.
- DONZELOT J. et PH. ESTEBE. 1994. *L'Etat animateur : essai sur la politique de la ville*. Paris : Esprit (Ville et société).
- DURKHEIM E. 1967 (8<sup>ème</sup> édition). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France.
- EME B. 1997a. Les régies de quartier, creuset du lien civil. *Economie et solidarités*, vol. 28, no 2, pp. 33-54.
- EME B. 1997b. Aux frontières de l'économie : politiques et pratiques d'insertion. *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. CIII, pp. 313-333.
- EME B. et J.-L. LAVILLE. (dir.). 1994. *Cohésion sociale et emploi*. Paris : Desclée de Brouwer (Sociologie économique).
- EME B. et J.-L. LAVILLE. 1999. Pour une approche pluraliste du tiers secteur. *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 11, no 2 – vol. 12, no 1, pp. 105-125.
- ENJOLRAS B. 1995. Vers une théorie socio-économique de l'association : l'apport de la théorie des conventions. *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives (RECMA)*, no 48, pp. 93-106

- FARRUGIA F. 1993. *La crise du lien social. Essai de sociologie critique*. Paris : L'Harmattan, 221 p.
- FAVREAU L. 1995. Economie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-1995). In : KLEIN J.-L., LEVESQUE B. (dir.). *Contre l'exclusion. Repenser l'économie*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 175-186.
- FERRY J.-M. 1995. *L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*. Paris : Les Editions du Cerf.
- FONTAN J.-M. 1995-1996. L'entreprise sociale : une voie particulière d'insertion chez les moins de trente ans. *Coopératives et développement*, vol. 27, nos 1-2.
- FORTIN A. 1988. Du voisinage à la communauté ? *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 6, no 2, automne, pp. 147-159.
- FRAISSE L. 1999. L'économie solidaire : à la recherche de nouvelles formes d'économies entre l'État et le marché. In : PFISTER B., CRIVELLI R., REY M. (éds.). *Finances et territoires. Leur place dans la prise de décision publique*. Lausanne: PPUR, pp. 180-192.
- GERMAIN A., MARTINEAU Y., MONGEAU J. et P. APPARICIO. 2001. *Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du centre local d'emploi : fiche synthèse*. Montréal : INRS- Urbanisation, Culture et Société, dix-sept documents réalisés pour la Direction régionale de Montréal d'Emploi-Québec.
- GERMAIN A. 2003 (à paraître). Fin ou renaissance des quartiers ? Les significations des territoires de proximité dans une ville pluriethnique. *Espaces et Sociétés*.
- GIAUQUE D. 2003 (à paraître). *La bureaucratie libérale*. Lausanne : Thèse de l'IDHEAP.
- GILBERT Y. 1997. Approches des composantes et dynamiques du lien social. Crise et recomposition des formes de cohésion sociale dans l'arrière-pays du Languedoc. In : PAVAGEAU J., GILBERT Y. et Y. PEDRAZZINI. *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*. Paris : L'Harmattan et l'ARCI, pp. 99-128.
- GODBOUT J. 1992. *L'esprit du don*. Montréal: Boréal.
- GORZ A. 1988. *Métamorphoses du travail. Quête du sens*. Paris, Galilée.
- GORZ A. 1997. *Misères du présent. Richesse du possible*. Paris, Galilée.
- GRANOVETTER M. 1973. The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, no 78, pp. 1360-1380.

- GRANOVETTER M. 1982. The Strength of Weak Ties. A Networktheory Revisited. In : MARSDEN and LIN (eds). *Social Structure and Network Analysis*. London : Sage Publications, pp. 105-129.
- GRANOVETTER M. 1985. Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness. *American Journal of Sociology*, vol. 91, no 3, pp. 481-510.
- GRELL P. 1998. L'Etat-providence : de la politique sociale à l'économie sociale ? In : BOIVIN L. et M. FORTIER. *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*. Montréal : Fides, pp. 187-214.
- GUINDANI S. ET M. BASSAND. 1982. *Maldéveloppement régional et identité : pour un développement endogène*. Lausanne : Presses polytechniques romandes.
- HABERMAS J. 1973. *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris : Payot.
- HENNING C. and M. LIEBERG. 1996. Strong Ties or Weak Ties ? Neighbourhood Networks in a New Perspective. *Scandinavian Housing & Planning Research*, no 13, pp. 3-26.
- KEARNS A. and R. FORREST. 2000. Social Cohesion and Multilevel Urban Governance. *Urban Studies* vol 37, no 5-6, pp. 995-1017.
- KENDALL J., KNAPP M., PATON R. and A. THOMAS. 1992. The « Social Economy » in the UK. In : DEFOURNY J. and MONZON CAMPOS J. L. (eds). *Economie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique. / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*. Bruxelles : De Boeck Université, pp. 107-143.
- LADEUX C. 2001. *Cohésion sociale et insertion : monographie de l'entreprise « Le Resto-plateau »*. Montréal : Cahiers du CRISES
- LADRIERE P. 1992. Espace public et démocratie. *Pouvoir et légitimité: figures de l'espace public*. Paris : EHESS (Raisons pratiques).
- LAVILLE J.-L. 1997a. *Services de proximité : la construction sociale d'un champ d'activités économiques*. Montréal : LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales)/UQAM.
- LAVILLE J.-L. 1997b. L'association : une liberté propre à la démocratie. In : LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU (dir.). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 35-73.
- LAVILLE J.-L. 1997c. L'association : une organisation productive originale. In : LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU (dir.). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 75-89.

- LAVILLE J.-L. 1998. Pour une économie plurielle. *Alternatives Economiques*, mai, no 159, pp. 60-63.
- LAVILLE J.-L., EVERS A., POUJOL G. et Y. VAILLANCOURT. 1997. Association et société. In : LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU (dir.). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 321-376.
- LAVILLE J.-L. et L. GARDIN. 2000. *Dépasser la dualité Marché-État. Initiatives locales et entreprises sociales : une approche européenne*. Colloque de l'OSEO, Fribourg, 28 mars.
- LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU. 1997. Les fonctionnements associatifs. In : LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU (dir.). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 271-303.
- LEANDRO M. E. 1997. Le lien social dans la pensée sociologique classique. In : PAVAGEAU J., GILBERT Y. et Y. PEDRAZZINI. *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*. Paris : L'Harmattan et l'ARCI, pp. 41-54.
- LEMIEUX D. et Y. VAILLANCOURT. 1997. *L'économie sociale et la transformation du réseau des services sociaux et de santé : définitions, état de la situation et enjeux*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques sociales (Cahiers du LAREPPS no 97-03).
- LEVESQUE B. 1999. Développement local et économie sociale : éléments incontournables du nouvel environnement. *Economie et Solidarités*, vol. 30, no 1, pp. 111-126.
- LEVESQUE B. et Y. VAILLANCOURT. 1998. *Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation : rapport de recherche*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques sociales (Cahiers du LAREPPS no 98-04).
- MARTUCCELLI D. 1999. *Sociologies de la modernité*. Paris : Gallimard (Folio).
- MAUSS M. 1985 (1950). Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. In : *Sociologie et anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France, pp. 145-279.
- MEDA D. 1995. La fin de la valeur 'travail' ? *Esprit*, no 8-9, août-septembre, pp. 75-93.
- MERCURE D. 1997. Les formes de la flexibilité. *Sciences Humaines*, no 78, décembre, pp. 32-35.
- MONZON CAMPOS J. L. 1992. L'économie sociale : troisième secteur d'un système en mutation. In : DEFOURNY J. and MONZON CAMPOS J. L. (eds). *Economie sociale*.

*Entre économie capitaliste et économie publique. / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations.* Bruxelles : De Boeck Université, pp. 13-19.

- MOREAU A. (dir.). 2001. *Etude comparative internationale. L'économie sociale et solidaire en Europe et dans les Amériques. Définitions et indicateurs sociaux et économiques : mieux comprendre l'évolution pour mieux agir.* Montréal : Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO) de l'économie sociale et de l'action communautaire.
- MORIN R. 1995. Communautés territoriales et insertion socio-économique en milieu urbain. In : KLEIN J.-L., LEVESQUE B. (dir.). *Contre l'exclusion. Repenser l'économie.* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 247-265.
- MORIN R. et M. ROCHEFORT. 1998. Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective. *Lien social et Politiques – RIAC*, no 39, printemps, pp. 103-114.
- MORIN R., LATENDRESSE A., PARAZELLI M. 1994. *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise.* Montréal : UQAM, Département d'études urbaines et touristiques (Etudes, matériaux et documents 5).
- PAQUET R. 1999. Emplois de l'économie sociale : démocratisation du travail ou exploitation d'une main-d'œuvre qualifiée ? *Economie et Solidarités*, vol. 30, no 1, pp. 78-94.
- PERRET B. 1995. *L'avenir du travail. Les démocraties face au chômage.* Paris : Seuil.
- PHARO P. 1985. *Le civisme ordinaire.* Paris : Méridiens Klincksieck.
- PHARO P. 1992. *Phénoménologie du lien civil. Sens et légitimité.* Paris : L'Harmattan.
- PIOLLE X. 1990-1991. Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'Espace géographique*, no 4, pp. 349-358.
- PIOTTE J.-M. 1997. *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours.* Montréal : Fides, 620 p.
- POLANYI K. 1983 (1944). *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.* Paris, Gallimard (nrf).
- PUTNAM R. 1995. Tuning in, Tuning out : the Strange Disappearance of Social Capital in America. *Political Science and Politics*, vol. 28, no 4.
- QUARTER J. 1992. *Canada's Social Economy. Co-opratives, Non-profits, and Other Community Enterprises.* Toronto : James Lorimer.
- RODRIGUEZ P. et L. CHAGNON (dir.). 2000. *Evaluation de l'entente complémentaire sur les entreprises d'insertion de l'île de Montréal (Rapport final).* Montréal : Comité



de gestion de l'Entente complémentaire sur les entreprises d'insertion de l'île de Montréal.

- ROSANVALLON P. 1981. *La crise de l'État-providence*. Paris : Seuil.
- ROSANVALLON P. 1995. *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*. Paris : Seuil.
- SAINSAULIEU R. 1987. La régulation culturelle des ensembles organisés. In : CHANLAT J.-F. et F. SEGUIN (dir.). *L'analyse des organisations : une anthologie sociologique. Tome II : Les composantes de l'organisation*. Montréal : Gaëtan Morin, pp. 435-453.
- SAINSAULIEU R. 1997a. *Sociologie de l'entreprise. Organisation, culture et développement*. Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz.
- SAINSAULIEU R. 1997b. Associations et entreprises. In : LAVILLE J.-L. et R. SAINSAULIEU (dir.). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 305-320.
- SIMMEL G. 1979 (1908). Digressions sur l'étranger. In : GRAFMEYER Y. et I. JOSEPH. *L'école de Chicago*. Paris : Editions du champ urbain, pp. 53-59.
- THUDEROZ C. 1997. *Sociologie des entreprises*. Paris : La Découverte.
- VALADOU Ch. 1995a. *Agir pour l'insertion au Québec : initiatives d'insertion par l'économique*. Montréal : Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec.
- VALADOU Ch. 1995b. *Les entreprises d'insertion du Québec : état des lieux*. Montréal : Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (étude réalisée pour le Secrétariat à la Concertation).
- VERSCHAVE F.-X. 1996. Perspectives braudéliennes : reconsidérer l'architecture sociale, pour permettre d'y accéder et de s'y mouvoir. In : OCDE. *Réconcilier l'économique et le social. Vers une économie plurielle*. Paris : OCDE, pp. 73-80.
- VIENNEY C. 1994. *L'économie sociale*. Paris : La Découverte (Repères).
- XIBERRAS M. 1993. *Les théories de l'exclusion*. Paris : Méridiens Klincksieck, 204 p.

